



MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE L'OUTRE- MER ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE
---	--

POSEI FRANCE

Rapport annuel d'exécution – Année de réalisation 2007

Juillet 2008

SOMMAIRE

Préambule	3
Objectifs et enjeux du rapport annuel d'exécution du POSEI France, année de réalisation 2007	3
Bilan global du POSEI France à la fin de l'année 2007	4
1. Modifications du contexte ayant une importance pour l'exécution du POSEI France en 2007.....	9
1.1. Rappel du contexte institutionnel et réglementaire	9
1.2. Evolutions et modifications du cadre de référence du POSEI France	11
1.3. Présentation de l'environnement géographique, socio-économique et agricole dans les DOM et de ses évolutions en 2007	13
2. Exécution financière du POSEI France - année de réalisation 2007	21
2.1. Maquette financière pour l'année de réalisation 2007	21
2.2. Dépenses du POSEI France au titre de l'année d'exécution 2007	23
3. Etat d'avancement des mesures : bilan des réalisations en 2007 et premiers résultats.....	25
3.1. Etat d'avancement global du POSEI France à l'issue de l'année 2007	26
3.2. Etat d'avancement du POSEI France en 2007 par mesure	30
<i>Le Régime Spécifique d'Approvisionnement (RSA).....</i>	<i>30</i>
<i>Mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPA)</i>	<i>41</i>
3.2.1.1. Les MFPA en faveur des productions animales.....	42
3.2.1.2. Mesure en faveur des productions végétales.....	88
3.2.1.3. Mesure en faveur de la filière canne-sucre-rhum.....	107
3.2.1.4. Mesure en faveur de la filière banane	118
3.2.1.5. La mesure « Réseaux de référence »	122
4. Mise en œuvre du POSEI France	124
4.1. Eléments de mise en œuvre.....	124
4.2. Utilisation de l'assistance technique.....	126
4.3. Données statistiques sur les contrôles.....	127
5. Annexes.....	136
5.1. Annexe 1 : Les objectifs opérationnels du POSEI France	136
5.2. Annexe 2 : Les indicateurs définis dans le POSEI France pour assurer le suivi des réalisations et des résultats par mesure	138
5.3. Annexe 3 : Organisation administrative des contrôles des aides du POSEI France	140

Préambule

Objectifs et enjeux du rapport annuel d'exécution du POSEI France, année de réalisation 2007

Dans le respect des exigences communautaires¹, le présent rapport annuel d'exécution (RAE) vise à mettre en exergue :

Extrait du règlement (CE) n°793/2006 de la Commission - Article 48 précisant le contenu du RAE

- a/ les changements significatifs éventuels de l'environnement socio-économique et agricole ;
- b/ une synthèse des données physiques et financières disponibles relatives à la mise en œuvre de chaque mesure du POSEI France, suivie d'une analyse de ces données, et, si besoin, une présentation et une analyse du secteur d'activité dans lequel s'insère la mesure ;
- c/ l'état d'avancement des mesures et des priorités par rapport à leurs objectifs opérationnels et spécifiques à la date de présentation du rapport, en procédant à une quantification des indicateurs ;
- d/ une synthèse des problèmes importants rencontrés dans la gestion et la mise en œuvre des mesures ;
- e/ un examen du résultat de l'ensemble des mesures, en tenant compte de leurs liens réciproques ;
- f/ pour le RSA :
 - des données et une analyse relatives à l'évolution des prix et à la répercussion de l'avantage ainsi octroyé, ainsi que les mesures prises et les contrôles réalisés pour assurer cette répercussion ;
 - en tenant compte des autres aides existantes, une analyse de proportionnalité des aides par rapport aux surcoûts d'acheminement vers les régions ultrapériphériques et aux prix pratiqués à l'exportation vers les pays tiers ainsi que, lorsqu'il s'agit de produits destinés à la transformation ou d'intrants agricoles, des surcoûts d'insularité et d'ultrapériphéricité ;
- g/ l'indication du degré de réalisation des objectifs assignés à chacune des actions contenues dans le programme mesuré au moyen d'indicateurs objectivement mesurables ;
- h/ les données relatives au bilan annuel d'approvisionnement de la région concernée, notamment en termes de consommation, d'évolution des cheptels, des productions et d'échanges ;
- i/ les données relatives aux montants effectivement octroyés pour la réalisation des actions du programme sur la base des critères définis par les Etats membres, telles que le nombre de producteurs bénéficiaires, le nombre d'animaux admis au paiement, les superficies bénéficiaires ou le nombre d'exploitations concernées ;

¹ Règlement (CE) n°793/2006 de la Commission, article 48.

- j/ les informations sur l'exécution financière de chaque action contenue dans le programme ;
- k/ les données statistiques relatives aux contrôles effectuées par les autorités compétentes et aux sanctions éventuelles appliquées ;
- l/ les commentaires de l'Etat membre relatifs à la mise en œuvre du programme.

Les conditions de réalisation du RAE introduisent des limites à l'analyse. Des contraintes calendaires importantes impactent le renseignement des données : les paiements des aides du POSEI France peuvent intervenir pour certaines d'entre elles jusqu'au 30 juin, impliquant un délai de rédaction très court (moins d'un mois à partir de l'obtention des données financières et de réalisation définitives).

Le RAE 2007 porte sur les aides du POSEI France. Il rend compte de l'introduction de la filière banane dans le programme POSEI France à partir de l'année 2007. Par conséquent, il ne traite pas de l'aide compensatoire banane qui s'est achevée à la fin du premier semestre 2007, avec le paiement des soldes de l'année 2006.

Bilan global du POSEI France à la fin de l'année 2007

Rappel des principaux points de bilan du POSEIDOM III (de 2001 à 2005) ²

La réalisation du programme POSEIDOM III montre un bilan positif :

- Un accroissement significatif du taux de couverture du marché local par les productions de diversification végétales (cultures vivrières, fruits et légumes) et animales locales.
- Le renforcement de la structuration de la profession dans le domaine des productions animales, particulièrement à la Réunion et en Martinique où les interprofessions sont devenues les acteurs centraux du développement des productions animales au service du consommateur local.
- Le maintien, voire le développement quantitatif, mais surtout qualitatif, des cultures de plantes aromatiques, à parfum ou horticoles, destinées de façon privilégiée aux marchés d'export.
- Le développement des cultures de fruits et légumes destinés aux niches des marchés export (melons, fruits tropicaux dont ananas, litchis, etc.).
- Le maintien de la production de canne à sucre destinée aux sucreries et aux distilleries, grâce à l'aide au transport des cannes.

² Source : POSEI France, Chapitre II : Diagnostic général, Partie A : Bilan synthétique du POSEIDOM de 2001 à 2005

Rappel de la situation de l'année précédente (année calendaire 2006)

Si l'année calendaire 2006 fut la première année de mise en œuvre du POSEI France, programme succédant au POSEIDOM III, elle fut avant tout une année de transition entre ces deux programmes d'aide. En effet, la mise en œuvre de nouvelles règles spécifiques aux régions ultrapériphériques n'a débuté que le 16 octobre 2006, ce qui a eu principalement deux conséquences :

- des demandes d'aides relatives à la campagne 2006 déposées pour partie dans le cadre du POSEIDOM III et pour partie dans le cadre du POSEI France ;
- la prolongation de certaines actions du POSEIDOM III tout au long de l'année 2006, à titre provisoire (mesure « Structuration de l'élevage » et mesure « Primes animales » notamment).

Le tableau synoptique présenté ci-après permet d'illustrer l'articulation dans le temps du passage du POSEIDOM III au POSEI France.

POSEIDOM III		Année FEOGA 2006			Année FEAGA 2007			POSEI France	
		16/10/2005	01/01/2006	30/06/2006	16/10/2006	01/01/2007	15/10/2007		
RSA		Articles 2 à 4			Intégration des quantités et des montants payés dans les bilans prévus dans le programme POSEI France			RSA	
MFPL	Élevage	Article 6 : Importation d'animaux vivants		Intégration des quantités et des montants payés dans les bilans prévus dans le programme POSEI France			Aide à l'importation d'animaux vivants		
		Article 7 : Importation de bovins à l'engraissement		Aides non reconduites dans POSEI France					
		Art 9 : primes animales		Rgt (CE) d'application n°188/2005	Programme pour la campagne 2006 déposé dans le cadre du R(CE) n°188/2005			Primes animales	
		Art 10 : aide à la production de lait (Martinique et Réunion)			Revalorisation du taux unitaire de l'aide			Aide maintenue seulement à la Réunion	
		Art 11 : Interprofessions					Structuration de l'élevage		
		Guadeloupe		Pas de programme					
		Guyane		Pas de programme					
		Martinique					Sauf aide forfaitaire au bovin laitier		
		Réunion : aides forfaitaires		Modification des formules de calcul			Aides non reconduites dans POSEI France		
	Réunion : autres actions								
	Fruits, légumes, plantes et fleurs	Art.12 § 1 : Marché local		Application des taux du POSEI France conformément aux dispositions de l'article 52 bis - 2 du règlement (CE) n° 793/2006 concernant les mesures transitoires. En effet, à la date d'approbation du programme, les demandes étaient, soit pendantes, soit non encore déposées.			Marché local		
		Art.12 § 2 : Production de vanille					Production de vanille		
		Art.12 § 3 : Prod. d'huiles essentielles					Production d'huiles essentielles		
		Article 13 : Transformation		Aides non reconduites dans POSEI France			Transformation		
		Art.14 : Ananas Martinique							
		Art. 15 : Commercialisation hors région		Application des taux du POSEI France conformément aux dispositions de l'article 52 bis - 2 du règlement (CE) n° 793/2006 concernant les mesures transitoires. En effet, à la date d'approbation du programme, les demandes étaient, soit pendantes, soit non encore déposées.			Commercialisation hors région de production		
		Art. 5 : Commercialisation riz de Guyane		793/2006 concernant les mesures transitoires. En effet, à la date d'approbation du programme, les demandes étaient, soit pendantes, soit non encore déposées.			et riz de Guyane		
							Mesures d'accompagnement		
							Aide au maintien des surfaces en vanille		
							Aide à la culture de géranium		
	Cane-sucre-rhum	Art 16 : Transport de la canne		Application des taux du POSEI France en application de l'article 52 bis - 2 du règlement (CE) n° 793/2006 concernant les mesures transitoires. En effet, à la date d'approbation du programme, les demandes étaient, soit pendantes, soit non encore déposées.			Aide au transport de la canne		
		Art 17 : Transformation de la canne		Application des taux du POSEI France en application de l'article 52 bis - 2 du règlement (CE) n° 793/2006 concernant les mesures transitoires. En effet, à la date d'approbation du programme, les demandes étaient, soit pendantes, soit non encore déposées.			Aide à la transformation de la canne		
							Aide à l'industrie sucrière		
								Réseau de référence	
								Assistance technique	
								Banane	

POSEIDOM III
Mesures transitoires
POSEI IV

Pour l'année 2006, le RAE a été limité à :

- un bilan des actions « du programme d'aide aux activités traditionnelles liées à la production de viande bovine, ovine et caprine » afin de satisfaire au paragraphe 2 de l'article 48 du R(CE) 793/2006 de la Commission ;
- une présentation synthétique des actions mises en œuvre et des montants mobilisés accompagnée d'un commentaire sur l'état des filières à la fin de l'année 2006 pour les autres mesures.

Au regard des principaux éléments évoqués précédemment, il apparaît **que le bilan financier des réalisations en 2006** fut plutôt satisfaisant avec :

- un taux de réalisation financière de 90%, soit 110 millions d'euros payés en 2006, pour 126 millions disponibles ;
- l'assistance technique a été faiblement mobilisée en raison du léger report de la réalisation du manuel utilisateur et de la réalisation du RAE par les services de l'ODEADOM et non par un prestataire, en raison principalement de l'impossibilité de payer ces dépenses au « *fil de l'eau* ».

Nouveautés et données-clés de l'année 2007

L'année 2007, véritable année de démarrage du POSEI France, a été marquée par **quatre éléments - clés de mise en œuvre** :

- la sécurisation des bases juridiques et réglementaires du POSEI France avec notamment la parution des circulaires sur les modalités d'application du programme ;
- l'entrée en vigueur de la mesure banane du POSEI France à partir du 1^{er} janvier 2007 dans le POSEI France ;
- la possibilité nouvelle de payer les aides d'importation d'animaux reproducteurs et les dépenses de l'assistance technique au « *fil de l'eau* » ;
- la mise en place de conventions entre l'ODEADOM et les DAF des DOM formalisant les modalités de délégation de l'instruction des dossiers et les obligations réciproques des deux parties.

En outre, **les événements naturels** particulièrement violents (le cyclone Gamède, et l'éruption du Piton de la Fournaise à la Réunion, le cyclone Dean aux Antilles,) survenus au courant de l'année 2007 et suivis ou précédés d'autres contraintes climatiques (sécheresse ou surabondance d'eau) ont eu d'importantes conséquences sur les productions végétales de diversification, principalement, et sur la production de banane et de canne à sucre ainsi que sur la fertilité des lapins et des gros bovins. Cette année, qui a vu deux cyclones toucher fortement deux départements, illustre bien les conditions particulièrement aléatoires et difficiles dans les DOM et la vulnérabilité de l'agriculture à ces événements. **La procédure "circonstances exceptionnelles"**, prévue dans le POSEI France, a ainsi dû être mise en œuvre.

Enfin, les DOM ont aussi subi courant 2007 **la hausse brutale et importante du coût des matières premières et du fret**, avec des conséquences non négligeables sur les niveaux de production agricole.

Au regard des différents éléments de contexte rappelés ci-dessus, **le bilan des réalisations financières et physiques du POSEI France en 2007** apparaît largement satisfaisant :

- sur le plan **financier**, deux points clés sont à souligner :
 - **un taux de réalisation financière d'environ 98,87%**, soit **259,62 millions d'euros** d'aides payées pour une enveloppe prévisionnelle de 262,20 millions d'euros ;
 - une gestion du budget qui a su s'adapter aux événements climatiques : tout en évitant la mise en place de stabilisateurs, le principe de fongibilité a su être utilisé à bon escient, ce qui a permis de contrecarrer les retombées les plus néfastes pour les producteurs locaux.
- sur le plan des **réalisations physiques**, le POSEI France a particulièrement contribué :
 - aux actions portées par les interprofessions pour professionnaliser les filières animales et pour fédérer encore davantage les différents acteurs locaux autour de stratégies de développement communes et partagées ;
 - aux efforts de structuration des filières végétales marquées en début de programmation par une forte atomisation des producteurs ;
 - au soutien de la banane martiniquaise et guadeloupéenne confrontée à d'importantes pertes dues au cyclone Dean.

1. Modifications du contexte ayant une importance pour l'exécution du POSEI France en 2007

Cette partie vise à rappeler brièvement le contexte institutionnel et réglementaire dans lequel s'inscrit le POSEI France et à préciser les évolutions et les modifications du cadre de référence au cours de l'année 2007.

Il s'agit par ailleurs de présenter les « *changements significatifs éventuels de l'environnement socioéconomique et agricole* »³ susceptibles d'impacter la mise en œuvre du programme.

1.1. Rappel du contexte institutionnel et réglementaire

La réglementation communautaire

Les départements français d'outre-mer sont reconnus comme parties prenantes de l'Union européenne par l'**article 299 paragraphe 2 du Traité d'Amsterdam** et constituent avec les Canaries, Madère et les Açores, les régions ultrapériphériques (RUP) de l'Union européenne.

A ce titre, les DOM bénéficient d'un certain nombre de « **mesures spécifiques** » qui adaptent le droit communautaire en tenant compte des caractéristiques propres et des contraintes particulières à ces régions, notamment l'insularité et l'éloignement du territoire européen, notions reconnues dans la déclaration annexée au Traité de Maastricht de 1992 et consacrées en 1997 par l'article 299-2 du Traité d'Amsterdam qui constitue la base juridique des RUP. Les RUP peuvent ainsi bénéficier de mesures spécifiques, en particulier dans les domaines « *des politiques douanières et commerciales, de la politique fiscale, des zones franches, de l'agriculture et de la pêche, des conditions d'approvisionnement en matières premières et en biens de consommation de première nécessité, des aides d'Etat et des conditions d'accès aux fonds structurels européens* ».

Conformément à cet esprit et à la nécessité d'adapter la PAC aux DOM dans le cadre de sa réforme de 2003, le règlement **R(CE) n°247/2006 du Conseil du 30 janvier 2006** portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l'Union a été institué. Il définit le quatrième programme de soutien en faveur des RUP depuis l'adoption, en décembre 1991, du premier règlement du Conseil en la matière et s'inscrit dans le cadre de référence de la PAC et plus spécifiquement de son 1^{er} pilier (FEAGA).

Le programme de soutien de la France : le POSEI France

Le programme communautaire de soutien aux DOM élaboré par la France, le **POSEI France**, « programme portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l'Union », a été approuvé par les services de la Commission européenne le 16 octobre 2006, date également de son **entrée en vigueur**.

³ Règlement CE N°793/2006 de la Commission, article 48, paragraphe 1.a.

Le programme POSEI France est national. Il comprend **deux volets** :

Le régime spécifique d'approvisionnement (RSA)

- Le RSA est destiné à permettre d'alléger le coût de certains approvisionnements nécessaires aux productions agricoles et agro-industrielles dans les DOM. Sa gestion favorise en priorité l'importation de matières premières en faveur de l'alimentation animale, des industries agroalimentaires transformant également des productions locales et de l'alimentation humaine.

Les mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPA)

- Les MFPA visent à développer, à conforter et à soutenir le développement et la diversification de l'agriculture locale.
- Ces mesures se déclinent autour de **4 secteurs** :
 - les filières animales (primes animales, importation d'animaux reproducteurs et structuration de l'élevage) ;
 - les filières de diversification végétale ;
 - la filière canne-sucre-rhum ;
 - la filière banane.
- Le principe de la fongibilité financière, dans une limite de + ou - 20%, s'applique entre les mesures en faveur des productions agricoles locales. En cas de dépassement, un mécanisme de stabilisateurs peut être appliqué afin de réaliser l'adéquation entre le budget prévisionnel et le nombre de bénéficiaires réellement éligibles.

La stratégie du POSEI France se fonde sur l'objectif principal de promotion d'une agriculture durable dans les DOM.

« Les mesures proposées doivent permettre d'assurer d'une part le maintien des productions traditionnelles (banane et canne à sucre) qui jouent un rôle central dans l'emploi et la structuration du milieu rural insulaire et, d'autre part, le développement des productions de diversification dans les filières animales et végétales afin de couvrir les besoins de la consommation locale et de percer des niches à l'export pour les produits tropicaux⁴ ».

Cette stratégie pour un développement agricole durable dans les DOM se définit autour de **quatre priorités de développement** :

- améliorer la compétitivité de l'agriculture et des industries agroalimentaires en prenant pleinement en compte leurs contraintes spécifiques, notamment celles liées à l'éloignement et à l'insularité ;
- consolider une agriculture de proximité au service du marché local pour une meilleure cohésion économique et sociale des populations ;

⁴ POSEI France, Chapitre III.

- tracer de nouvelles perspectives de diversification, de valeur ajoutée et d'exportation pour l'ensemble des filières ;
- s'appuyer sur le caractère multifonctionnel de l'agriculture des DOM pour poursuivre un aménagement équilibré et durable du territoire rural, notamment en protégeant l'environnement et en préservant les ressources naturelles.

Ces priorités stratégiques se déclinent en **objectifs opérationnels**⁵ (voir Annexe 1) :

- amélioration de l'auto-provisionnement de la population locale et de l'économie productrice d'emplois par l'augmentation de la production et par le développement de l'import-substitution des produits végétaux et animaux ;
- développement de filières de diversification organisées et structurées (élevage, fruits et légumes, créneaux de niches), notamment par une gestion collective de la commercialisation au plan local ou à l'export, permettant de compenser les risques liés à une trop grande spécialisation et évitant les spéculations par "effets d'aubaine" ;
- consolidation et pérennisation du développement de la filière canne à sucre, filière structurante pour l'agriculture et production multifonctionnelle par excellence, là où elle est présente ;
- création locale de valeur ajoutée avec les produits locaux, que ce soient des transformations fermières, artisanales ou industrielles ;
- mise en place de démarches "qualité" et de signes distincts en s'inscrivant sur des marchés à conforter ou à créer pour des productions se démarquant des productions européennes ou mondiales, soit par leur nature propre, soit par leur complémentarité grâce à la contre-saison.

1.2. Evolutions et modifications du cadre de référence du POSEI France

Une sécurisation des bases juridiques et réglementaires du POSEI

Le période de transition entre les programmes POSEIDOM III et POSEI France au cours des années FEAGA 2006 et 2007 (cf. Préambule) avait donné lieu à **des dispositions de transition particulières** et à un temps d'appropriation des nouvelles modalités, tant du côté des bénéficiaires que des organismes payeurs et gestionnaires.

L'année 2007 a été l'occasion de réaffirmer **le principe de continuité des aides, de compléter et de consolider l'environnement juridique** et de permettre ainsi aux principaux acteurs du programme sa meilleure appropriation. Les événements suivants ont particulièrement contribué à faire évoluer le cadre de référence depuis 2006 :

- **L'approbation du corrigendum** du POSEI France par la Commission européenne par décision du 8 octobre 2007.

⁵ POSEI France, chapitre III, Tableau de synthèse : objectifs opérationnels et mesures du programme français.

- **L'introduction de la filière banane** dans le POSEI France à partir du 1^{er} janvier 2007 avec l'entrée en vigueur de la mesure banane qui a été approuvée par la Commission européenne le 22 août 2007.
 - o Cette mesure instaure pour la filière banane une aide à la production partiellement découplée basée sur un système de références individuelles.
 - o Les bénéficiaires sont les exploitations de banane dont le chef d'exploitation est membre actif d'une organisation de producteurs de banane reconnue au 1^{er} janvier 2007.
 - o L'année 2007 a été la première année de mise en œuvre du volet banane du POSEI France qui prévoit une période de transition entre l'ancien régime d'aide (aide compensatoire) et le nouveau, qui se traduit par la mise en place, pour les années 2007 et 2008, d'un dispositif progressif de mise en œuvre (versement de l'aide à chaque producteur sur la base de sa référence individuelle en 2007).
- La parution du R(CE) n° 1242/2007 de la Commission du 24 octobre 2007 (art. 1 § 3) a introduit la possibilité de payer les aides « Importation d'animaux reproducteurs » et « Assistance technique » **tout au long de l'année.**
- La mise en place de **conventions entre l'ODEADOM et les DAF** des DOM formalisant les modalités de délégation de la gestion des dossiers et les obligations réciproques des deux parties.
- L'élaboration d'un **manuel utilisateur**, guide-manuel pratique du POSEI France, destiné à tous les bénéficiaires potentiels.

L'utilisation de la procédure « circonstances exceptionnelles »

Les événements climatiques survenus au cours de l'année 2007 (cyclone Gamède et éruption volcanique à la Réunion et cyclone Dean aux Antilles) ont rendu nécessaire l'activation de **la procédure « circonstances exceptionnelles⁶ »** (cf. Préambule).

Les cas reconnus comme force majeure ou circonstances exceptionnelles par le POSEI France sont notamment :

- le décès de l'agriculteur ;
- l'incapacité professionnelle de longue durée de l'agriculteur ;
- une catastrophe naturelle grave ou un désordre climatique (sécheresse, excès d'eau,...) qui affecte de façon importante les superficies agricoles de l'exploitation et qui a fait l'objet d'un arrêté préfectoral portant déclaration de sinistre ;
- la destruction accidentelle des bâtiments de l'exploitation destinés à l'élevage ;
- une épizootie affectant tout ou partie du cheptel de l'agriculteur.

Les aides sont alors versées à l'agriculteur sur la base :

- soit des demandes d'aide ou de primes déposées ;

⁶ POSEI France, Chapitre I, Présentation générale du programme.

- soit des contrats d'apport signés ;
- soit des aides versées au cours de l'année précédente qui n'a pas été affectée par un cas de force majeure ou des circonstances exceptionnelles.

Le recours à la procédure de fongibilité

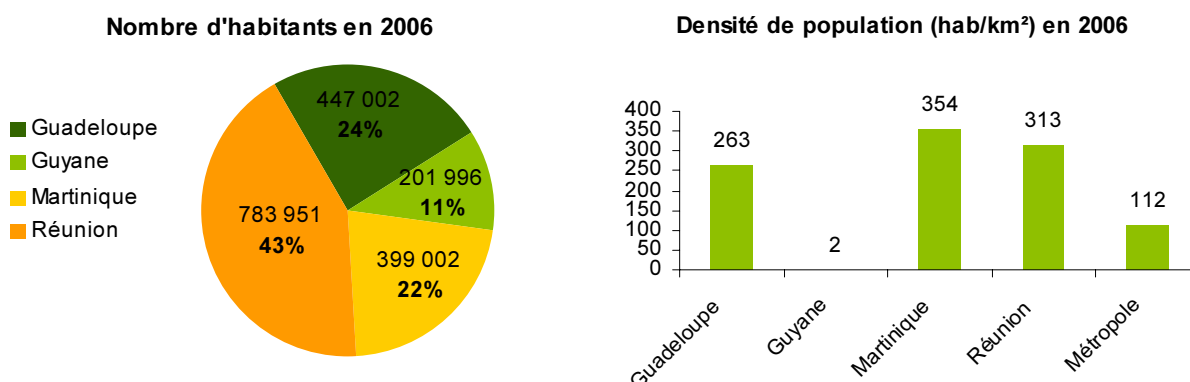
En 2007, la procédure de la **fongibilité financière**, qui rend possible la réallocation de plus ou moins 20% entre les différentes MFPA, a été utilisée, notamment en faveur des mesures « Diversification des productions végétales » et « Structuration de l'élevage ». Cette application optimale des opportunités offertes par le principe de fongibilité a permis de ne pas déclencher le **mécanisme de stabilisateurs**. Ce dernier, permettant de baisser les taux d'attribution des aides afin de respecter l'adéquation entre budget prévisionnel et nombre de bénéficiaires réellement éligibles, a un impact direct sur les montants versés aux bénéficiaires. Si cette option a pu être évitée en 2007 par une mise en place appropriée du principe de fongibilité, son activation n'est pas à exclure pour l'année 2008 et pour les années suivantes, associée éventuellement à un plafonnement.

1.3. Présentation de l'environnement géographique, socio-économique et agricole dans les DOM et de ses évolutions en 2007

Cette partie vise à présenter un rapide panorama des principales caractéristiques géographiques, démographiques et socio-économiques des DOM. Les données présentées sont les dernières données disponibles au moment de la rédaction du RAE 2007 (données 2005, 2006 ou 2007).

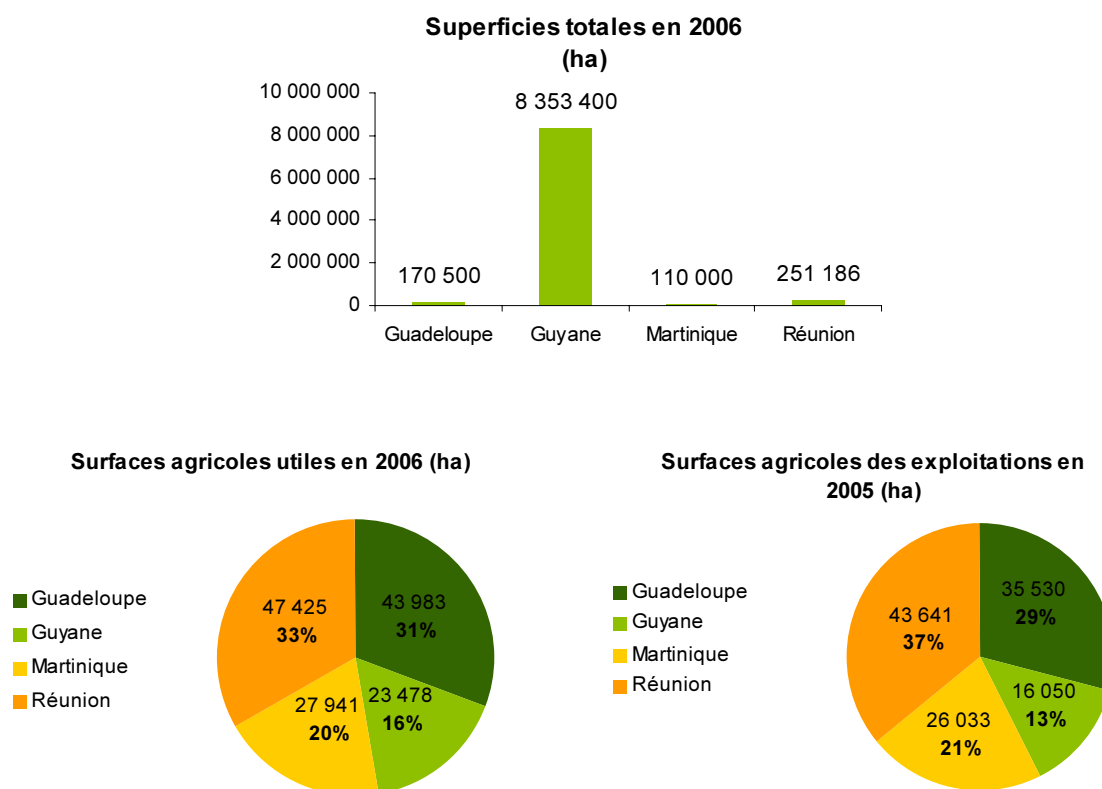
Caractéristiques démographiques et géographiques

Les écarts de population entre les quatre DOM sont un des facteurs utiles à la compréhension de leurs environnements respectifs, conditionnant la taille des marchés et les infrastructures disponibles, notamment les infrastructures portuaires.



Source : INSEE

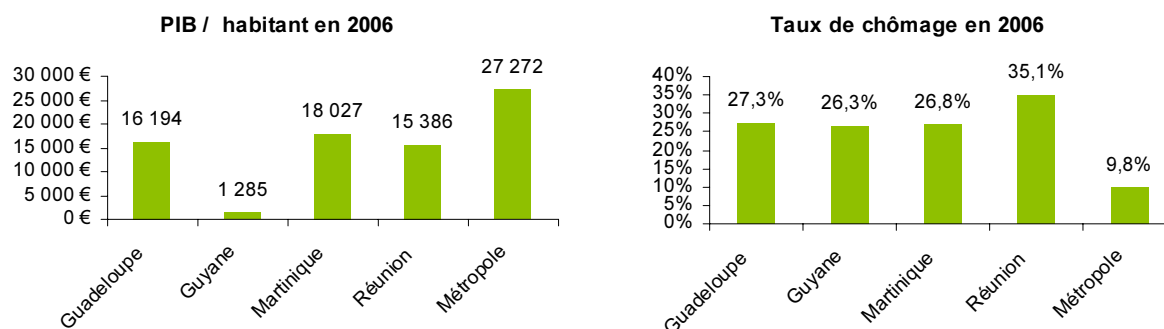
Les densités de population sont particulièrement élevées dans les trois plus petits des quatre DOM. Il en résulte une forte pression foncière qui a un effet non négligeable sur la disponibilité des terres agricoles. Ainsi, les SAU de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion représentent respectivement 25,8%, 25,4% et 18,9% de la superficie totale du territoire. La Guyane, d'une plus grande superficie, présente une densité de population très faible. Cependant, la répartition de la population sur l'ensemble de son territoire est très hétérogène.



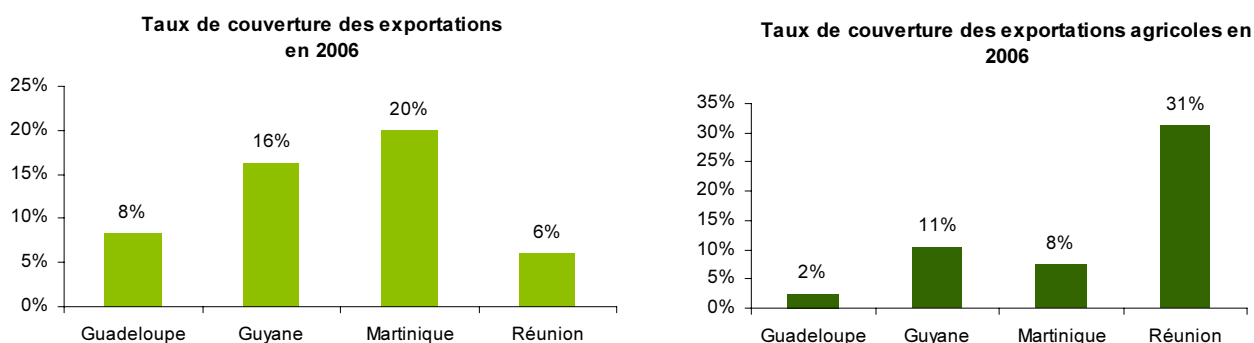
Source : Agreste

Caractéristiques socio-économiques

Dans les quatre départements d'outre-mer, le PIB régional par habitant est nettement inférieur à celui de la métropole et les taux de chômage sont très élevés, notamment à la Réunion (35,1%).



Dans les départements d'outre-mer, la balance commerciale est structurellement déficitaire :



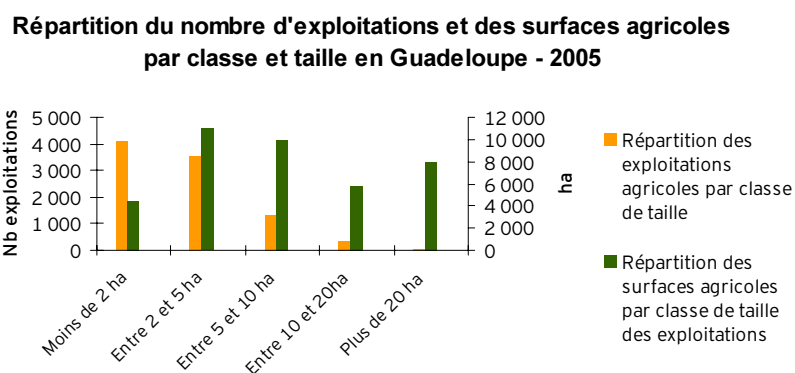
Source : IEDOM

Environnement agricole

Guadeloupe

« L'agriculture emploie 12 % de la population active en Guadeloupe et couvre le tiers de la superficie de l'île. Elle contribue pour 6 % au produit intérieur brut régional » (source : Agreste 2006).

En 2005, les exploitations agricoles se structurent ainsi :

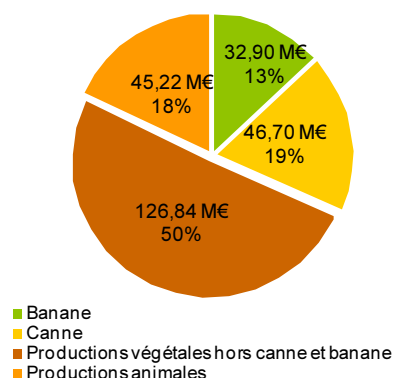


Source : Agreste, enquête structure

Sur un total de 9 940 exploitations agricoles, seules 90 ont une superficie supérieure à 20 ha.

En 2006, la valeur de la production agricole s'élève au total à 251, 63 M€ répartis ainsi :

Valeur de la production agricole en Guadeloupe en 2006



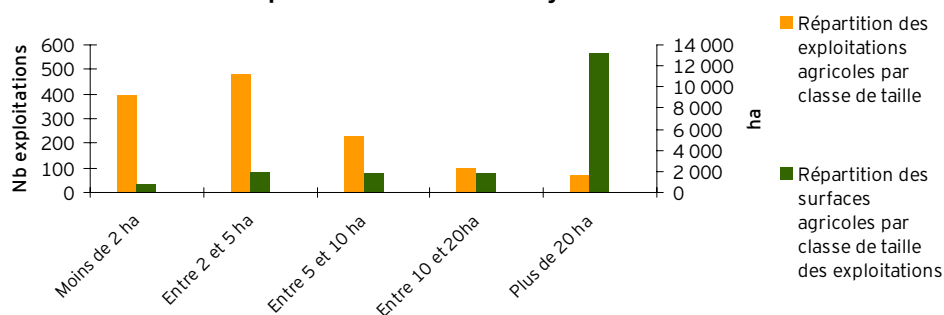
Source : Agreste

Guyane

« Moderne ou traditionnelle sur abattis, l'agriculture guyanaise emploie 16 % de la population active. Elle participe pour 5 % au produit intérieur brut régional » (source : Agreste, 2006).

En 2005, les exploitations agricoles se structurent ainsi :

Répartition du nombre d'exploitations et des surfaces agricoles par classe et taille en Guyane - 2005

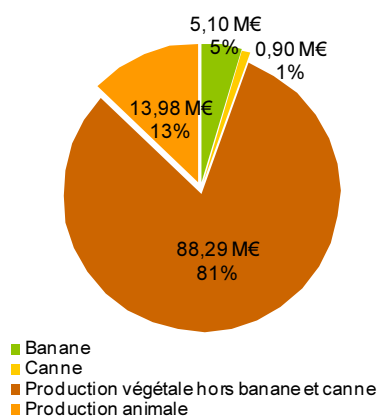


Source : Agreste, enquête structure

Sur un total de 1 280 exploitations agricoles, 70 ont une superficie supérieure à 20 ha.

En 2006, la valeur de la production agricole s'élève au total à 108,27 M€ répartis ainsi :

Valeur de la production agricole en Guyane en 2006



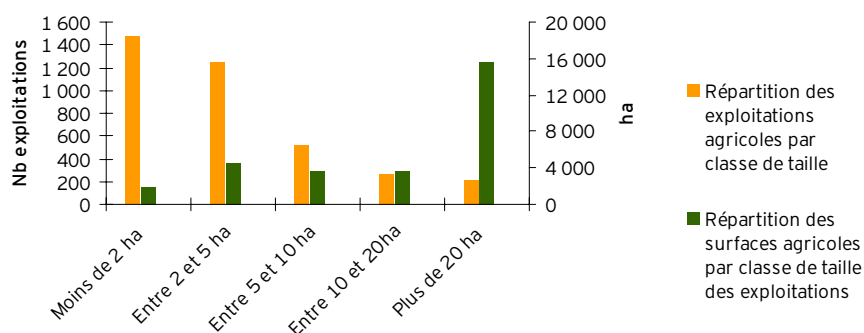
Source : Agreste

Martinique

« L'agriculture **martiniquaise** occupe 30 % de la surface de l'île, emploie 12 % de la population active et assure 6 % du produit intérieur brut régional » (source : Agreste 2006).

En 2005, les exploitations agricoles se structurent ainsi :

Répartition du nombre d'exploitations et des surfaces agricoles par classe et taille en Martinique - 2005

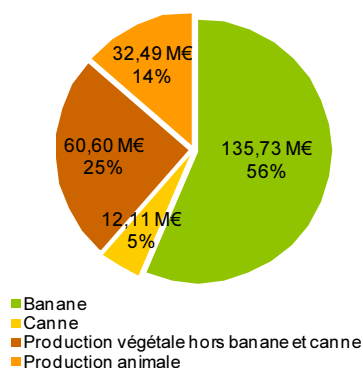


Source : Agreste, enquête structure

Sur un total de 3 730 exploitations agricoles, 210 ont une superficie supérieure à 20 ha.

En 2006, la valeur de la production agricole s'élève au total à **240,93 M€** répartis ainsi :

Valeur de la production agricole en Martinique en 2006



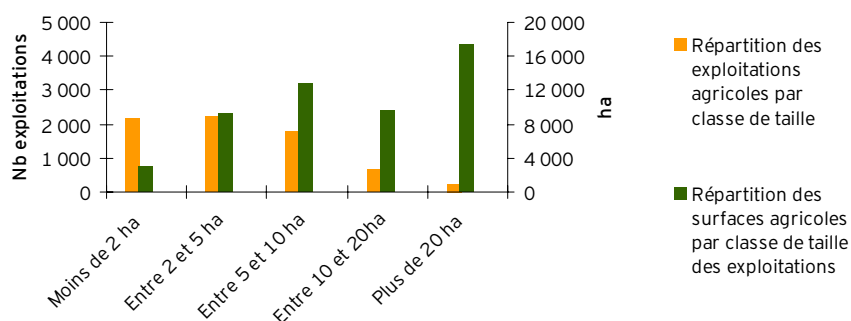
Source : Agreste

Réunion

« L'agriculture occupe 10 % de la population active de la Réunion et dégage 5 % du produit intérieur brut régional. Le territoire agricole couvre 20 % de l'île ». (source : Agreste 2006)

En 2005, les exploitations agricoles se structurent ainsi :

Répartition du nombre d'exploitations et des surfaces agricoles par classe et taille à la Réunion - 2005

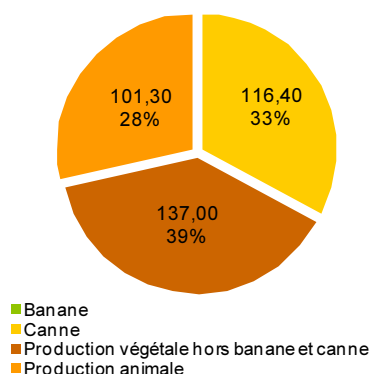


Source : Agreste, enquête structure

Sur un total de 7 050 exploitations agricoles, 230 ont une superficie supérieure à 20 ha.

En 2006, la valeur de la production agricole s'élève au total à **354,70 M€** répartis ainsi :

Valeur de la production agricole en Réunion en 2006



Source : Agreste

Evolutions socio-économiques et agricoles significatives

Cette partie vise à présenter « *les changements significatifs éventuels de l'environnement socio-économique et agricole* »⁷ qui, par rapport à la situation initiale, ont pu influencer et avoir des répercussions non négligeables sur la mise en œuvre du programme.

Situés en zone intertropicale, les DOM sont soumis à des aléas climatiques parfois violents dont les effets sur les récoltes peuvent être dévastateurs sur les productions et sur les infrastructures : tel fut le cas au cours de l'année 2007.

Par ailleurs, l'année 2007 a été marquée par **une évolution importante du prix du pétrole et des matières premières pour l'alimentation animale**. Entre janvier et décembre, les cours du pétrole ont plus que doublé se répercutant progressivement sur les coûts du fret. Au niveau des matières premières agricoles, c'est dans le secteur des céréales que les hausses ont été les plus fortes : près de 80% d'augmentation pour le prix du blé et 40% pour le maïs. Les raisons de cette hausse sont multiples : une sécheresse exceptionnelle en Australie, une demande soutenue des pays asiatiques, le développement de la production de biocarburants (et notamment du bioéthanol), des stocks européens et mondiaux au plus bas assortis d'une forte spéculation.

Les filières de productions animales, notamment hors sol, ont été fortement handicapées par l'augmentation sans précédent du coût de l'aliment en raison de la difficulté à répercuter vers l'aval, rapidement et en totalité, l'évolution des charges des éleveurs et des entreprises.

Une étude de l'impact de ces évolutions sur les exploitations agricoles des départements d'outre-mer vient d'être lancée et devrait être disponible fin 2008.

⁷ Règlement CE n°793/2006 (article 48)

Guadeloupe

Le **cyclone Dean**, qui a frappé les Antilles françaises au mois d'août 2007, a surtout affecté le secteur végétal et dans une moindre mesure, l'apiculture et la cuniculture. Concernant la banane, 65% des plantations ont été totalement détruites.

La forte hausse du coût des engrais, des pesticides et du carburant pèse tout particulièrement sur la filière végétale.

La sécheresse survenue après le cyclone a quant à elle eu des effets importants sur les producteurs de légumes et de viande bovine.

Guyane

La Guyane n'a pas connu de **changements ou événements** majeurs en 2007.

Cependant, elle a été, comme tous les autres DOM, confrontée à la hausse du coût du fret et du coût des aliments.

Martinique

Deux événements majeurs ont causé de multiples dégâts pour tous les secteurs économiques de la Martinique : le cyclone Dean (en août 2007) et le tremblement de terre d'une magnitude de 7,3 (en novembre 2007).

Le cyclone a détruit 100% des plantations de banane et l'état de catastrophe naturelle a été reconnu pour la première fois pour l'ensemble des 34 communes de la Martinique.

Le retour sur le marché des bananes de Martinique et de Guadeloupe a commencé en mars 2008 avec un retour "à la normale" prévu en 2009.

Les autres productions végétales ont également été très endommagées par le cyclone Dean. Les productions maraîchères par exemple ont été détruites dans leur quasi-totalité.

Réunion

L'année 2007 a été marquée par **deux événements naturels majeurs** : le passage du cyclone Gamède en février et la forte éruption du Piton de la Fournaise le 2 avril. Ils ont principalement affecté les filières végétales et la canne à sucre. **La longue période de sécheresse** qui a suivi le passage du cyclone Gamède a néanmoins aggravé la situation. Ainsi, la campagne de canne à sucre a été la plus mauvaise depuis 50 ans. Le prix de la canne étant fixé par une convention entre les planteurs, les industriels et l'Etat, il n'a pu évoluer malgré la baisse dramatique de la production. Les conséquences sur les revenus des producteurs ont été significatives. Une diminution de 7% de la valeur de la production agricole est ainsi annoncée pour l'année 2007 (estimation Agreste).

Le déclenchement de la procédure « circonstances exceptionnelles » (cf. Préambule) du POSEI France a permis aux agriculteurs des Antilles et de la Réunion de conserver le bénéfice de leurs aides.

2. Exécution financière du POSEI France - année de réalisation 2007

Cette partie vise à présenter « une synthèse des données financières disponibles sur la mise en œuvre de chaque mesure, suivie d'une analyse de ces données »⁸.

La maquette financière est présentée par mesure tandis que les données d'exécution financière sont présentées par mesure et par DOM. Les données détaillées par action, et éventuellement par sous-actions (arborescence plus fine), ne sont pas intégrées dans cette partie. Elles sont présentées dans la partie 3.2 du présent rapport intitulée "Etat d'avancement du POSEI France en 2007 par mesure".

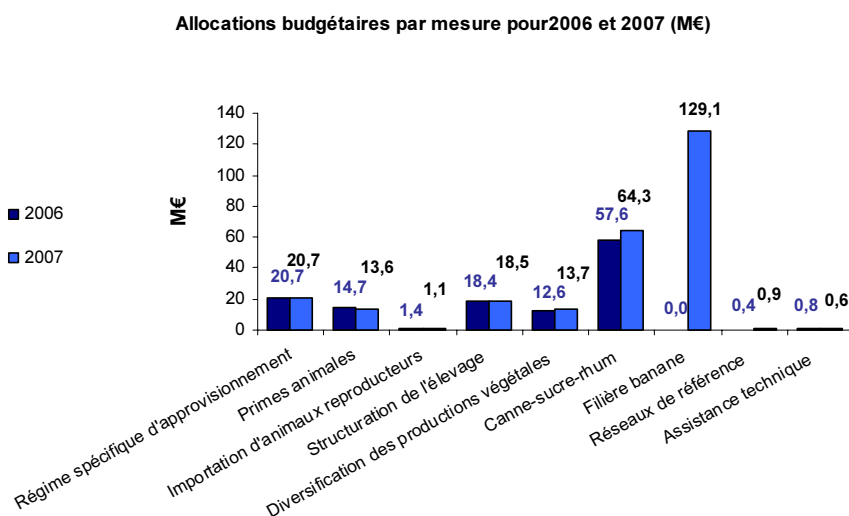
2.1. Maquette financière pour l'année de réalisation 2007

Le montant total de la fiche financière du programme POSEI France pour l'année d'exécution 2007 s'élève à **262,6 M€**, répartis entre les mesures comme suit :

N° mesure	Intitulé de la mesure	2007 (M€)
1	Régime spécifique d'approvisionnement	20,700
2	Primes animales	13,600
3	Importation d'animaux reproducteurs	1,120
4	Structuration de l'élevage	18,532
5	Diversification des productions végétales	13,690
6	Canne-sucre-rhum	64,332
7	Filière banane	129,053
8	Réseaux de référence	0,933
9	Assistance technique	0,640
TOTAL		262,600

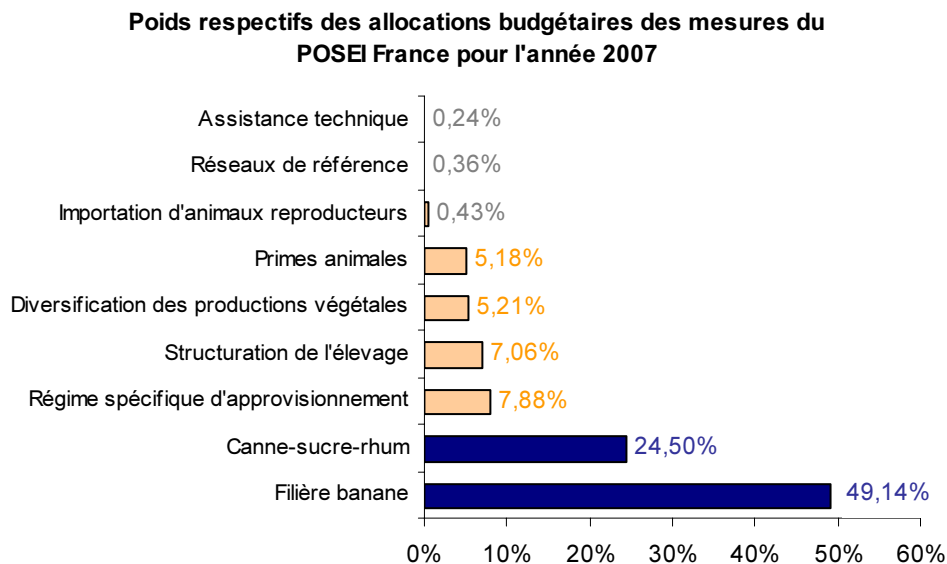
⁸ Règlement CE n°793/2006 (article 48)

Les **allocations budgétaires** sont restées relativement stables entre 2006 et 2007 :



Sources : Fiche financière 2006 et fiche financière 2007

Le **poids relatif des allocations budgétaires** par mesure pour l'année 2007 permet d'illustrer la place prédominante de la filière banane et de la filière canne-sucre-rhum, qui représentent respectivement 49,5% et 24,5% du budget du POSEI France pour l'année 2007 :



Source : Fiche financière 2007

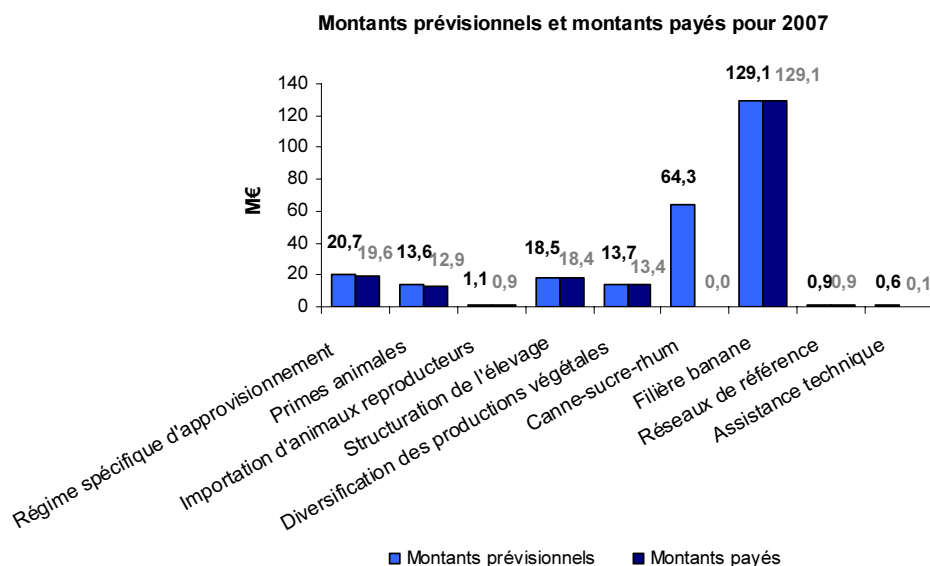
2.2. Dépenses du POSEI France au titre de l'année d'exécution 2007

Le tableau ci-dessous recense **les consommations financières au titre de l'année calendaire 2007** et pour l'ensemble des mesures du POSEI France :

N° mesure	Intitulé de la mesure	2007 (€)
1	Régime spécifique d'approvisionnement	19 633 602,30
2	Primes animales	12 885 278,68
3	Importation d'animaux reproducteurs	875 814,31
4	Structuration de l'élevage	18 402 827,00
5	Diversification des productions végétales	13 404 573,34
6	Canne-sucre-rhum	64 308 347,19
7	Filière banane	129 052 596,75
8	Réseaux de référence	932 582,58
9	Assistance technique	128 967,10
TOTAL		259 624 589,25

Sources : ODEADOM, AUP, ONIGC

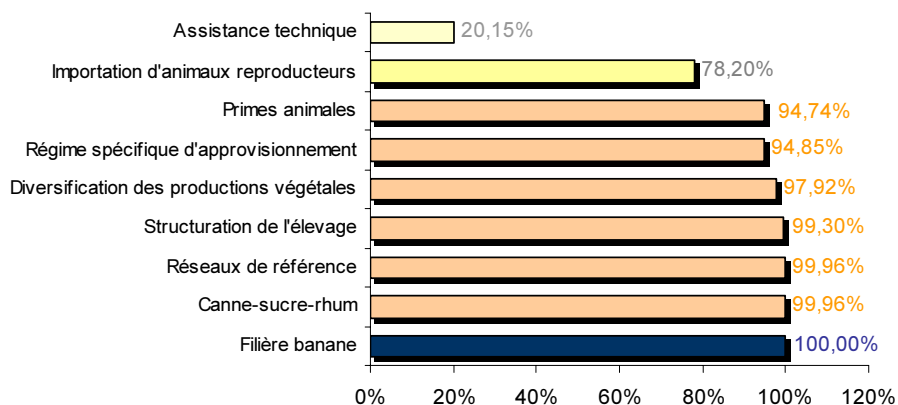
Le taux global d'exécution financière du POSEI France s'élève pour 2007 à 98,87 % (94,85% pour le RSA et 99,21% pour les MFPA).



Sources : ODEADOM, AUP, ONIGC - Fiche financière 2007

Les taux d'exécution sont relativement hétérogènes entre les différentes mesures :

Taux d'exécution par mesure pour 2007



Sources : ODEADOM, AUP, ONIGC

- **un taux d'exécution proche de 100%** pour les mesures « banane », « canne-sucre-rhum », « réseaux de référence » et « structuration de l'élevage » ;
- **un taux d'exécution compris entre 94% et 99%** pour les mesures « RSA », « diversification des productions végétales » et « primes animales » ;
- **un taux d'exécution moindre** pour les mesures « assistance technique » et « importations d'animaux reproducteurs ».

3. Etat d'avancement des mesures : bilan des réalisations en 2007 et premiers résultats

Cette partie vise à présenter⁹ :

- une synthèse des données physiques et financières disponibles relatives à la mise en œuvre de chaque mesure, suivie d'une analyse de ces données, et, si besoin, une présentation et une analyse du secteur d'activité dans lequel s'insère la mesure ;
- **l'état d'avancement des mesures** et des priorités par rapport aux objectifs opérationnels et spécifiques à la date de présentation du rapport, en procédant à une quantification des indicateurs ;
- un examen du **résultat de l'ensemble des mesures**, en tenant compte de leurs liens réciproques ;
- pour le **régime spécifique d'approvisionnement** :
 - des données et une analyse relatives à l'évolution des prix et à la répercussion de l'avantage ainsi octroyé, ainsi que les mesures prises et les contrôles réalisés pour assurer cette répercussion ;
 - en tenant compte des autres aides existantes, une analyse de la proportionnalité des aides par rapport aux surcoûts d'acheminement vers les régions ultrapériphériques et aux prix pratiqués à l'exportation vers les pays tiers ainsi que, lorsqu'il s'agit de produits destinés à la transformation ou d'intrants agricoles, des surcoûts d'insularité et d'ultra périphéricité ;
- l'indication du **degré de réalisation** des objectifs assignés à chacune des actions contenues dans le programme, mesuré au moyen d'indicateurs objectivement mesurables ;
- les données relatives **au bilan annuel d'approvisionnement** de la région concernée, notamment en termes de consommation, d'évolution des cheptels, de production et d'échanges ;
- les données relatives aux **montants effectivement octroyés** pour la réalisation des actions du programme sur la base des critères définis par l'Etat membre, telles que le nombre de producteurs bénéficiaires, le nombre d'animaux admis au paiement, les superficies bénéficiaires, ou le nombre des exploitations concernées ;
- les informations sur **l'exécution financière** de chaque action contenue dans le programme.

La présente partie, qui fait état de l'avancement du POSEI France par mesure, s'organise comme suit :

- Présentation de la stratégie du POSEI France et des indicateurs de suivi définis dans le programme ;
- Analyse des principaux éléments de contexte par l'exploitation des indicateurs de contexte définis au cours de la démarche d'élaboration du RAE permettant d'éclairer les indicateurs de suivi du POSEI France ;
- Présentation des éléments d'exécution financière ;
- Présentation des réalisations physiques par l'exploitation des indicateurs de réalisation définis au cours de la démarche d'élaboration du RAE permettant d'éclairer les indicateurs de suivi du POSEI France.

⁹ Règlement n°793/2006 de la Commission (article 48)

3.1. Etat d'avancement global du POSEI France à l'issue de l'année 2007

3.1.1. Exécution financière

L'exécution financière globale du POSEI France à l'issue de l'année 2007 apparaît largement satisfaisante avec :

- un **taux d'exécution financière global de 98,87% pour l'année 2007**, soit 259,62 millions d'euros d'aides payées pour une enveloppe prévisionnelle de 262,60 millions d'euros ;
- une **gestion du budget qui a su s'adapter aux événements climatiques** : tout en évitant la mise en place de stabilisateurs, le principe de fongibilité a su être utilisé à bon escient, ce qui a permis de contrecarrer les retombées les plus néfastes pour les producteurs locaux.

Le tableau présenté ci-dessous récapitule **les montants payés et les montants prévisionnels par mesure et les taux d'exécution financière pour les années 2006 et 2007** :

N° mesure	Intitulé de la mesure	Montants prévisionnels 2006 *	Montants payés 2006 *	Taux d'exécution 2006	Montants prévisionnels 2007	Montants payés 2007	Taux d'exécution 2007
MESURE REGIME SPECIFIQUE D'APPROVISIONNEMENT (RSA)							
1	Régime spécifique d'approvisionnement	20 700 000 €	15 444 660,90 €	74,61%	20 700 000 €	19 633 602,30 €	94,85%
MESURE EN FAVEUR DES PRODUCTIONS AGRICOLES LOCALES (MFPA)							
2	Primes animales	14 700 000 €	12 001 446,52 €	81,64%	13 600 000 €	12 885 278,68 €	94,74%
3	Importation d'animaux reproducteurs	1 400 000 €	726 196,24 €	51,87%	1 120 000 €	875 814,31 €	78,20%
4	Structuration de l'élevage	18 400 000 €	13 115 710,89 €	71,28%	18 532 000 €	18 402 827,00 €	99,30%
5	Diversification des productions végétales	12 600 000 €	9 895 208,13 €	78,53%	13 690 000 €	13 404 573,34 €	97,92%
6	Canne-sucre-rhum	57 600 000 €	57 486 271,62 €	99,80%	64 332 000 €	64 308 347,19 €	99,96%
7	Filière banane	-	-	-	129 053 000 €	129 052 596,75 €	100,00%
8	Réseaux de référence	400 000 €	206 072,17 €	51,52%	933 000 €	932 582,58 €	99,96%
9	Assistance technique	800 000 €	31 575,20 €	16,12%	640 000 €	128 967,10 €	20,15%
Total mesure MFPA		105 900 000 €	93 462 480,77 €	88,26%	241 900 000 €	239 990 986,95 €	99,21%
TOTAL		126 600 000 €	108 907 141,67 €	86,02%	262 600 000 €	259 624 589,25 €	98,9%

Sources : Fiche financière 2006 - Fiche financière 2007 - ODEADOM, AUP, ONIGC

Le tableau de synthèse présenté ci-dessous détaille pour l'année 2007, les consommations financières par DOM et par mesure :

MESURE	TOTAL	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion
REGIME SPECIFIQUE D'APPROVISIONNEMENT (RSA)					
MESURE RSA	19 633 602,30 €	3 038 099,15 €	1 229 699,37 €	3 105 317,84 €	12 260 485,94 €
		15,47%	6,26%	15,82%	62,45%
MESURES EN FAVEUR DES PRODUCTIONS AGRICOLES LOCALES (MFPA)					
MESURE Primes animales	12 885 278,68	4 270 925,87	1 924 834,53	2 405 433,68	4 284 084,60
		33%	15%	19%	33%
ADMCA	10 503 322,00	3 919 912,07	1 671 236,50	1 928 178,68	2 983 994,75
PAB	2 133 047,68	289 633,80	220 231,03	378 015,00	1 245 167,85
PPR	248 909,00	61 380,00	33 367,00	99 240,00	54 922,00
MESURE Importation d'animaux reproducteurs	875 814,31	303 028,44	42 040,00	365 991,11	164 754,76
		35%	5%	42%	19%
MESURE Structuration de l'élevage	18 402 827,00	816 069,37	100 636,83	3 886 120,81	13 599 999,99
		4%	1%	21%	74%
MESURE Diversification des productions végétales	13 404 573,34	3 918 487,37	186 596,01	4 402 863,78	4 896 626,18
		0,29	0,01	0,33	0,37
Comm. Sur marchés locaux	7 601 215,75	1 644 284,00	15 101,10	3 091 353,70	2 850 476,95
Transfor. Fruits et légumes	1 184 434,07	245 422,00	-	609 135,74	329 876,33
Comm. Hors région production	2 817 855,10	1 499 613,76	171 494,91	397 404,93	749 341,50
Actions accompagnement filières	1 312 562,02	529 167,61	-	304 969,41	478 425,00
Collecte	338 115,47	114 392,88	-	80 305,70	143 416,89
Transport	339 247,42	171 249,03	-	24 576,08	143 422,31
Soutien conso	14 999,30	2 268,10	-	7 995,80	4 735,40
Semences Réunion	8 730,00	-	-	-	8 730,00
Politique qualité	611 469,83	241 257,60	-	192 091,83	178 120,40
Production de vanille	88 993,80	-	-	-	88 993,80
Maintien surfaces plantées vanille	59 375,00	-	-	-	59 375,00
Culture géranium et vétiver	210 360,00	-	-	-	210 360,00
Production huiles ess. Gér. & Vét.	129 777,60	-	-	-	129 777,60
MESURE Canne-sucre-rhum	64 308 347,19	15 457 423,88	87 640,06	5 175 020,76	43 588 262,49
		24%	0%	8%	68%
Industrie sucrière	48 800 000,00	11 547 000,00	-	605 000,00	36 648 000,00
Transport de canne	9 930 968,05	2 465 473,94	1 070,86	524 160,76	6 940 262,49
Transformation en rhum agricole	5 577 379,14	1 444 949,94	86 569,20	4 045 860,00	-
MESURE Filière banane	129 052 596,75	31 508 695,83	-	97 543 900,92	-
		24%		76%	
SOUS-TOTAL MFPA hors réseaux de référence et assistance technique	238 929 437,27 €	56 274 630,76	2 341 747,43	113 779 331,06	66 533 728,02
		23,55%	0,98%	47,62%	27,85%
MESURE Réseaux de référence	932 582,58	-	-	-	-
MESURE Assistance technique	128 967,10	-	-	-	-
Réalisations informatiques	109 375,50	-	-	-	-
Manuel utilisateur	19 591,60	-	-	-	-
TOTAL MFPA	239 990 986,95 €	56 274 630,76	2 341 747,43	113 779 331,06	66 533 728,02
TOTAL POSEI	259 624 589,25 €	59 312 729,91	3 571 446,80	116 884 648,90	78 794 213,96

Sources : ODEADOM, AUP, ONIGC

3.1.2. Mobilisation des aides

Des efforts de structuration des filières s'observent dans l'ensemble des DOM : **les exploitations se professionnalisent** et les producteurs passent davantage par des groupements de commercialisation pour mettre leurs produits sur le marché. Ces évolutions permettent une **meilleure mobilisation** du POSEI France.

Enfin, les modifications introduites par le **corrigendum** ont permis de clarifier certaines actions du programme et donc de **maximiser leur utilisation**.

Enfin, il est à noter que **le RSA est une mesure fortement mobilisée** par l'ensemble des opérateurs.

Guadeloupe

Filières animales

Les mesures du POSEI France pour les filières animales encouragent les éleveurs à commercialiser leurs productions dans les circuits formels. Au cours de l'année 2007, de nombreux petits producteurs se sont professionnalisés et ont rejoint les coopératives. En parallèle, les volumes de production animale passant par le marché officiel sont de plus en plus importants.

Certaines **aides** sont plus **particulièrement mobilisées**. Tel est le cas de l'aide à l'achat de reproducteurs petits ruminants. Dans ce cas précis, le partenariat sur place passé avec l'INRA, a joué un rôle d'impulsion et a contribué à la bonne mobilisation de l'aide.

Des **écueils** sont toutefois à constater :

- l'aide au classement et à la valorisation de la viande n'a pas encore été mobilisée à ce jour car elle nécessite une prestation de découpe qui n'existait pas avant la construction récente de l'atelier de découpe ;
- l'aide à la sécurisation des élevages nécessitait une organisation pour acheter des chiens de troupeaux en commun qui n'a pas eu lieu ;
- Les mesures de communication et de promotion ont été faiblement mobilisées. Ces actions constituent cependant une priorité pour l'interprofession pour l'année 2008.

Filières végétales

La **structuration des filières végétales** s'opère efficacement. Une nouvelle OP a été pré-reconnue à la fin de l'année 2007. Trois autres demandes de reconnaissance ont été déposées à la fin de l'année, dont une a déjà été acceptée.

Guyane

Filières animales

La prime à l'abattage et l'aide à la découpe sont fortement souscrites par la filière porcine.

Pour la première fois en 2007, **les importations d'animaux reproducteurs ont diminué**, ce qui est dû au renforcement des exigences du transporteur (Air France) en matière de transport d'animaux, le rendant plus coûteux. Par ailleurs, les importations sont généralement conditionnées à une structuration préalable du secteur, qui est en cours de mise en place.

Filières végétales

Les aides sont très peu mobilisées à cause **des difficultés de la filière à se structurer**.

Martinique

Filières animales

Les **filières** s'étant organisées en **interprofession**, celle-ci envisage maintenant d'améliorer l'organisation de la **commercialisation** des productions animales.

Pour l'interprofession, **les actions à succès** de l'année 2007 sont les suivantes :

- les aides directes aux producteurs ;
- l'aide à la découpe et à la transformation.

L'aide au stockage a été faiblement mobilisée, grâce aux progrès de l'organisation de la filière porcine.

Réunion

Filières végétales

- **Canne à sucre** : l'interprofession de la canne sucre a été créée en 2007.
- Pour **les filières végétales de diversification**, des adaptations aux besoins des exploitants sont encore nécessaires.

Les opérateurs se sont organisés autour de l'OPTR (Organisation de producteurs de la Terre Réunionnaise). Le processus de structuration est en effet en bonne voie avec une nette augmentation du nombre d'adhérents aux organisations de producteurs. Actuellement, **les organisations de producteurs représentent 15% de la production locale**. Les producteurs projettent maintenant de se regrouper en association d'OP et de s'organiser, à terme, en interprofession.

La mise en place d'une aide à la qualité a encouragé la mise en œuvre de démarches qualité (label rouge, agriculture Bio, etc.) rémunératrices.

Filières animales

- Une **baisse de la production laitière** a été observée en lien avec le passage du cyclone Gamède. Des cessations d'activité (problèmes économiques et sanitaires) ont encore aggravé la situation même si elles ont en partie été compensées par une hausse de la production des producteurs en activité.

- Les **importations d'animaux reproducteurs diminuent fortement** au cours de l'année notamment à cause de la **fièvre catarrhale ovine (FCO)** qui a entraîné le gel des importations. Par ailleurs, les dégâts engendrés par le cyclone Gamède ont généré des problèmes de trésorerie dans les exploitations, lesquels ont contribué à la diminution des importations de bovins, ovins et caprins.

3.2. Etat d'avancement du POSEI France en 2007 par mesure

Les indicateurs définis dans le POSEI France pour assurer le suivi des réalisations et des résultats par mesure sont signalés dans le présent rapport par le symbole suivant : ➡

Le Régime Spécifique d'Approvisionnement (RSA)

Le dispositif du RSA vise à **compenser les surcoûts liés à l'éloignement des DOM des différentes sources d'approvisionnement** et aux difficultés liées à l'insularité, l'ultra-périphéricité et la petite taille des DOM. En d'autres termes, il s'agit de faciliter les importations de produits absents dans les DOM mais nécessaires à la production ou à l'alimentation locales.

i. Stratégie du POSEI France pour le Régime Spécifique d'approvisionnement

Le POSEI France expose les objectifs et les modalités de mise en œuvre du RSA en France à compter du 16 octobre 2006. Il établit **les bilans annuels prévisionnels** d'approvisionnement par quantité de produits et par niveau d'aides (montants prévisionnels).

A ce titre, la gestion du RSA favorise en priorité **l'importation de matières premières** en faveur de deux grandes familles de produits :

- les produits de l'alimentation animale ;
- les produits de l'alimentation humaine.

Le RSA participe à la réalisation de 3 des **objectifs opérationnels** du POSEI France¹⁰ (cf. Annexe 1) :

Objectifs opérationnels du POSEI France auxquels contribue le RSA

- Amélioration de l'auto-approvisionnement de la population locale et de l'économie productrice d'emplois par l'augmentation de la production et le développement de l'import-substitution des produits végétaux et animaux.
- Développement de filières de diversification organisées et structurées (élevage, fruits et légumes, créneaux de niches), notamment pour une gestion collective de la commercialisation au plan local ou à l'export, permettant de compenser les risques liés à une trop grande spécialisation et évitant les spéculations par "effets d'aubaine".
- Création locale de valeur ajoutée avec les produits locaux, que ce soient des transformations fermières, artisanales ou industrielles.

¹⁰ POSEI France, Chapitre III, Tableau de synthèse : objectifs opérationnels et mesures du programme français, pages 6-7

Les **objectifs propres au RSA** tels qu'ils sont définis dans le POSEI France¹¹ sont rappelés dans le tableau suivant :

Objectifs du RSA par type de produit	
Alimentation animale	
- Permettre aux opérateurs intervenant dans les filières animales d'importer des matières premières de qualité, diversifiées et des aliments pour animaux exigeant des procédés de haute technologie afin de distribuer des rations équilibrées. - Fournir aux éleveurs des aliments à un prix compétitif face à l'environnement régional, voire international, où les contraintes réglementaires et les coûts de production sont moindres.	
Alimentation humaine	
Actions en faveur des industries agroalimentaires	- Permettre aux industries agroalimentaires des DOM l'importation de matières premières ayant toutes les garanties du point de vue de la sécurité sanitaire et de fabriquer sur place des produits destinés à l'alimentation humaine. - Par la transformation sur place de ces produits importés, les industriels des DOM participent au maintien de l'emploi dans les DOM, proposent aux consommateurs des niveaux de prix abordables, développent de nouveaux marchés au niveau local, dans un environnement économique très concurrentiel.
Opérations de réexpédition et/ou de réexportation (commerce régional)	A travers les opérations de réexpédition et/ou de réexportation, les industriels doivent réaliser des économies d'échelle permettant d'abaisser leurs coûts de production et de participer également au maintien de l'emploi.
Actions en faveur des intrants et semences	Permettre le développement des productions maraîchères nouvelles à partir de plants et de semences certifiés.

Les indicateurs de suivi définis dans le POSEI France figurent en Annexe 2. La proportionnalité des aides par rapport aux **surcoûts d'acheminement vers les RUP** et aux prix pratiqués à l'exportation vers les pays tiers, quant à elle, est difficile à évaluer. Suite également à la hausse brutale du coût du fret et des matières premières, la France se propose de conduire une étude dédiée à l'évolution de ces surcoûts spécifiques aux RUP.

¹¹ POSEI France, Chapitre IV, page 4/29.

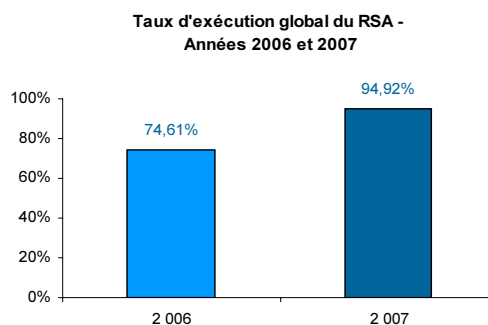
Pour mémoire, les composantes des surcoûts définis dans le POSEI France sont rappelées dans le tableau suivant :

Nature des coûts		Origine des coûts	Indicateurs
Ultrapériphéricité	Éloignement	Distance	Coût de transport (portuaire, aéroportuaire) Fret Assurance
	Insularité	Discontinuité de l'espace	Frais de transport interne Frais de déchargement multiples (portuaires, aéroportuaires) Taxes et douanes éventuelles
		Irrégularité d'approvisionnement	Coûts de stockage -amortissement -maintenance - frais financiers
	Taille des marchés	Étroitesse	Ruptures de charge -conditionnement adapté. - Coûts d'investissement - Coûts de fabrication (importations, technologie, main-d'œuvre, frais de maintenance des installations) Coûts de livraison (emballage, encombrement du réseau routier ou absence d'infrastructures routières en Guyane par exemple) Coûts financiers (crédit plus cher, délai de paiement plus long)

ii. Bilan financier du RSA (dépenses du bilan annuel d'approvisionnement)

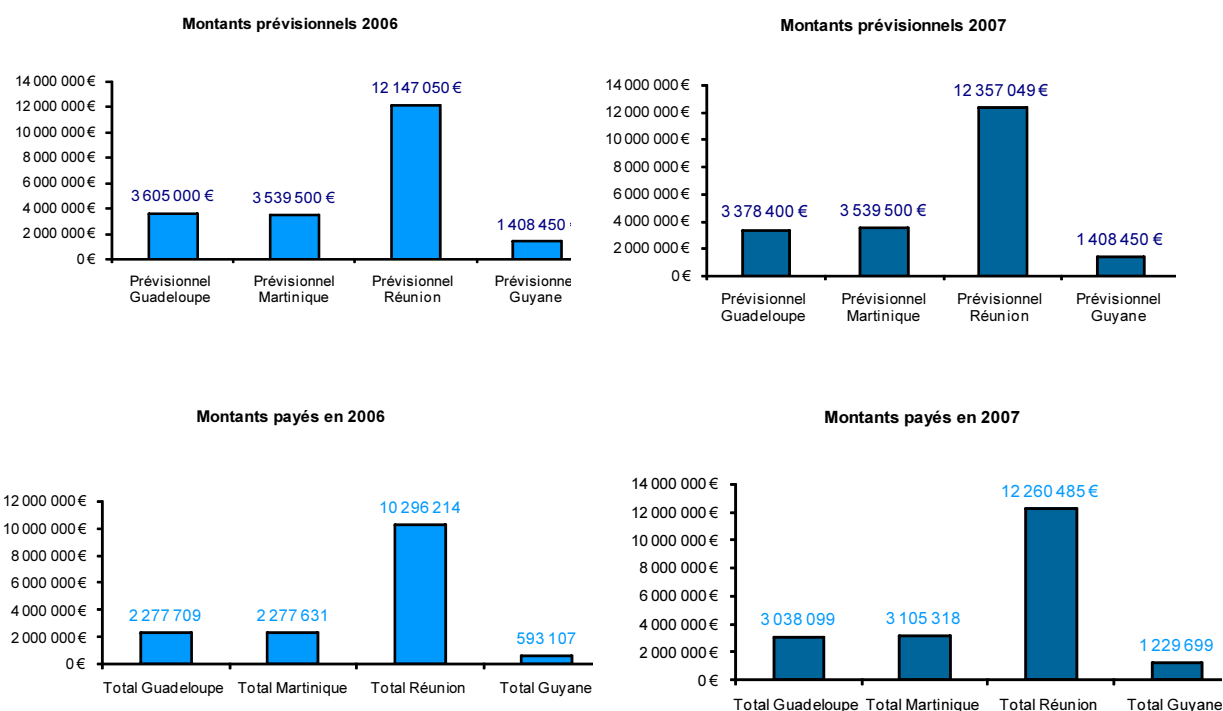
Données de synthèse tous DOM confondus

L'année 2007 est marquée par une augmentation sensible du **taux d'exécution** (montant payé/montant prévisionnel) de la mesure RSA qui s'élève à **95%**, soit **19,6 M€** dépensés au titre du RSA pour une enveloppe financière de 20,7 M€ :

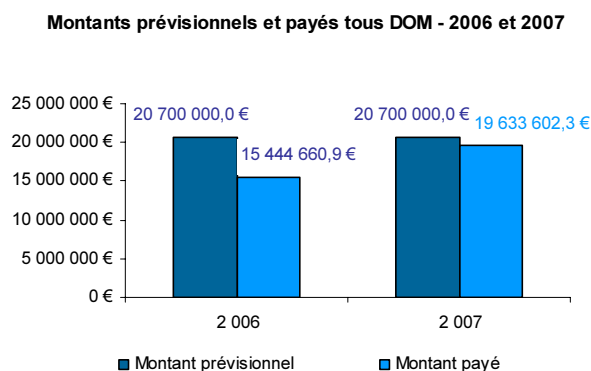


Source : ODEADOM

La répartition par DOM des **montants prévisionnels et des montants payés** est la suivante (source : ODEADOM) :



Tous DOM confondus, les montants prévisionnels et les montants payés pour les années 2006 et 2007 sont les suivants :



Source : ODEADOM

Réalisations en Guadeloupe par type de produit

Le taux d'exécution du bilan annuel d'approvisionnement en 2007 atteint presque 90% en Guadeloupe, soit une hausse de 20 points par rapport à 2006 :

Groupe de produits	Prévu 2006	Payé 2006	Taux d'exécution 2006	Prévu 2007	Payé 2007	Taux d'exécution 2007
Céréales destinées à la consommation humaine et à l'alimentation animale (UE)	2 940 000 €	2 124 588 €	72,26%	2 726 000 €	2 497 253 €	91,61%
Autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine (origine UE)	78 000 €	10 980 €	14,08%	180 000 €	115 552 €	64,20%
Huiles végétales (origine UE)	42 000 €	17 571 €	41,84%	32 400 €	23 318 €	71,97%
Préparations de fruits (origine UE)	455 000 €	124 570 €	27,38%	350 000 €	313 735 €	89,64%
Produits laitiers (origine UE)	90 000 €	- €	0%	90 000 €	88 240 €	98,04%
TOTAL	3 605 000 €	2 277 709 €	63,18%	3 378 400 €	3 038 099 €	89,93%

Source : ODEADOM

Réalisations en Guyane par type de produit

Le taux d'exécution du bilan annuel d'approvisionnement en 2007 atteint presque 88% en Guyane, soit une hausse d'environ 13 points par rapport à 2006.

Groupe de produits	Prévu 2006	Payé 2006	Taux d'exécution 2006	Prévu 2007	Payé 2007	Taux d'exécution 2007
Céréales destinées à la consommation humaine et à l'alimentation animale (UE)	1 285 000 €	545 402 €	42,44%	1 285 000 €	1 150 228 €	89,51%
Huiles végétales (origine UE)	600 €	- €	0,00%	600 €	252 €	42,00%
Préparations de fruits (origine UE)	90 750 €	47 705 €	52,57%	90 750 €	60 329 €	66,48%
Produits laitiers (origine UE)	32 100 €	- €	0,00%	32 100 €	18 891 €	58,85%
TOTAL	1 408 450 €	593 107 €	42,11%	1 408 450 €	1 229 699 €	87,31%

Source : ODEADOM

Réalisations à la Martinique par type de produit

Le taux d'exécution du bilan annuel d'approvisionnement en 2007 atteint environ 88% à la Martinique, soit une hausse de plus de 20 points par rapport à 2006 :

Groupe de produits	Prévu 2006	Payé 2006	Taux d'exécution 2006	Prévu 2007	Payé 2007	Taux d'exécution 2007
Céréales destinées à la consommation humaine et à l'alimentation animale (UE)	2 887 500 €	2 141 250 €	74,16%	2 887 500 €	2 630 817 €	91,11%
Autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine (origine UE)	60 000 €	- €	0,00%	60 000 €	52 017 €	86,69%
Huiles végétales (origine UE)	42 000 €	28 648 €	68,21%	42 000 €	41 122 €	97,91%
Préparations de fruits et légumes (origine UE)	350 000 €	90 883 €	25,97%	350 000 €	241 309 €	68,95%
Produits laitiers (origine UE)	200 000 €	16 852 €	8,43%	200 000 €	140 053 €	70,03%
TOTAL	3 539 500 €	2 277 631 €	64,35%	3 539 500 €	3 105 318 €	87,73%

Source : ODEADOM

Réalisations à la Réunion par type de produit

Le taux d'exécution du bilan annuel d'approvisionnement en 2007 atteint presque 100% à la Réunion, soit une hausse d'environ 15 points par rapport à 2006 :

Groupe de produits	Prévu 2006	Payé 2006	Taux d'exécution 2006	Prévu 2007	Payé 2007	Taux d'exécution 2007
Céréales destinées à la consommation humaine et à l'alimentation animale (UE)	10 932 000 €	9 269 588 €	84,79%	11 000 394 €	10 943 048 €	99,48%
Huiles végétales (origine UE)	569 250 €	485 273 €	85,25%	639 975 €	639 675 €	99,95%
Préparations de fruits et légumes (origine UE)	629 000 €	541 353 €	86,07%	674 880 €	674 597 €	99,96%
Produits laitiers (origine UE)	- €	- €	na	37 000 €	- €	0,00%
Intrants, semences et plants (origine UE)	16 800 €	- €	0,00%	4 800 €	3 165 €	65,94%
TOTAL	12 147 050 €	10 296 214 €	84,76%	12 357 049 €	12 260 486 €	99,22%

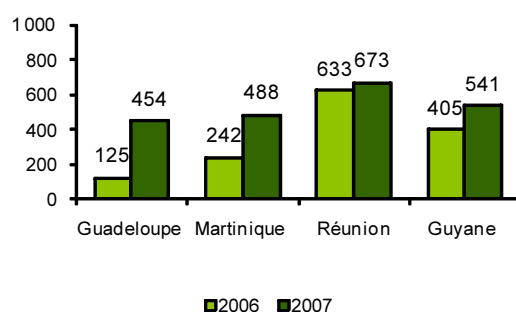
Source : ODEADOM

iii. Bilan des réalisations du RSA (quantités prévisionnelles et quantités utilisées du bilan annuel d'approvisionnement)

Présentation des principales réalisations du volet « importations UE et exonération de droits » du RSA

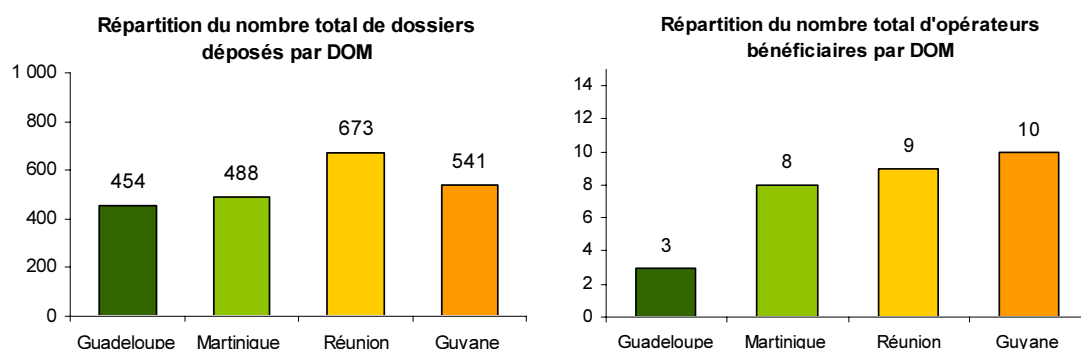
Le nombre de **certificats délivrés** en 2007 est de 2 155 contre 1 405 en 2006, soit une augmentation de 153 %. Cette augmentation d'activité est très visible à la Martinique, avec une augmentation de 50,4% et en Guadeloupe, avec une multiplication par plus de 3 du nombre de certificats délivrés.

Répartition du nombre total de certificats délivrés par DOM



Source : ODEADOM

En 2007, **2 156 dossiers de demande d'aide** ont été déposés auprès des DAF pour les 30 opérateurs enregistrés fin 2007. Il est à noter qu'un opérateur ne peut être enregistré que lorsque toutes les conditions sont remplies : audit réalisé par la DAF conforme et engagement signé de la part de l'opérateur.



Source : ODEADOM

Les **quantités prévisionnelles** s'élevaient pour 2007 à 381,6 Mt au total, soit un niveau équivalent au montant de 2006 (-0,14%) :

Quantités prévisionnelles par type de produit (tonnes)	2006	2007	Evolution
Céréales destinées à la consommation humaine et à l'alimentation animale (UE)	303 200	300 580	-0,86%
Autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine (origine UE)	3 650	4 750	30,14%
Huiles végétales (origine UE)	11 155	11 690	4,80%
Préparations de fruits (origine UE)	5 750	5 574	-3,06%
Produits laitiers (origine UE)	3 200	3 940	23,13%
Intrants, semences et plants (origine UE)	140	40	-71,43%
Riz	55 000	55 000	0,00%
TOTAL	382 095	381 574	-0,14%

Sources: ODEADOM

Les **quantités totales utilisées** en 2007 s'élèvent à 353,2 Mt, soit un **taux d'utilisation du contingent 2007 de 92,44%**.

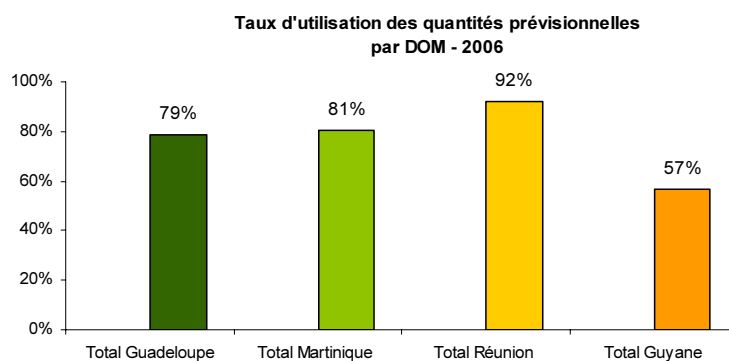
Quantités utilisées en 2006 et 2007 :

Quantités aidées par type de produit (t)	2006	2007	Evolution
Céréales destinées à la consommation humaine et à l'alimentation animale (UE)	279 190,73	287 404,22	2,94%
Autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine (origine UE)	214,02	1 413,43	560,42%
Huiles végétales (origine UE)	9 375,19	9 996,02	6,62%
Préparations de fruits (origine UE)	2 259,69	3 707,98	64,09%
Produits laitiers (origine UE)	168,52	2 604,09	1445,29%
Intrants, semences et plants (origine UE)	-	26,38	na
Riz	41 789,72	48 055,37	14,99%
TOTAL	332 997,86	353 207,47	6,07%

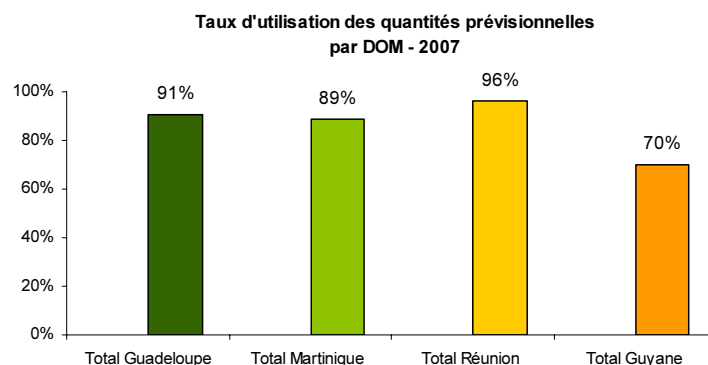
Source: ODEADOM

Seule la Guyane ne semble pas avoir **utilisé de manière optimale les quantités globales initialement prévues**, avec un taux d'utilisation de seulement 57%. Cette situation est principalement due au trop grand nombre d'opérateurs locaux, source de diminution de l'efficacité de la mise en œuvre du RSA en Guyane.

De manière plus générale, **tous les DOM connaissent une hausse significative de leurs taux d'utilisation par rapport à 2006** :



Source : ODEADOM

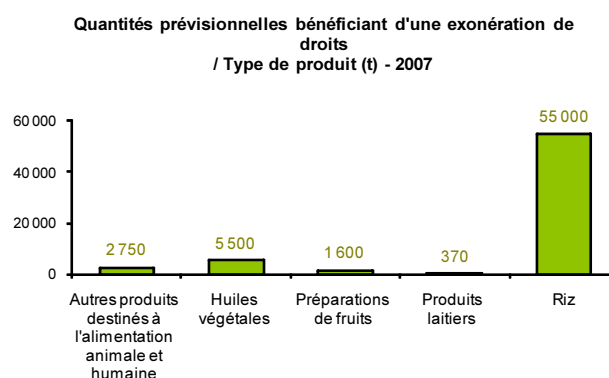


Source : ODEADOM

Il convient de distinguer les quantités prévisionnelles « hors exonération de droits » des quantités bénéficiant d'une **exonération de droits**.

Les quantités exonérées de droits s'élèvent en 2007 à 65 Mt au total :

Quantité prévisionnelle par type d'aide (t)	
En 2007	381 574
Quantité hors exonération de droits	316 354
Quantités exonérées	65 220
En 2006	382 095
Quantité hors exonération de droits	317 495
Quantités exonérées	64 600



Source: ODEADOM

Les quantités exonérées de droits n'ont concerné que 2 départements : principalement la Réunion, et plus particulièrement pour le riz et plus marginalement la Martinique. Après le riz, ce sont les huiles végétales qui ont le plus bénéficié d'exonération de droits.

- Quantités exonérées de droits pour la **Martinique** en 2007 :

Dénomination du produit	Code NC	Quantités importées (en tonnes)	Pays de provenance
Fruits, Pulpes de fruits	2008	38,125	BRESIL
Jus de fruits	2009	16,880	AFRIQUE DU SUD

Source : ODEADOM

- Quantités exonérées de droits pour la **Réunion** en 2007 :

Dénomination du produit	Code NC	Quantités importées (en tonnes)	Pays de provenance
Huile de tournesol...	1512	3 920,00	Argentine
Jus de fruits	2009	1,80	Brésil
Concentrés de tomates	20029031 20029090	19,39	Chine
Riz	100610	46 348,37	Thaïlande
	100620	284,90	Inde
	10064000	307,79	Pakistan
		115,00	Vietnam

Source : ODEADOM

Présentation des données physiques sur le volet « commerce régional »¹²

Les produits qui bénéficient du RSA ne peuvent faire l'objet ultérieurement d'une réexportation vers les pays tiers ou d'une réexpédition vers le reste de la Communauté. Toutefois, pour des quantités par groupe de produits prévues à l'annexe II du règlement (CE) n°793/2006, les opérateurs peuvent effectuer des **réexportations ou des réexpéditions** dans le cadre d'échanges traditionnels ou de commerce régional sans rembourser l'aide perçue au titre du RSA.

En 2007, les quantités de produits transformés utilisant des produits ayant bénéficié du RSA et destinés au commerce régional se sont élevées à 12 262,7 tonnes, soit une hausse de 14,7% par rapport à 2006 :

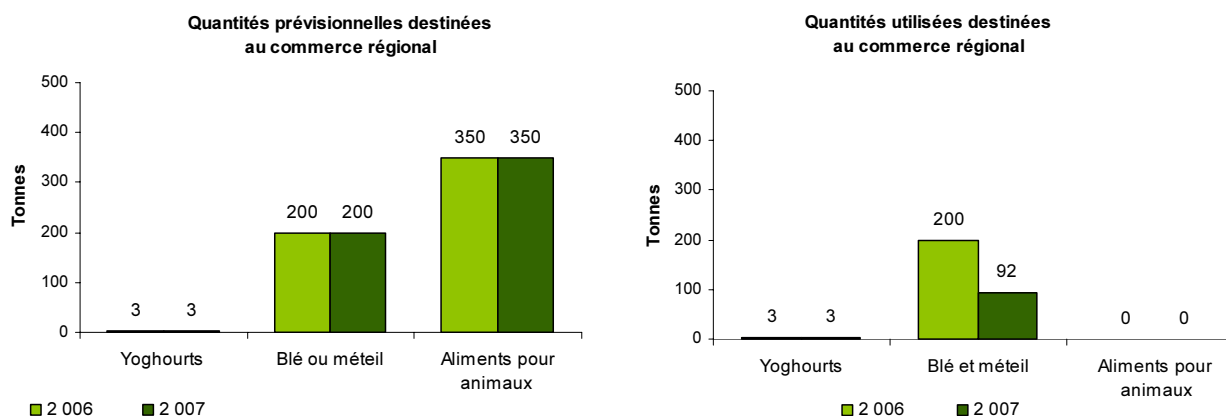
➡

Quantité de produits transformés destinés au commerce régional (tonnes)	2006	2007
Yoghourts	3,28	3,28
Blé et méteil	5 191,04	4 235,90
Grains de maïs	48,31	15,40
Aliments pour animaux	5 443,52	7 998,13
TOTAL	10 686,14	12 252,71

Source : ODEADOM

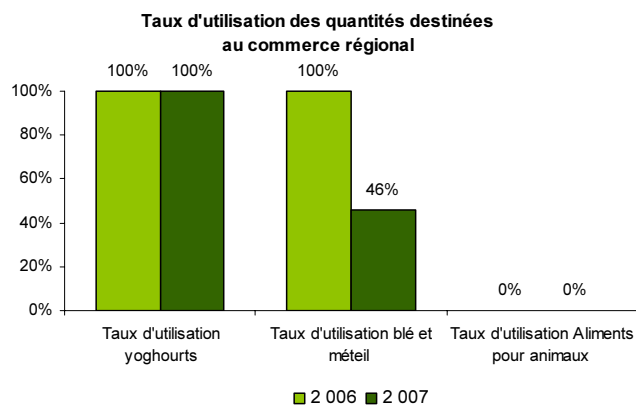
Comme en 2006, **seules la Martinique et la Réunion ont utilisé leurs quotas d'exportation** prévus dans l'Annexe II du R (CE) 793/2006 de la Commission.

- en **Martinique**, seuls le blé ou méteil (46%) et les yaourts (100%) ont fait l'objet de réexportations dans le cadre du commerce régional :



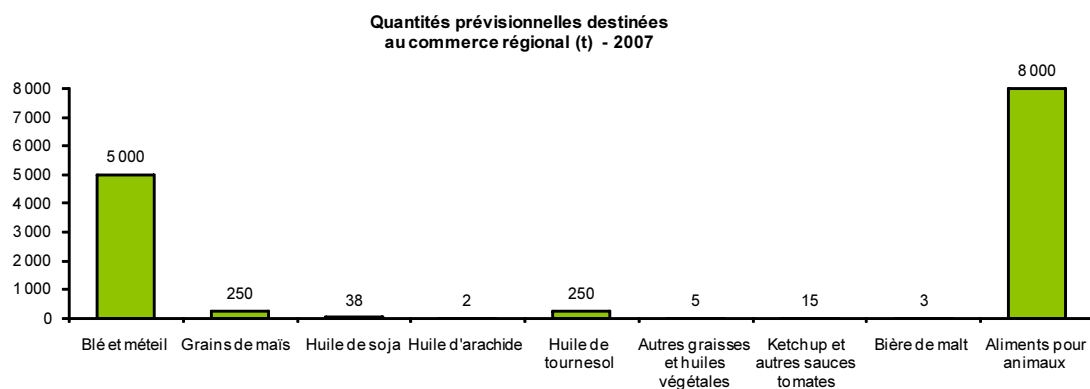
Source : ODEADOM

¹² **Nb** : Ce volet du RSA ne concerne pas la Guyane

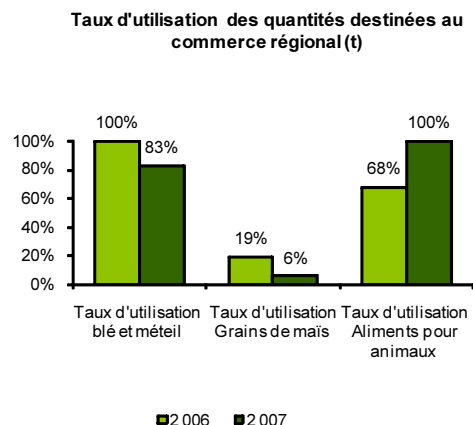
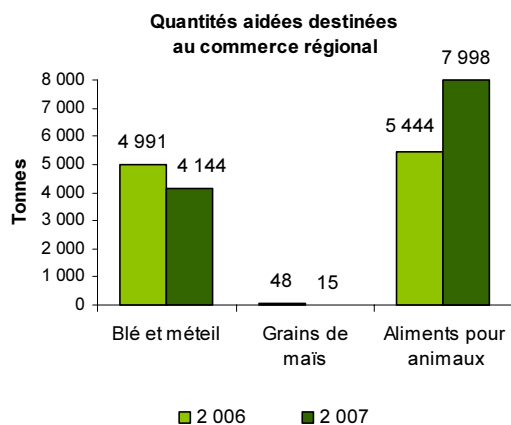


Source : ODEADOM

- à la Réunion, les aliments pour animaux (quasi 100%), le blé ou méteil (6%) et le maïs en grains ont fait l'objet de réexportations dans le cas du commerce régional :



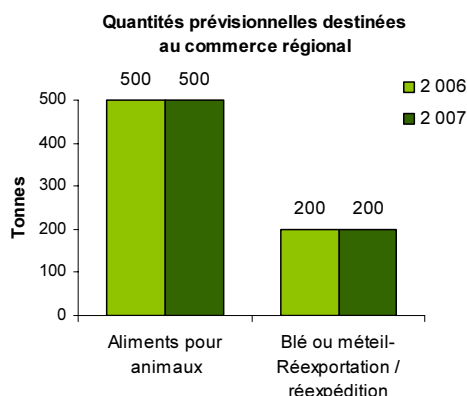
Source : ODEADOM



Source : ODEADOM

- **Guadeloupe** : il est prévu à l'annexe II du règlement (CE) n°793/2006 des quotas de réexportation pour deux catégories de produits.

Comme en 2006, ces quotas n'ont pas été utilisés en 2007. Le taux d'utilisation est donc nul.



Source : ODEADOM

Les quotas d'exportation ne sont pas pleinement utilisés par les opérateurs locaux. Ils ne sont pas du tout utilisés en Guadeloupe et, comme en 2006, il apparaît qu'une grande partie des produits bénéficiant de quotas d'exportation à la Martinique et à la Réunion (huiles, ketchup, mayonnaise, bière de malt pour la Réunion, aliments pour animaux pour la Martinique) ne trouvent pas de débouchés commerciaux dans leurs régions respectives. La baisse des exportations de blé ou méteil depuis ces deux DOM est également significative. Toutefois, la montée en puissance des exportations d'aliments pour animaux à la Réunion (aliments pour poissons de l'unité NUTRIMA par exemple) confirme une tendance déjà engagée en 2006.

Mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPA)

Les mesures en faveur des productions agricoles locales peuvent se décliner par secteur d'activité :

- les productions animales ;
- les filières de diversification végétale ;
- la filière canne-sucre-rhum ;
- la filière banane.

Le tableau suivant permet de présenter **les correspondances entre les secteurs d'activité et les mesures MFPA du POSEI France** :

Secteur(s) concerné(s)	Mesures MFPA du POSEI France
Productions animales	Mesure Primes animales
	Mesure Importation d'animaux reproducteurs
	Mesure Structuration de l'élevage
Filières de diversification végétale	Mesure Diversification des productions végétales
Filières canne-sucre-rhum	Mesure Canne-sucre-rhum
Filière banane	Mesure Filière banane

3.2.1.1. Les MFPA en faveur des productions animales

Le POSEI France comporte **trois mesures relatives aux filières animales** :

- les primes animales aux éleveurs de ruminants ;
- les aides à l'importation d'animaux reproducteurs ;
- les programmes globaux de soutien aux différentes filières animales pilotés par les interprofessions, à l'exception de la Guyane, où, en l'absence d'interprofession, le pôle animal de la Chambre d'agriculture, assisté de la DAF, assure ce pilotage.

i. Stratégie du POSEI France pour les filières animales (toutes mesures confondues)

Rappel de la stratégie générale de développement des filières animales dans les DOM :

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
- Améliorer l'auto-apvisionnement local tout en développant l'emploi. - Améliorer la couverture du marché local en quantité, en qualité et en régularité en encourageant la structuration et l'organisation des filières et en assurant à chaque producteur un revenu équitable.	- Augmentation de la production. - Amélioration des performances des éleveurs. - Amélioration de la structuration des filières. - Développement de l'emploi direct et induit.

Source : POSEI France, chapitre IV.

ii. Principales évolutions concernant les filières animales dans les DOM

Les filières animales en Guadeloupe

Cheptels

En 2007, la **filière bovine** comprend **13 583 détenteurs** d'animaux contre 13 035 en 2006. La **filière caprine** connaît aussi une hausse du nombre de détenteurs qui s'élève à **400** en 2007 contre 364 en 2006.

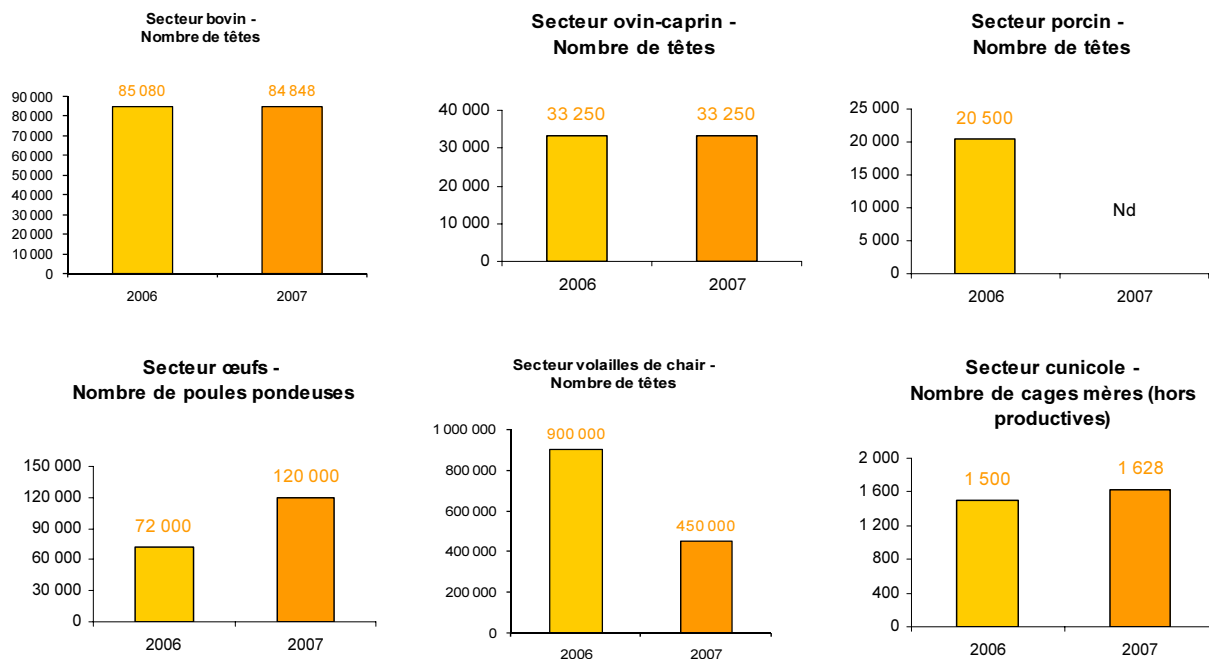
Le **nombre de têtes en 2007** s'élève à **84 848** pour les bovins et à **33 250** pour les caprins.

Le **nombre moyen d'animaux** par troupeau est stable :

Nombre moyen d'animaux par troupeaux	2006	2007
Filière bovine	6,53	6,25
Filière caprins-ovins	91,35	83,13

Source : IGUAVIE

Les graphiques présentés ci-dessous détaillent par filière le **nombre total de têtes** suivi du **taux d'accroissement des cheptels** entre 2006 et 2007 :



Source : IGUAVIE



Taux d'accroissement des cheptels de chacune des filières en 2007	
Secteur bovin et bubalin	-0,27%
Secteur ovin-caprin	0,00%
Secteur porcin	nd
Secteur poules pondeuses	66,67%
Secteur volailles à chair	-50,00%
Secteur cunicole	8,53%
Secteur équin-asin	na

Source : IGUAVIE

Il est à noter une progression très importante de **la filière «poules pondeuses»** s'expliquant par un retour vers le niveau de 2005 (180 000 têtes) après la fermeture en 2006 d'une exploitation qui possédait 70 000 têtes. En 2007, une nouvelle exploitation s'est installée (32 000 têtes). Par ailleurs, certains éleveurs de volailles de chair se sont orientés vers la production d'œufs de consommation.

Résultats techniques

Selon les types de systèmes d'exploitation, **le nombre de veaux sevrés par vache et par an** varie entre 0,35 et 0,75 (*source* : Réseaux de référence). 

Selon l'abattoir du Moule, **le poids moyen des carcasses de bovins** atteint 223 kg en 2007 contre 231kg en 2006, soit une diminution de 8 kg. 

Consommation locale

L'évolution de **la consommation locale** par filière entre 2006 et 2007 est présentée dans le tableau suivant :

Consommation locale par secteur	2006	2007	Evolution
Secteur bovins (t)	6 363	6 800	6,9%
Production - Quantité abattue totale	2 640	2 832	7,3%
Importation - Quantité totale importée	3 723	3 968	6,6%
Secteur ovins-caprins (t)	1 948	2 129	9,3%
Production - Quantité abattue totale	239	245	2,3%
Importation - Quantité totale importée	1 709	1 884	10,2%
Secteur porcins (t)	3 612	3 889	7,7%
Production - Quantité abattue totale	1 179	1 401	18,8%
Importation - Quantité totale importée	2 433	2 488	2,3%
Secteur œufs à couver (milliers d'unités)	53 183 900	47 607 770	-10,5%
Production - Quantité vendue totale	17 300 000	19 200 000	11,0%
Importation - Quantité totale importée	35 883 900	28 407 770	-20,8%
Secteur volailles de chair (t)	11 665	14 579	25,0%
Production - Quantité vendue totale	1 550	1 280	-17,4%
Importation - Quantité totale importée	10 115	13 299	31,5%
Secteur cunicole (t)	73	76	4,1%
Production - Quantité vendue totale	27	34	25,9%
Importation - Quantité totale importée	46	42	-8,7%

Source : IGUAVIE

La **filière cunicole** est tout particulièrement un exemple de réussite de la mesure « Importation d'animaux reproducteurs » avec une hausse de 25,9% de la production due en particulier à l'amélioration de la productivité des élevages (généralisation à partir de fin 2006 de la technique de la conduite en bande, avec préparation de lots de femelles mises en reproduction via l'insémination artificielle).

Taux de couverture des besoins par la production locale

Au regard de ces données, il est possible de présenter **les taux de couverture des besoins par filière (production locale / consommation locale), tous inférieurs** à 50% pour toutes les filières concernées mais **relativement stables entre 2006 et 2007**.



Taux de couverture des besoins par secteur	2006	2007
Secteur bovin	41,49%	41,65%
Secteur ovin-caprin	12,28%	11,50%
Secteur porcin	32,64%	36,03%
Secteur œufs à couver	32,53%	40,33%
Secteur volailles à chair	13,29%	8,78%
Secteur cunicole	36,99%	44,74%
Secteur équin-asin	na	na

Source : IGUAVIE

Le taux de couverture de la filière cunicole enregistre logiquement une hausse de près de 8 points.

Les filières animales en Guyane

Cheptels

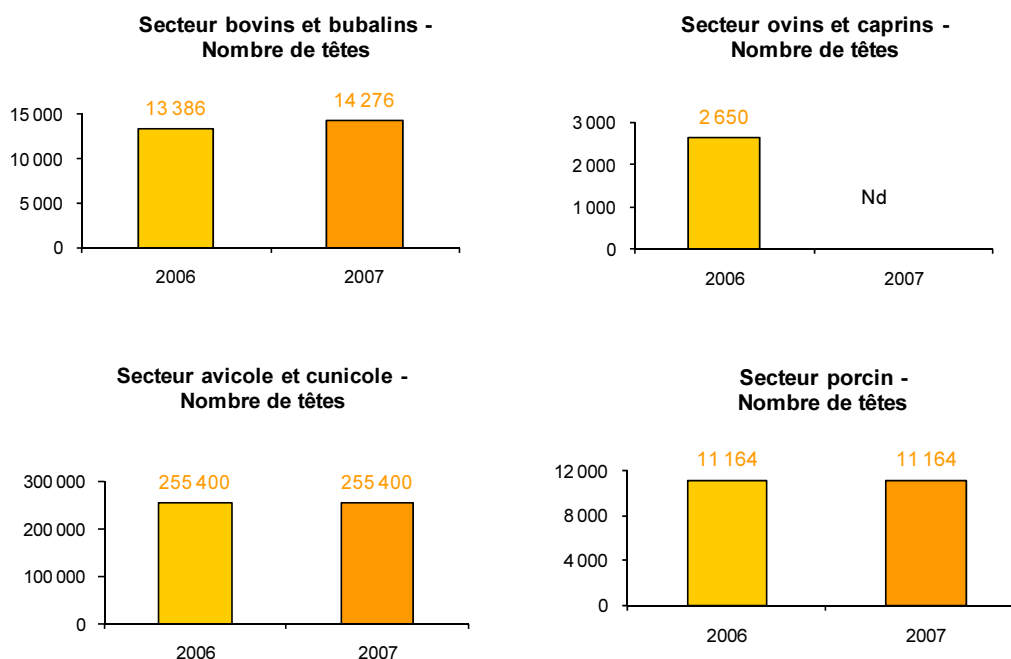
En 2006, la Guyane comprenait **326 détenteurs de bovins** pour 13 386 têtes. En 2007, le nombre de bovins s'élève à 14 276. Concernant la **filière caprine**, elle représentait 2 650 éleveurs et 22 422 têtes en 2006.



Nombre moyen d'animaux par troupeaux	2006	2007
Filière bovine et bubaline	41,06	43,79
Filière caprins-ovins	20,23	nd

Source : DAF de Guyane

Les graphiques présentés ci-dessous détaillent **le nombre total de têtes** par espèce suivi du **taux d'accroissement des cheptels** entre 2006 et 2007 :



Sources : DAF de Guyane

Le taux d'accroissement des cheptels bovins viande entre 2006 et 2007 **s'élève à 6,7%**.

Résultats techniques

Selon les types de systèmes d'exploitation, **le nombre de veaux sevrés par vache** et par an varie, entre 0,35 et 0,8 (*source : Réseaux de référence*). ➡

En 2006, **le poids moyen des carcasses de bovins** atteignait 215 kg. La plupart des animaux abattus sont des animaux âgés (bœufs et génisses de 30 à 36 mois) - (*source : DAF de Guyane*). ➡

Consommation locale

L'évolution de **la consommation locale** par filière entre 2006 et 2007 est présentée dans le tableau suivant.

Seules trois filières sont concernées par le dispositif d'aide de la mesure « Importation d'animaux reproducteurs » en Guyane : le secteur bovins viande, le secteur porcin et le secteur avicole.

Consommation locale par secteur	2006	2007	Evolution
Secteur bovins et bubalins (t)	nd	1 722	na
Production - Quantité abattue totale	352	379	7,7%
Importation - Quantité totale importée	nd	1 343	na
Secteur porcins (t)	nd	2 219	na
Production - Quantité abattue totale	838	808	-3,6%
Importation - Quantité totale importée	nd	1 411	na
Secteur avicole (millions d'œufs)	nd	6 730	na
Production - Millions d'œufs	17,5	nd	na
Importation - Quantité totale importée	nd	6 730	na

Source : DAF de Guyane

Taux de couverture des besoins par la production locale

En 2007, les taux de couverture des besoins par la production locale s'élèvent à 22% pour le secteur bovins viande, 36,4% pour le secteur porcins et 7,7% pour le secteur avicole :

⇒

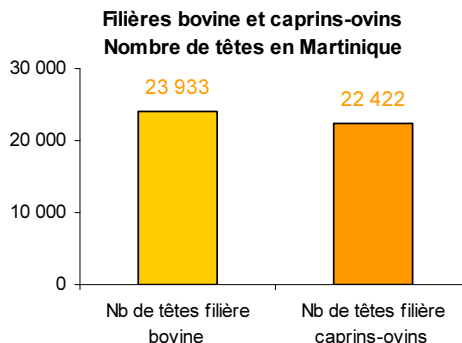
Taux de couverture des besoins pour tous les secteurs concernés 2007	
Secteur bovins et bubalins	22,0%
Secteur ovins-caprins	nd
Secteur porcins	36,4%
Secteurs avicole et cunicole	7,7%

Source : DAF de Guyane

Les filières animales à la Martinique

Cheptels

En 2006, la Martinique comprenait **6 958 détenteurs** de bovins pour 23 933 têtes. La filière caprine était quant à elle composée de **711 détenteurs** d'animaux possédant 22 422 têtes (les données 2007 ne sont pas encore disponibles) :



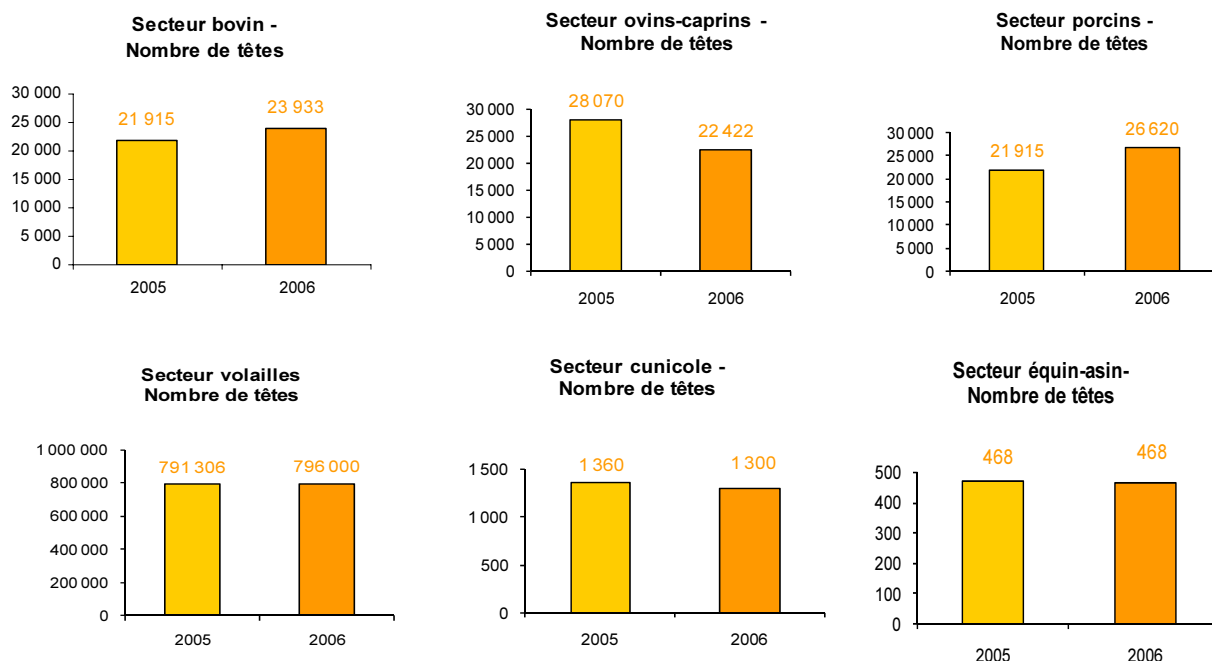
Source : AMIV

⇒

Nombre moyen d'animaux par troupeaux 2006	
Filière bovine	3,44
Filière caprins-ovins	31,54

Source : AMIV

Les graphiques présentés ci-dessous détaillent par filière le **nombre total de têtes** suivi du **taux d'accroissement des cheptels entre 2005 et 2006** (les données 2007 ne sont pas encore disponibles) :



Source : Agreste

⇒

Taux d'accroissement des cheptels de chacune des filières concernées 2005/2006	
Secteur bovin	9,21%
Secteur ovin-caprin	-20,12%
Secteur porcin	21,47%
Secteur volaille (volaille à chair et œufs à couver)	0,59%
Secteur cunicole	-4,41%

Source : Agreste

La taille des cheptels entre 2005 et 2006 est stable ou en légère augmentation, à l'exception du secteur porcin qui connaît une forte hausse (21,5%) et du secteur ovins-caprins qui est au contraire marqué par une diminution importante (20%).

Résultats techniques

Selon les types de systèmes d'exploitation, **le nombre de veaux sevrés par vache et par an varie** entre 0,4 et 0,8 (source : Réseaux de référence). ⇒

Le poids moyen des carcasses de bovins atteignait 217 kg en 2007. La plupart des animaux abattus sont des taurillons de 20 à 24 mois (source : *abattoir départemental*). ➡

Consommation locale

L'évolution de la **consommation locale** par filière (production locale + importations) entre 2006 et 2007 est présentée dans le tableau suivant :

Consommation locale par secteur	2006	2007	Evolution
Secteur bovins (t)	5 652,00	5 437,32	-3,8%
Production - Quantité abattue totale	1 224,00	1 213,77	-0,8%
Importation - Quantité totale importée	4 428,00	4 223,55	-4,6%
Secteur ovins-caprins (t)	1 772,24	1 657,01	-6,5%
Production - Quantité abattue totale	68,59	78,68	14,7%
Importation - Quantité totale importée	1 703,65	1 578,33	-7,4%
Secteur porcins (t)	4 364,00	3 996,87	-8,4%
Production - Quantité abattue totale	981,00	1 010,16	3,0%
Importation - Quantité totale importée	3 383,00	2 986,71	-11,7%
Secteur volailles(t)	12 873,22	11 729,24	-8,9%
Production - Quantité abattue totale	1 001,26	948,00	-5,3%
Importation - Quantité totale importée	11 871,96	10 781,24	-9,2%
Secteur cunicole (t)	73,20	67,20	-8,2%
Production - Quantité abattue totale	38,90	30,10	-22,6%
Importation - Quantité totale importée	34,30	37,10	8,2%

Source : AMIV

Taux de couverture des besoins par la production locale

Au regard de ces données, il est possible de présenter **les taux de couverture des besoins par filière (production locale / consommation), tous inférieurs à 26%** (sauf pour le secteur cunicole où il atteint presque 45%) mais **relativement stables sur 2006 et 2007**.

➡

Taux de couverture des besoins par secteurs	2006	2007
Secteur bovins	21,7%	22,3%
Secteur ovins-caprins	3,9%	4,7%
Secteur porcins	22,5%	25,3%
Secteur volailles	7,8%	8,1%
Secteur cunicole	53,2%	44,7%

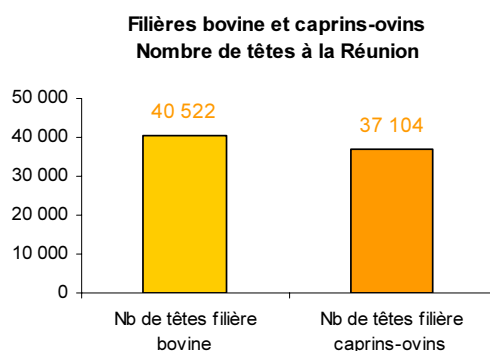
Source : AMIV

Les filières animales à la Réunion

Cheptels

En 2006, la Réunion comprenait 2 373 détenteurs de bovins pour 40 522 têtes. En 2007, la Réunion comprend **2 052 détenteurs**, soit une légère diminution par rapport à 2006.

En 2006, la **filière caprine** était quant à elle composée de **1 370 éleveurs** possédant 22 422 têtes. A l'exception du nombre de détenteurs de bovins, aucune donnée n'est disponible à ce jour pour l'année 2007.



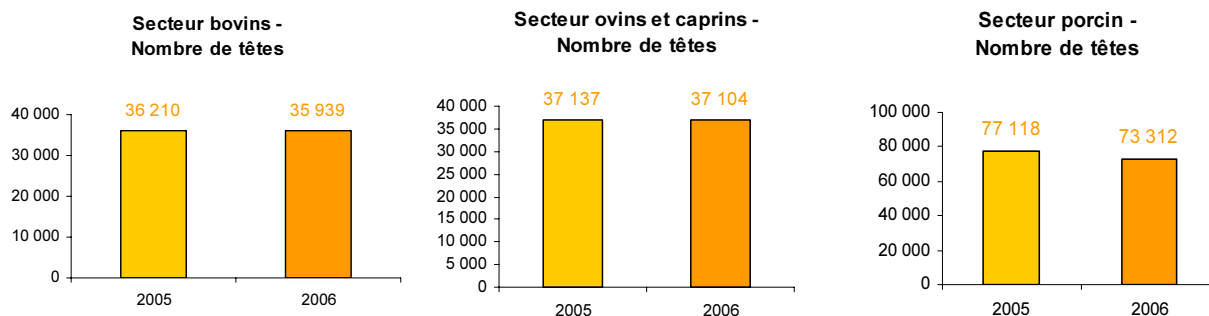
Source : ARIBEV - ARIV

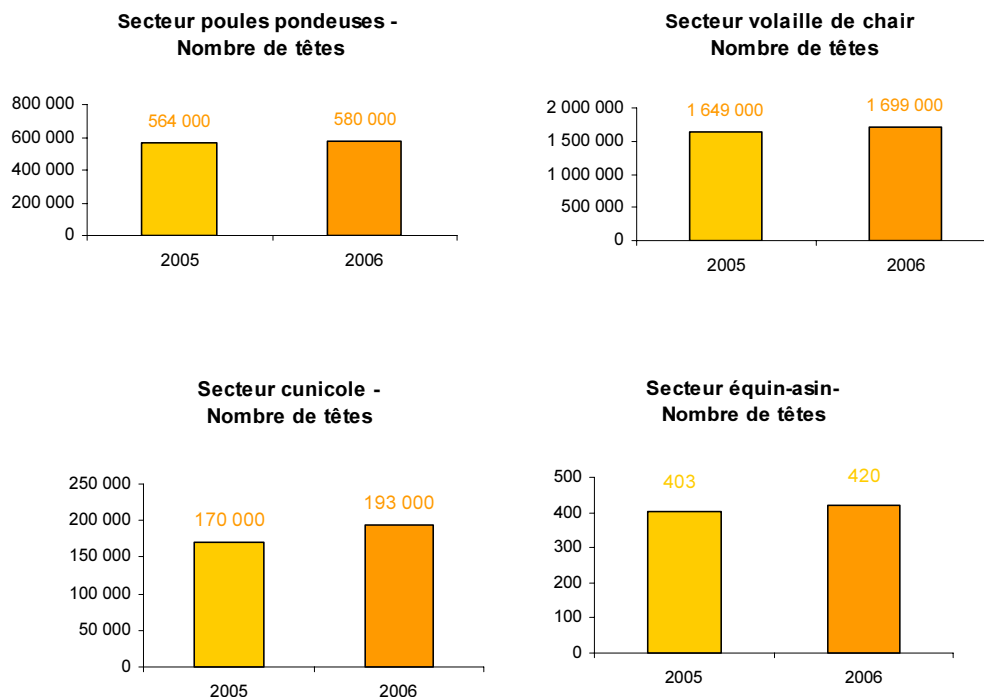
⇒

Nombre moyen d'animaux par troupeaux		2006
Filière bovine		17,08
Filière caprins-ovins		27,08

Source : ARIBEV -ARIV

Les graphiques présentés ci-dessous détaillent le **nombre total de têtes** par espèce suivi du **taux d'accroissement des cheptels** entre 2005 et 2006 (les données 2007 ne sont pas encore disponibles) :





Source : Agreste

⇒

Taux d'accroissement des cheptels de chacune des filières 2005/2006	
Secteur bovins	-0,7%
Secteur ovins-caprins	-0,1%
Secteur porcins	-4,9%
Secteur poules pondeuses	2,8%
Secteur volaille	3,0%
Secteur cunicole	13,5%
Secteur équin-asin	4,2%

Sources : ARIBEV-ARIV et Agreste

Ainsi, au regard des **taux d'accroissement**, la **taille des cheptels à la Réunion est relativement stable**, à l'exception du secteur cunicole qui connaît une hausse significative de 13,53%.

Consommation locale

L'évolution de la **consommation locale** par filière entre 2006 et 2007 est présentée dans le tableau suivant :

Consommation locale par secteur	2006	2007	Evolution
Secteur bovins (t)	6 310	6 390	1,3%
Production - Quantité abattue totale	1 859	1 915	3,0%
Importation - Quantité totale importée	4 451	4 475	0,5%
Secteur ovins-caprins (t)	416	417	0,2%
Production - Quantité abattue totale	416	417	0,2%
Importation - Quantité totale importée	nd	nd	nd
Secteur porcins (t)	23 652	23 950	1,3%
Production - Quantité abattue totale	12 368	12 357	-0,1%
Importation - Quantité totale importée	11 284	11 593	2,7%
Secteur poules pondeuses	116	nd	na
Production - Millions d'œufs	116	nd	na
Importation - Quantité totale importée	nd	nd	na
Secteur volailles de chair (t)	29 072	28 635	-1,5%
Production - Quantité abattue totale	14 380	13 700	-4,7%
Importation - Quantité totale importée	14 692	14 935	1,7%
Secteur cunicole (t)	220	251	14,1%
Production - Quantité abattue totale	220	251	14,1%
Importation - Quantité totale importée	-	-	na

Sources : ARIBEV-ARIV et Agreste

Taux de couverture des besoins par la production locale

Au regard des données disponibles, il est possible de calculer les taux de couverture des besoins des secteurs bovin, volailles de chair et porcine :

	Taux de couverture des besoins pour tous les secteurs concernés	2006	2007
	Secteur bovins	29,5%	30,0%
	Secteur ovins-caprins	nd	nd
	Secteur porcins	52,3%	51,6%
	Secteur volailles de chair uniquement	49,5%	47,8%
	Secteur cunicole	nd	nd

Sources : ARIBEV-ARIV et Agreste

Il est important de noter que le **taux de couverture du secteur porcine** est supérieur à 50%.

iii. La mesure "Primes animales"

Les primes animales comportent 3 **types d'aide ou actions** :

- l'aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA) ;
- la prime à l'abattage (PAB) ;
- la prime aux petits ruminants (PPR).

Objectifs de la mesure

La mesure « Primes animales » participe à la réalisation d'un des **objectifs opérationnels** du POSEI France¹³ (cf. Annexe 1) :

Objectif opérationnel du POSEI France auquel contribue la mesure « Primes animales »
▪ Amélioration de l'auto-apvisionnement de la population locale et de l'économie productrice d'emplois par l'augmentation de la production et le développement de l'import-substitution des produits végétaux et animaux.

Les **objectifs propres à la mesure « Primes animales »** tels qu'ils sont définis dans le POSEI France¹⁴ sont rappelés dans le tableau suivant :

Objectifs opérationnels de la mesure « Primes animales »
▪ Développement de la production de viande tant bovine, qu'ovine et caprine ; ▪ Amélioration de la structuration des filières par l'incitation à l'abattage dans les abattoirs agréés.

Nature de l'aide et bénéficiaires

Dans le cadre de l'article 70 du règlement (CE) N°1782/2003 établissant des règles communes pour les régimes de soutien direct dans le cadre de la politique agricole commune, la France a choisi d'exclure du régime de paiement unique les paiements directs du secteur de la viande bovine, ovine ou caprine octroyés aux agriculteurs des DOM. Cette mesure est **un paiement direct** au sens de la définition figurant à l'article 2 (d) du règlement (CE) N°1782/2003 du Conseil.

L'organisme payeur est l'**Agence Unique de Paiement** depuis le mois d'octobre 2007.

¹³ POSEI France, Chapitre III, Tableau de synthèse : objectifs opérationnels et mesures du programme français, pages 6-7

¹⁴ POSEI France, Chapitre IV.

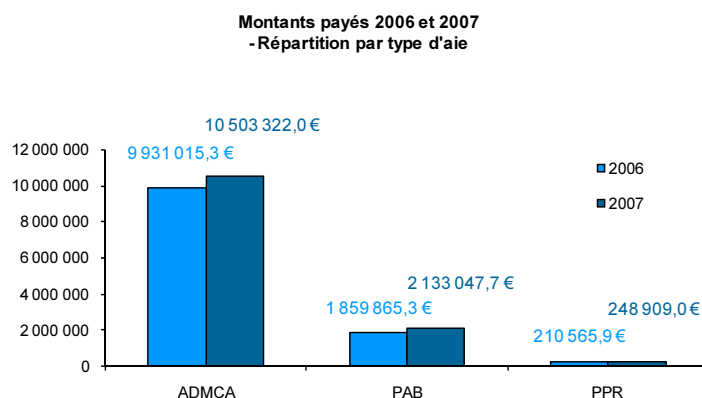
Les bénéficiaires de cette mesure sont **les éleveurs détenteurs d'animaux** respectant les conditions d'attribution et éventuellement des associations, des coopératives ou des groupements d'éleveurs.

Bilan financier de la mesure détaillé par DOM et par action

Données de synthèse tous DOM

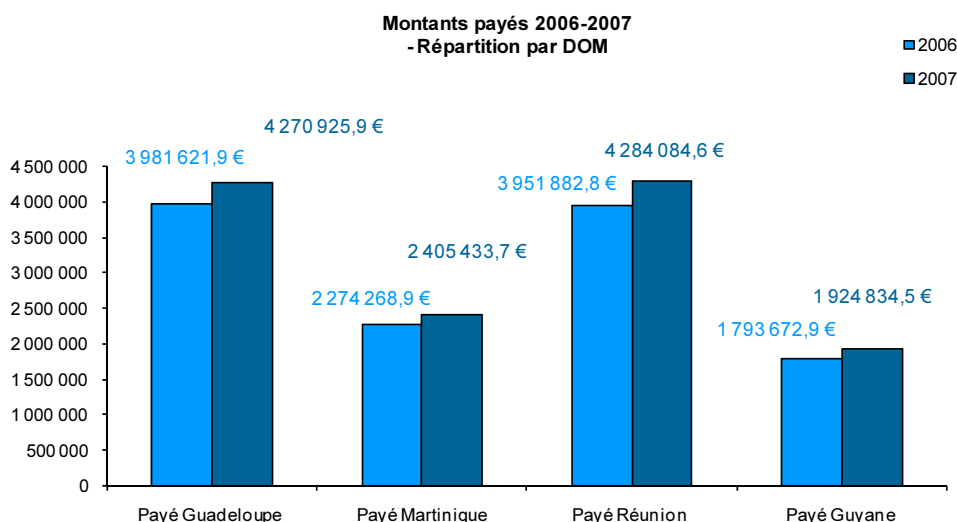
Tous DOM et tous types d'aides confondus, **le montant dépensé s'élève à 12 885 K€** pour une allocation financière prévisionnelle totale de 13 600 K€, soit un taux d'exécution global de **94,75%**.

Exécution financière par type d'aide 2006 et 2007 :



Source : AUP

Exécution financière par DOM :



Source : AUP

Exécution financière par DOM et par aide :

Montant payé par type de produit	Guadeloupe		Martinique		Réunion		Guyane		TOTAL	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007
Aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA)	3 766 400 €	3 919 912 €	1 845 955 €	1 928 179 €	2 763 546 €	2 983 995 €	1 555 113 €	1 671 237 €	9 931 015 €	10 503 322 €
Prime à l'abattage (PAB)	169 753 €	289 634 €	331 812 €	378 015 €	1 150 909 €	1 245 168 €	207 392 €	220 231 €	1 859 865 €	2 133 048 €
Prime aux petits ruminants (PPR)	45 469 €	61 380 €	96 502 €	99 240 €	37 428 €	54 922 €	31 167 €	33 367 €	210 566 €	248 909 €
TOTAL	3 981 622 €	4 270 926 €	2 274 269 €	2 405 434 €	3 951 883 €	4 284 085 €	1 793 673 €	1 924 835 €	12 001 447 €	12 885 279 €

Source : AUP

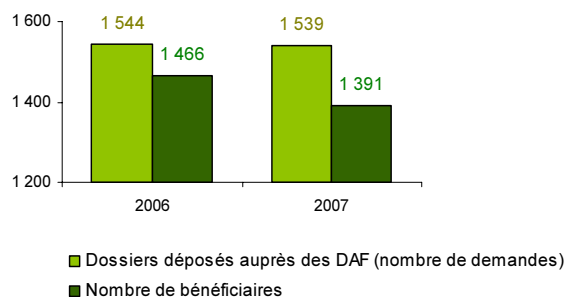
Présentation détaillée des réalisations de la mesure par DOM et par action

Toutes les données présentées dans cette partie proviennent de l'AUP, l'organisme payeur des primes animales.

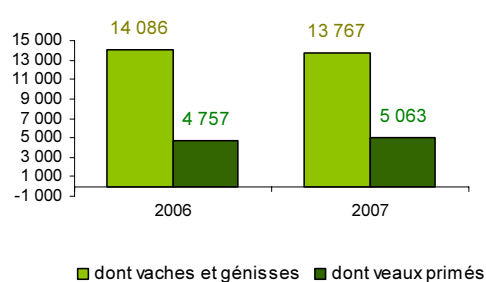
Guadeloupe

- Aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA) :

Nombre de dossiers déposés et nombre de bénéficiaires au titre de l'ADMCA

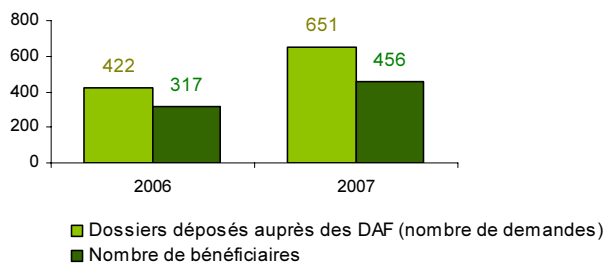


Nombre d'animaux concernés par l'ADMCA

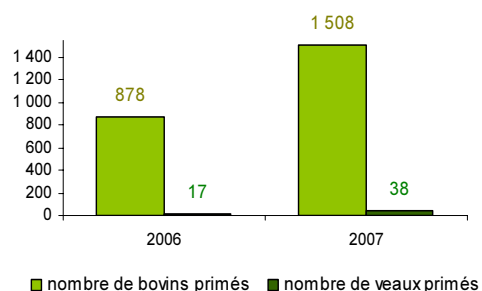


- Prime à l'abattage (PAB) :

Nombre de dossiers déposés et nombre de bénéficiaires au titre de la PAB



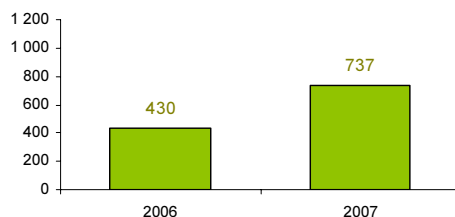
PAB - Nombre d'animaux admis au paiement (prime de base et prime complémentaire)



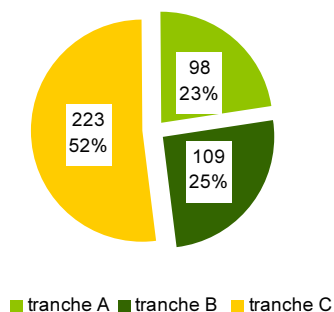
Le nombre total de demandeurs pour les aides ADMCA et PAB s'élève en 2006 à 1 565 et en 2007 à 1 623.

Points sur l'aide PAB, complément gros bovins :

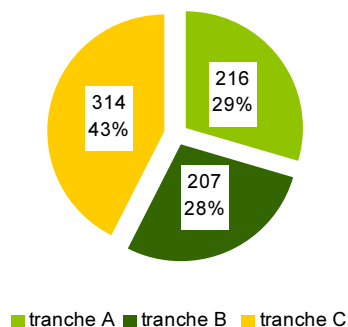
Nombre de bovins admis au paiement (prime complémentaire)



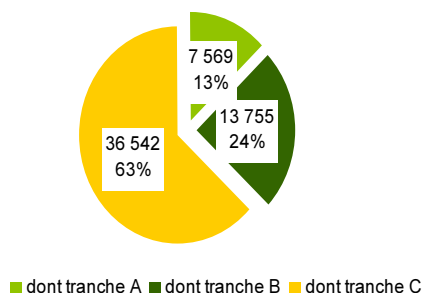
Nombre de bovins admis au paiement en 2006 - Décomposition par tranche



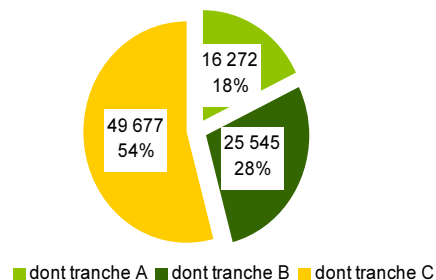
Nombre de bovins admis au paiement en 2007 - Décomposition par tranche



Montant payé en 2006 au titre de la PAB complément
gros bovins - Décomposition par tranche

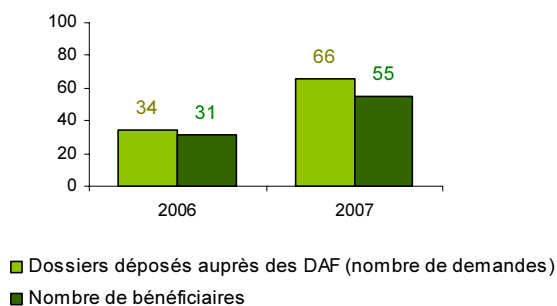


Montant payé en 2007 au titre de la PAB complément
gros bovins - Décomposition par tranche

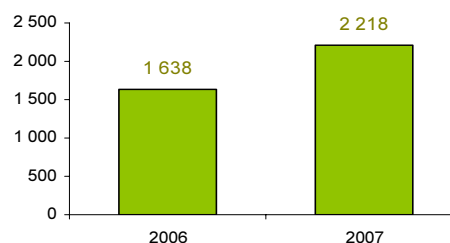


- Primes aux petits ruminants (PPR) :

Nombre de dossiers déposés et nombre de
bénéficiaires au titre de la PPR



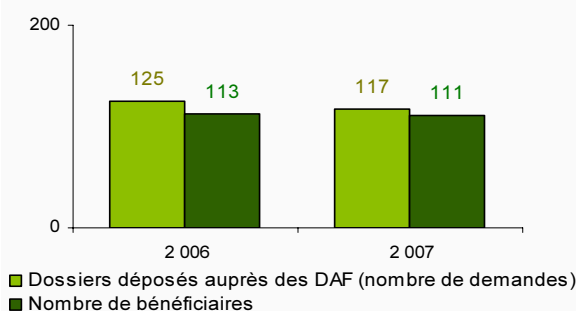
PPR - Nombre d'animaux admis au paiement



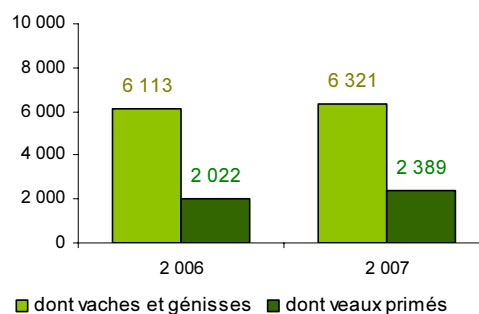
Guyane

- Aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA) :

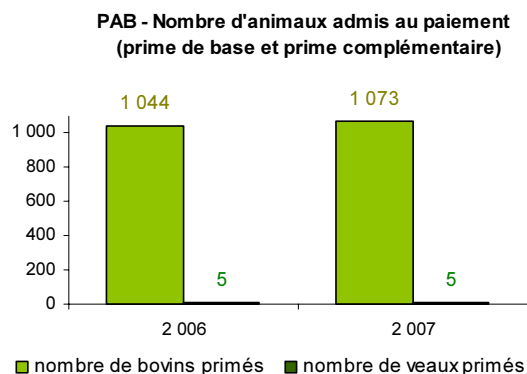
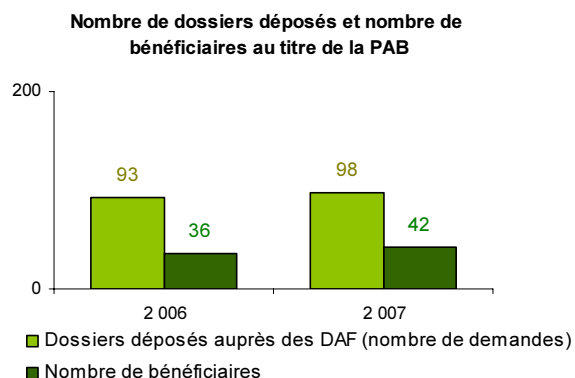
Nombre de dossiers déposés et nombre de
bénéficiaires au titre de l'ADMCA



Nombre d'animaux concernés par l'ADMCA

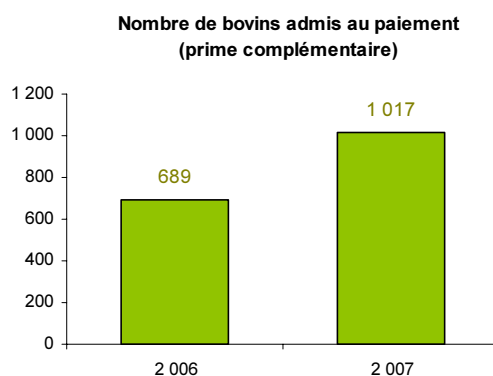


- Prime à l'abattage (PAB) :

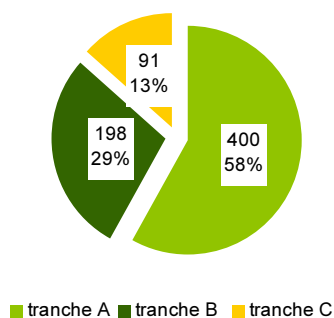


Le nombre total de demandeurs pour les aides ADMCA et PAB s'élève à 124 en 2006 et 121 en 2007.

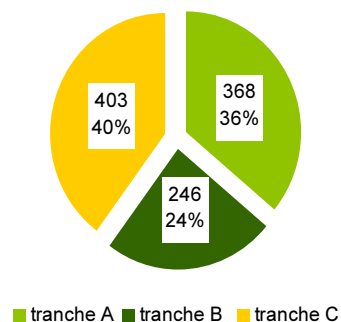
Points sur l'aide PAB, complément gros bovins :



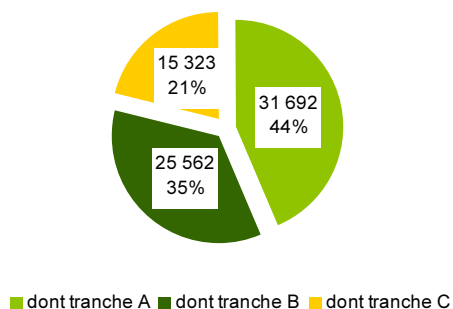
Nombre de bovins admis au paiement en 2006 - Décomposition par tranche



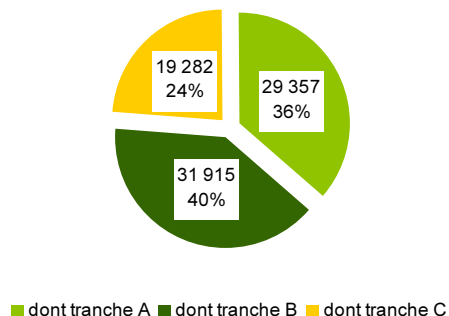
Nombre de bovins admis au paiement en 2007 - Décomposition par tranche



Montant payé en 2006 au titre de la PAB
complément gros bovins - Décomposition par
tranche

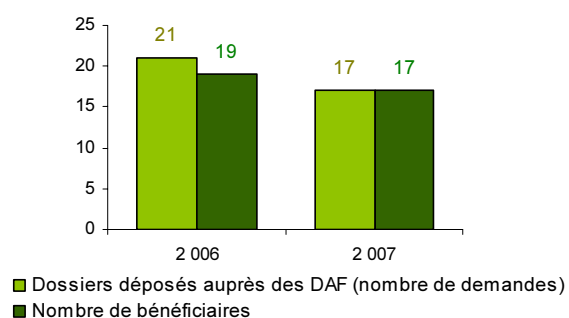


Montant payé en 2007 au titre de la PAB
complément gros bovins - Décomposition par
tranche

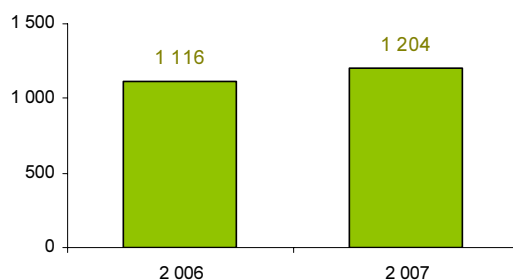


- Primes aux petits ruminants (PPR) :

Nombre de dossiers déposés et nombre de
bénéficiaires au titre de la PPR



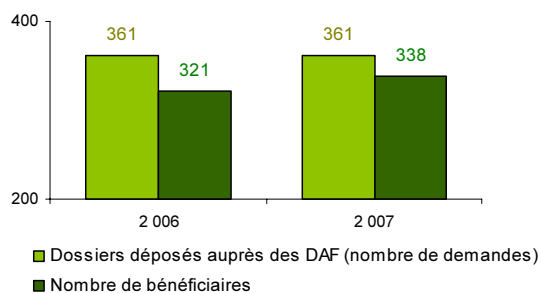
PPR - Nombre d'animaux admis au paiement



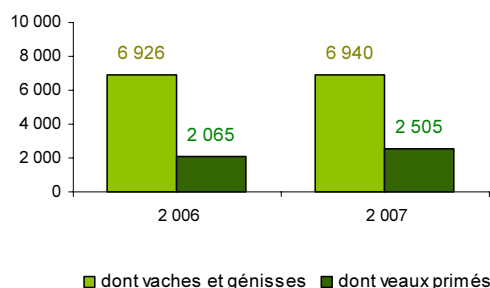
Martinique

- Aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA) :

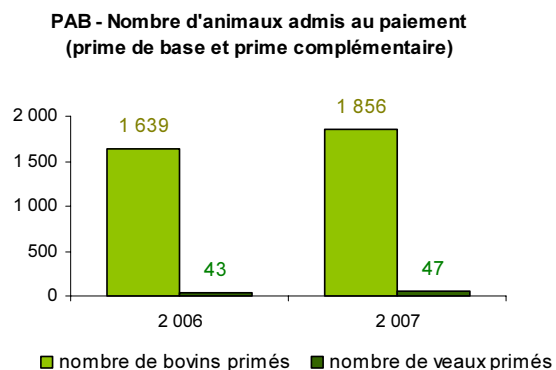
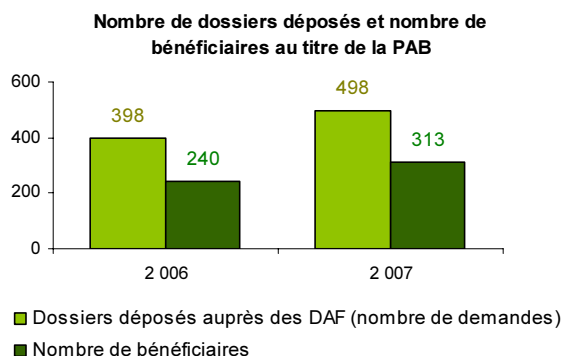
Nombre de dossiers déposés et nombre de bénéficiaires
au titre de l'ADMCA



Nombre d'animaux concernés par l'ADMCA

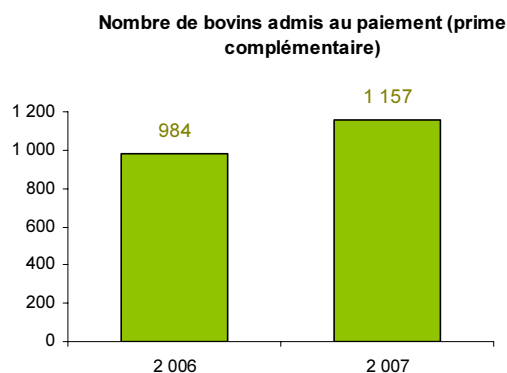


- Prime à l'abattage (PAB) :

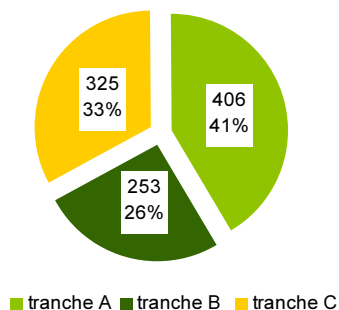


Le nombre total de demandeurs pour les aides ADMCA et PAB s'élève à 455 en 2006 et 506 en 2007.

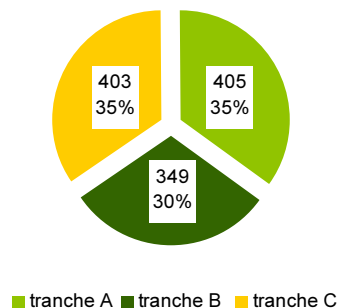
Points sur l'aide PAB, complément gros bovins :



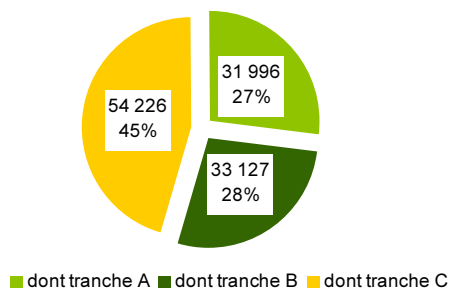
Nombre de bovins admis au paiement en 2006 - Décomposition par tranche



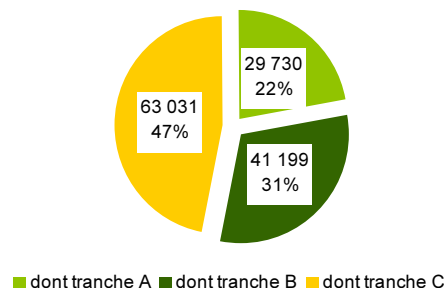
Nombre de bovins admis au paiement en 2007 - Décomposition par tranche



Montant payé en 2006 au titre de la PAB complément
gros bovins - Décomposition par tranche

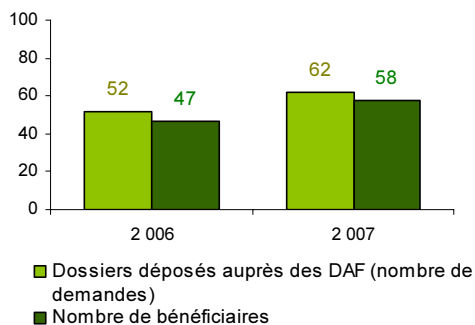


Montant payé en 2007 au titre de la PAB complément
gros bovins - Décomposition par tranche

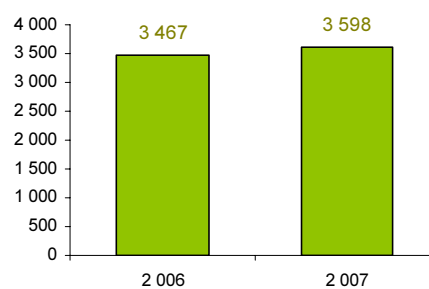


- Primes aux petits ruminants (PPR) :

Nombre de dossiers déposés et nombre de
bénéficiaires au titre de la PPR



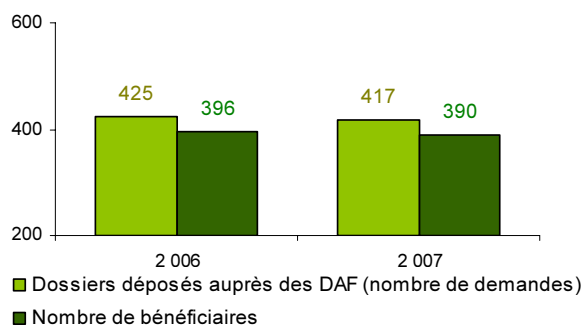
PPR - Nombre d'animaux admis au paiement



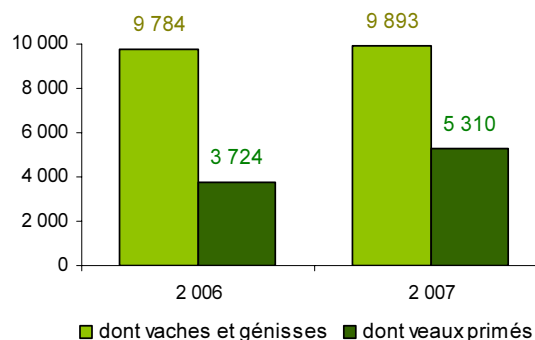
Réunion

- Aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA) :

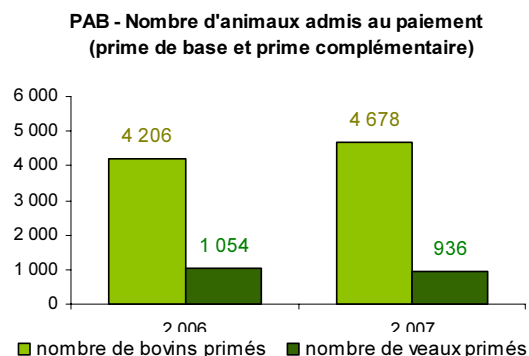
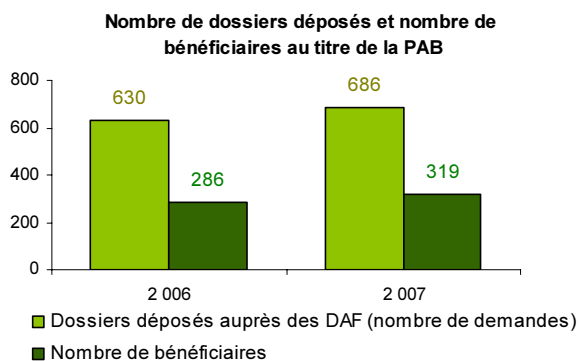
Nombre de dossiers déposés et nombre de
bénéficiaires au titre de l'ADMCA



Nombre d'animaux concernés par l'ADMCA

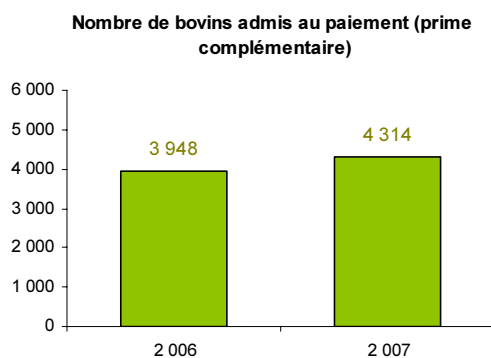


- Prime à l'abattage (PAB) :

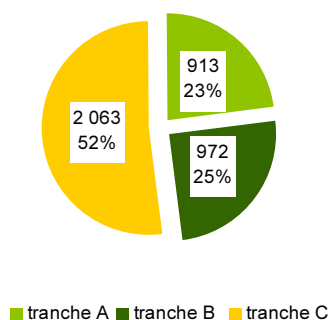


Le nombre total de demandeurs pour les aides ADMCA et PAB s'élève à 396 en 2006 et 390 en 2007.

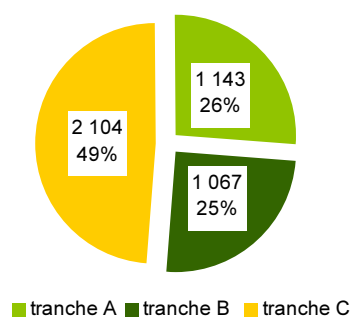
Points sur l'aide PAB, complément gros bovins :



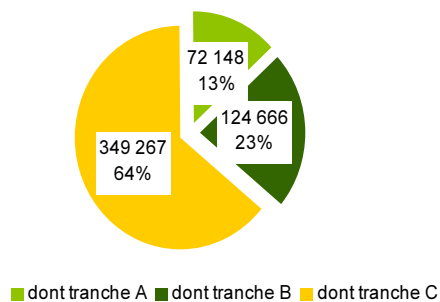
Nombre de bovins admis au paiement en 2006 - Décomposition par tranche



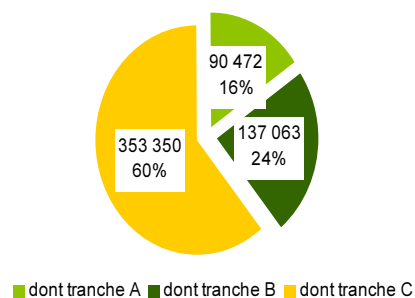
Nombre de bovins admis au paiement en 2007 - Décomposition par tranche



Montant payé en 2006 au titre de la PAB complément
gros bovins - Décomposition par tranche

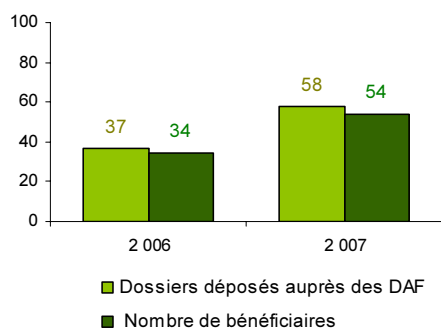


Montant payé en 2007 au titre de la PAB complément
gros bovins - Décomposition par tranche

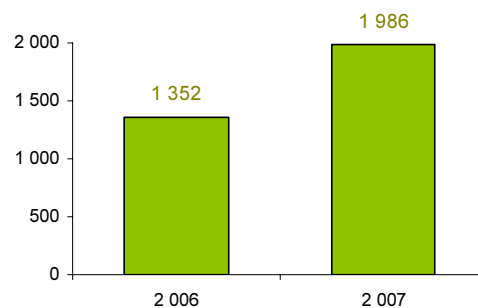


- Primes aux petits ruminants (PPR) :

Nombre de dossiers déposés et nombre de
bénéficiaires au titre de la PPR



PPR - Nombre d'animaux admis au paiement



iv. La mesure « Importation d'animaux reproducteurs »

La mesure « Importation d'animaux reproducteurs » concerne sept filières animales : le secteur bovins et bubalins, le secteur ovins et caprins, le secteur porcs, le secteur œufs à couver, le secteur cunicole, le secteur équin-asin et le secteur apicole (inactif en 2007).

En ce qui concerne les importations d'ovins, elles ont été fortement impactées en 2007 par la **fièvre catarrhale ovine**.

Depuis la mise en application du Règlement (CE) 1242/2007, le **paiement au "fil d'eau"** est autorisé pour cette mesure, ce qui devrait optimiser la gestion de la mesure et la consommation de l'allocation financière pour les années à venir.

Objectifs de la mesure

La mesure « Importation d'animaux reproducteurs » participe à la réalisation **d'un des objectifs opérationnels** du POSEI France¹⁵ (voir Annexe 1) :

Objectif opérationnel du POSEI France auquel contribue la mesure
Amélioration de l'auto-apvisionnement de la population locale et de l'économie productrice d'emplois par l'augmentation de la production et le développement de l'import-substitution des produits végétaux et animaux.

Les **objectifs propres à la mesure « Importation d'animaux reproducteurs »** tels qu'ils sont définis dans le POSEI France¹⁶ sont rappelés dans le tableau suivant :

Objectif stratégique	Objectifs opérationnels de la mesure
- Accompagner le développement des cheptels locaux par l'importation d'animaux reproducteurs de race pure et d'autres animaux vivants.	- Développement de la production locale par la fourniture d'animaux de qualité adaptés aux conditions locales ; - Accroissement du taux de couverture des besoins en protéines animales dans les DOM ; - Mise en place de filières innovantes contribuant à la mise en place d'activités nouvelles ou permettant d'accroître la qualité de productions déjà existantes.

¹⁵ POSEI France, Chapitre III, Tableau de synthèse : objectifs opérationnels et mesures du programme français, pages 6-7

¹⁶ POSEI France, Chapitre IV.

Nature de l'aide et bénéficiaires

L'aide à l'importation d'animaux reproducteurs vise à compenser une partie du coût d'acheminement des animaux pour la reproduction vers les DOM et entre les DOM. Le montant unitaire est octroyé par tête. Plus précisément, il s'agit d'une **aide pour la fourniture dans les DOM d'animaux reproducteurs** de race pure ou de race commerciale les mieux adaptés au contexte climatique local dans les catégories suivantes : chevaux, bovins, bubalins, ovins, caprins, lapins, poussins de multiplication ou de sélection, œufs à couver destinés à la production de poussins de multiplication ou de sélection. Ces animaux sont tous originaires de la Communauté européenne. Comme le RSA, **l'aide est versée dans les limites des bilans par espèce**, établis par la Commission.

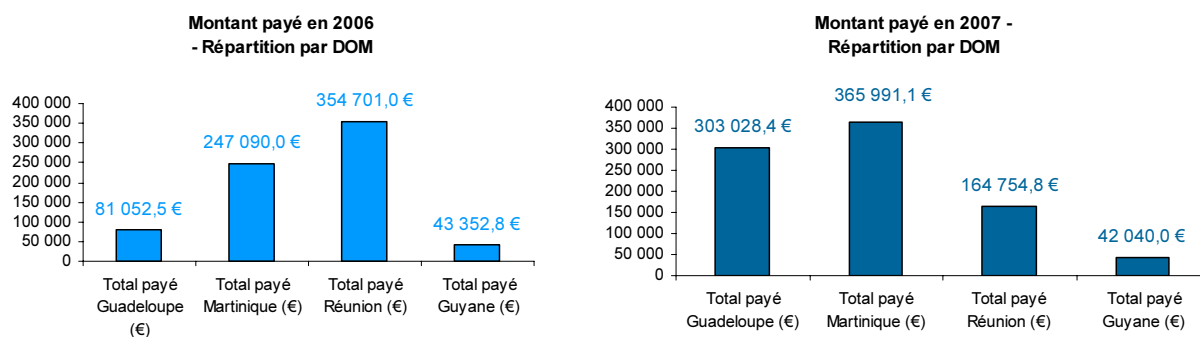
Les **bénéficiaires** de cette mesure sont les importateurs des animaux (opérateurs) : éleveurs individuels, coopératives, associations, groupements de producteurs, groupements d'intérêt collectif agricole (SICA).

Bilan financier de la mesure détaillé par DOM et par action

Données de synthèse tous DOM

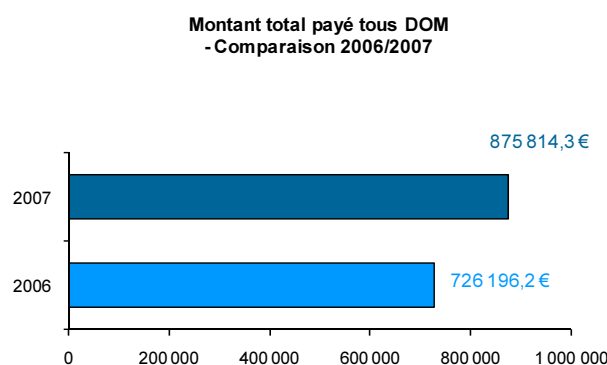
Le **montant prévisionnel** de cette mesure s'élevait à **1 120 K€ pour 2007** et à 1 400 K€ pour 2006. (source : fiches financières).

Les montants payés **par DOM** pour 2006 et 2007 sont présentés dans les graphiques suivants :



Source : ODEADOM

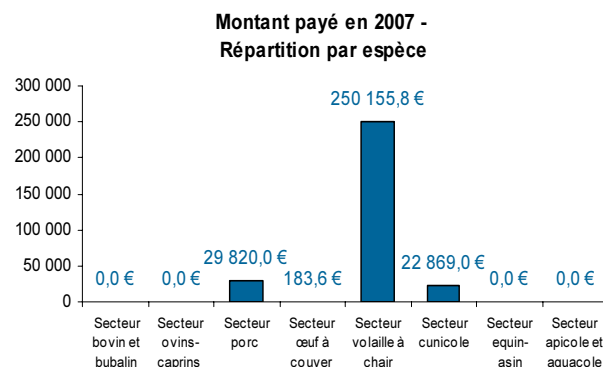
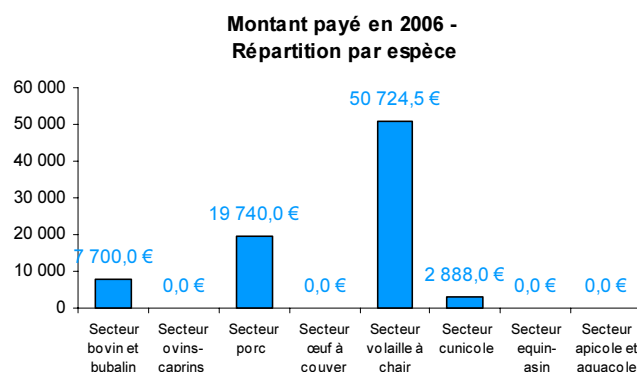
Soit au global, **tous DOM confondus** :



Source : ODEADOM

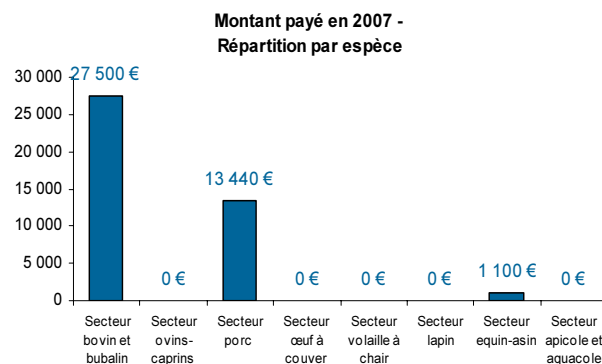
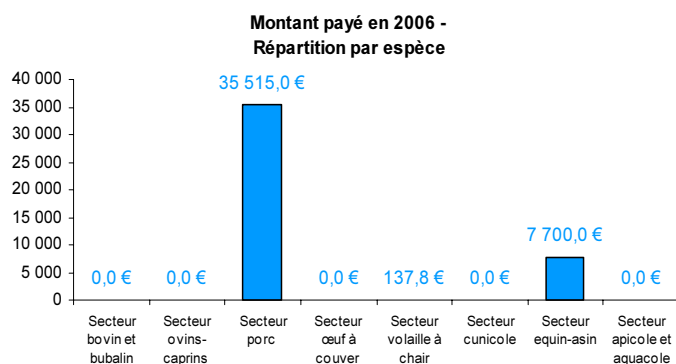
Répartition des paiements par DOM et par espèce :

Guadeloupe



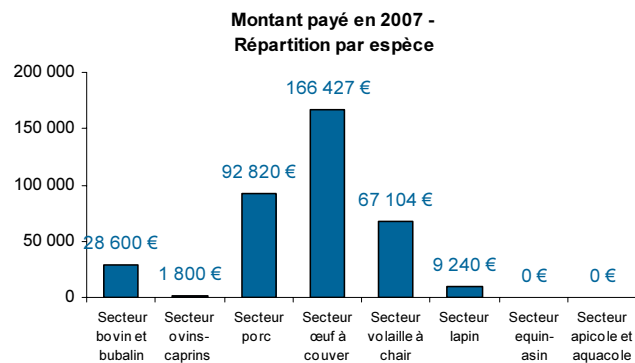
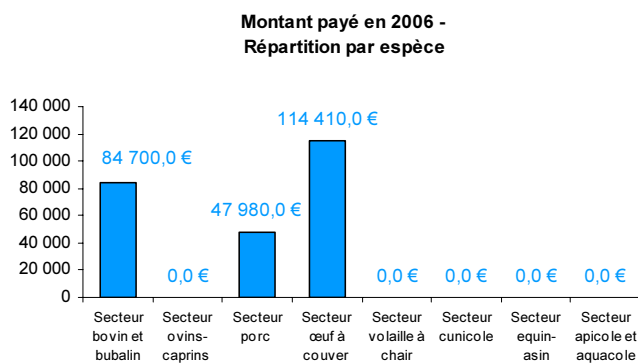
Source : ODEADOM

Guyane



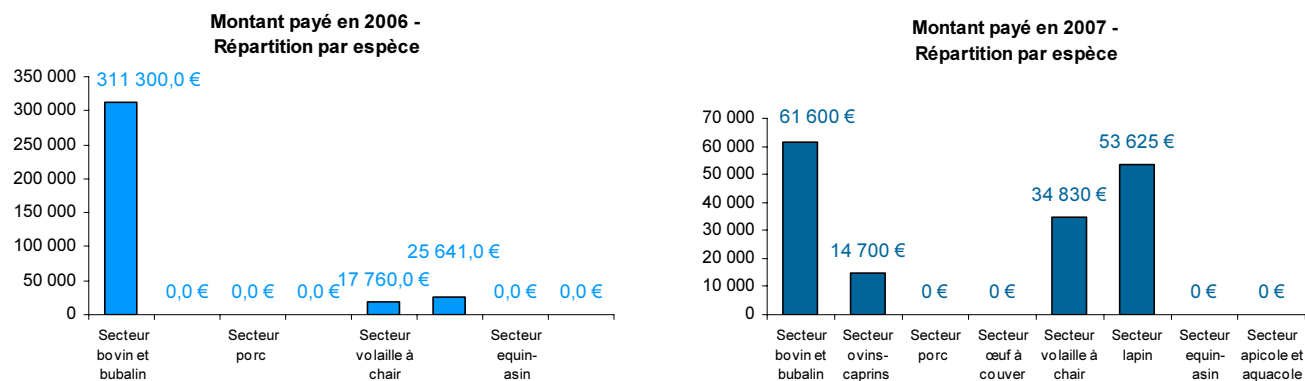
Source : ODEADOM

Martinique



Source : ODEADOM

Réunion



Source : ODEADOM

Présentation détaillée des réalisations de la mesure « Importation d'animaux reproducteurs » par DOM et par action

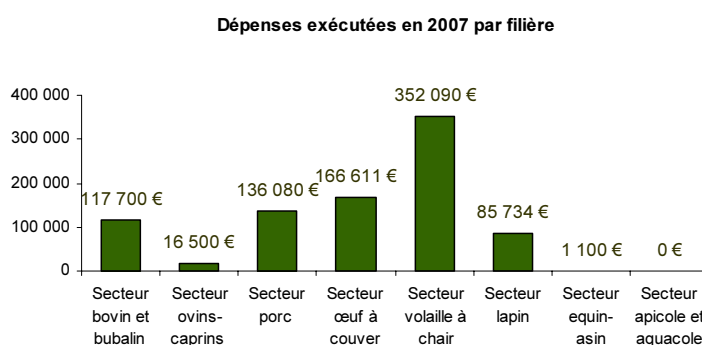
Données de synthèse tous DOM

Les montants unitaires (par tête) de l'aide par espèce sont identiques dans chaque DOM et n'ont pas variés depuis 2006 :

Montant unitaire de l'aide par filière tous DOM	
Secteur bovin et bubalin (€ / t)	1 100
Secteur ovins-caprins (€ / t)	300
Secteur porc (€ / t)	420
Secteur œuf à couver (€ / unité)	0,17
Secteur volaille (€ / unité)	0,48
Secteur equin-asin (€ / t)	1 100
Secteur cunicole (€ / unité)	0,48

Source : ODEADOM

Les **montants payés tous DOM confondus par espèce** sont présentés dans le graphique ci-dessous :



Source : ODEADOM

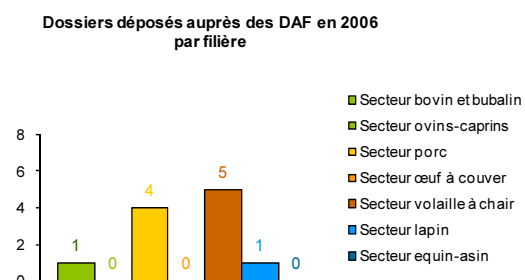
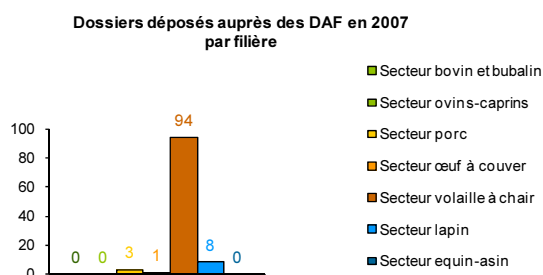
Le nombre d'animaux importés par espèce est présenté dans le tableau ci-dessous :

Animaux importés par filière (nb de têtes)	2006	2007	%
Secteur bovin et bubalin	367	107	-71%
Secteur ovins-caprins	0	55	na
Secteur porc	246	324	32%
Secteur œuf à couver	673 000	980 063	46%
Secteur volaille à chair	142 963	751 311	426%
Secteur lapin	877	2 598	196%
Secteur équidé	7	1	-86%

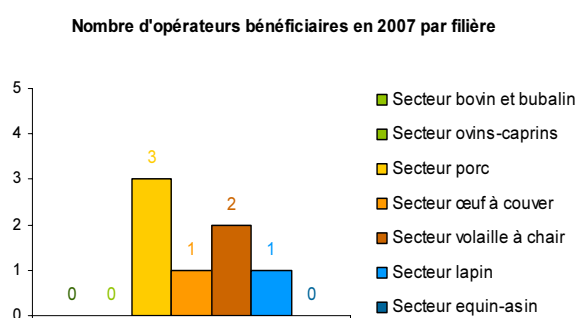
Source : ODEADOM

Guadeloupe

Il est à noter une forte augmentation du nombre de **dossiers** déposés auprès des DAF pour le **secteur volailles de chair** (94 en 2007 contre 5 en 2006).



Le nombre de **bénéficiaires** est **stable** entre 2006 et 2007 (6 en 2006 et 7 en 2007). Le nombre de volailles de chair importées connaît une progression très importante (multiplié par plus de 4).



Animaux importés (unités)	2006	2007	Evolution
Secteur bovin et bubalin	7	-	-7
Secteur ovins-caprins	-	-	na
Secteur porc	47	71	+24
Secteur œuf à couver	-	1 080	na
Secteur volaille à chair	105 676	521 868	+416 192
Secteur lapin	100	693	+593
Secteur équidé	-	-	na

Source : ODEADOM

Guyane

Seuls trois opérateurs ont déposé des dossiers concernant les secteurs bovins, porcs et équins-asins. En 2006, deux dossiers avaient été déposés pour les secteurs bovin et équin.

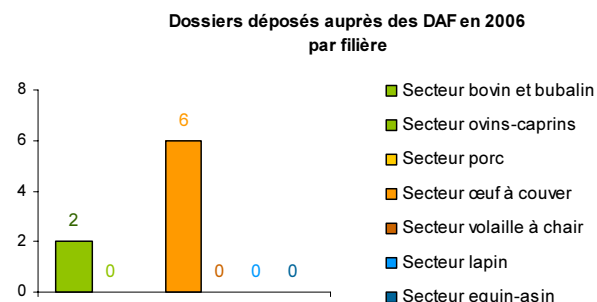
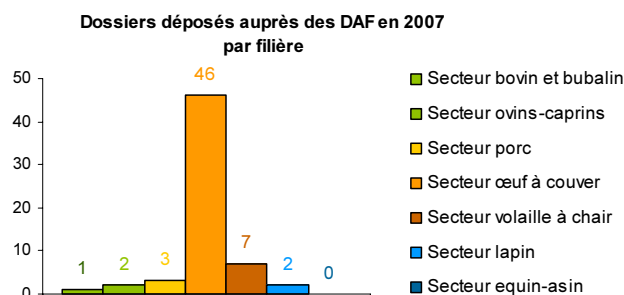
Seul le secteur bovin connaît une hausse de ses importations :

Animaux importés (unités)	2006	2007	Evolution
Secteur bovin et bubalin	0	25	25
Secteur ovins-caprins	0	0	0
Secteur porc	83	32	-51
Secteur œuf à couver	0	0	0
Secteur volaille à chair	287	0	-287
Secteur lapin	0	0	0
Secteur équin-asin	7	1	-6

Source : ODEADOM

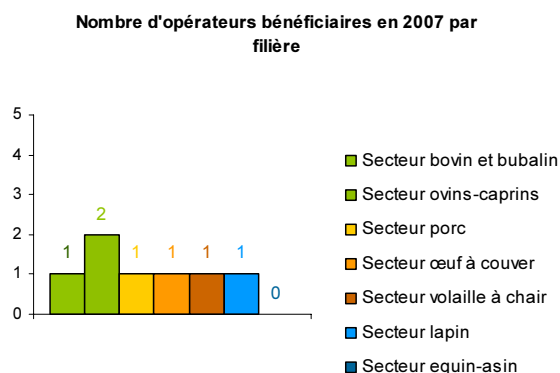
Martinique

Il est à noter une forte augmentation du nombre de **dossiers** déposés auprès des DAF pour le **secteur porcin** (46 en 2007 contre 6 en 2006) :



Source : ODEADOM

Le nombre de **bénéficiaires** est en augmentation entre 2006 et 2007 (7 bénéficiaires en 2007 contre 6 en 2006). Le nombre de porcs importés connaît une progression importante (environ 90% de hausse).

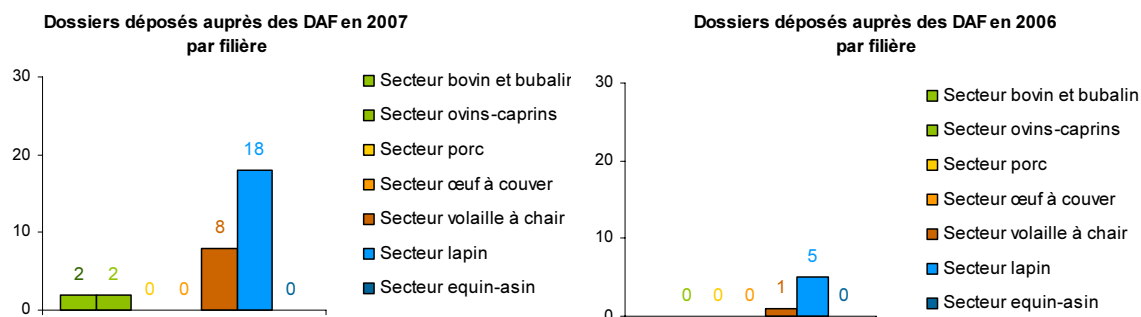


Animaux importés (unités)	2006	2007	%
Secteur bovin et bubalin	77	26	-51
Secteur ovins-caprins	0	6	na
Secteur porc	116	221	+105
Secteur œuf à couver	673 000	978 983	+305 983
Secteur volaille à chair	0	139 800	na
Secteur lapin	0	67 104	na
Secteur équin-asin	0	1	na

Source : ODEADOM

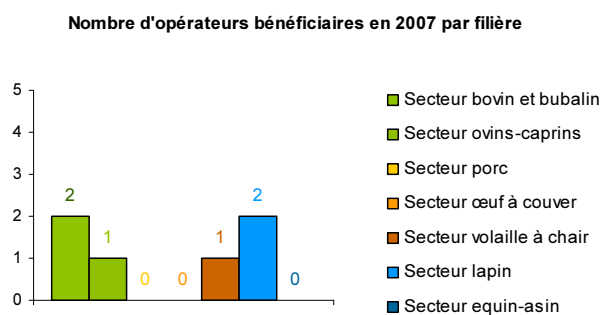
Réunion

Il est à noter une forte augmentation du nombre de **dossiers** déposés auprès des DAF pour le **secteur cunicole** (18 en 2007 contre 5 en 2006) et pour le secteur volailles de chair (8 en 2007 contre 1 en 2006).



Source : ODEADOM

Le nombre de **bénéficiaires** est en **augmentation** entre 2006 et 2007 (3 bénéficiaires en 2006 contre 6 en 2007). Le nombre de volailles de chair et de lapins importés est en forte hausse (respectivement +143% et +109%).



Animaux importés (unités)	2006	2007	%
Secteur bovin et bubalin	283	56	-227
Secteur ovins-caprins	0	49	na
Secteur porc	0	0	na
Secteur œuf à couver	0	0	na
Secteur volaille à chair	37 000	89 643	+52 643
Secteur lapin	777	1 625	+848
Secteur équin-asin	0	53 625	+53 625

Source : ODEADOM

v. La mesure « Structuration de l'élevage »

La mesure « Structuration de l'élevage » se décline en **4 programmes d'actions** :

- le programme interprofessionnel de soutien des productions animales en Guadeloupe ;
- le programme interprofessionnel de soutien des productions animales en Martinique ;
- le programme interprofessionnel de soutien des productions animales à la Réunion ;
- le programme de soutien aux acteurs des filières animales organisées de la Guyane.

Les aides et actions déployées au sein des DOM sont aussi diverses que les réalités agricoles locales. Il est cependant possible de différencier **trois grands types d'aides déployées** au titre de cette mesure :

- les aides aux éleveurs ;
- les aides aux structures ;
- l'animation des programmes et des structures.

Toutes les **filières d'élevage** présentes sur le territoire sont éligibles aux aides couvertes par la mesure, à savoir principalement les filières bovins viande, bovins lait, porcins, ovins-caprins, lapins et volailles.

Par convention avec l'ODEADOM, les **interprofessions** sont en **charge de la mise en œuvre** de la mesure « Structuration de l'élevage » au plan local. En Guyane, où les professionnels de l'élevage ne sont pas regroupés en interprofessions, c'est le pôle animal de la Chambre d'agriculture, assisté de la DAF qui assure ce rôle.

Les interprofessions regroupent les familles suivantes :

- les éleveurs,
- l'approvisionnement (alimentation animale),
- les multiplicateurs et sélectionneurs,
- la transformation,
- l'abattage,
- les bouchers,
- les distributeurs,
- les consommateurs.

Objectifs de la mesure « Structuration de l'élevage »

La mesure « Structuration de l'élevage » participe à la réalisation de **trois des objectifs opérationnels** du POSEI France ¹⁷ (cf. Annexe 1):

Objectifs opérationnels du POSEI France auxquels contribue la mesure « Structuration de l'élevage »
- Amélioration de l'auto-provisionnement de la population locale et de l'économie productrice d'emplois par l'augmentation de la production et le développement de l'import-substitution des produits végétaux et animaux. - Développement de filières de diversification organisées et structurées (élevage, fruits et légumes, créneaux de niches), notamment pour une gestion collective de la commercialisation au plan local ou à l'export, permettant de compenser les risques liés à une trop grande spécialisation et évitant les spéculations par "effets d'aubaine". - Mise en place de démarches « qualité » et de signes distinctifs en s'inscrivant sur des marchés à conforter ou à créer pour des productions se démarquant des productions européennes ou mondiales, soit par leur propre nature, soit par leur complémentarité grâce à la contre-saison.

Rappel de la **stratégie générale de développement des filières animales dans les DOM**¹⁸ :

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
- Améliorer l'auto-provisionnement local tout en développant l'emploi ; - Améliorer la couverture du marché local en quantité, en qualité et en régularité en encourageant la structuration et l'organisation des filières et en assurant à chaque producteur un revenu équitable.	- Augmentation de la production ; - Amélioration des performances des élevages ; - Amélioration de la structuration des filières ; - Développement de l'emploi direct et induit.

¹⁷ POSEI France, Chapitre III, Tableau de synthèse : objectifs opérationnels et mesures du programme français, pages 6-7

¹⁸ POSEI France, Chapitre IV., Partie A.

Les **objectifs propres à la mesure « Structuration de l'élevage »** tels qu'ils sont définis dans le POSEI France¹⁹ sont rappelés dans le tableau suivant :

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
- Guadeloupe : garantir un revenu satisfaisant au producteur au travers d'organisations professionnelles pérennes et augmenter la production locale et les parts de marché (répondre à la demande du consommateur, en tenant compte de l'évolution régulière du marché). - Guyane : développement de la filière animale sur son marché. - Martinique : améliorer la compétitivité (prix/qualité/authenticité) de la production locale pour conquérir des parts de marché et plus particulièrement dans le secteur de la grande distribution. - Réunion : accroître le nombre d'éleveurs et amplifier l'activité des filières dans le cadre d'une ouverture grandissante d'un marché en pleine mutation.	- Guadeloupe : amélioration de l'organisation des filières, amélioration de la productivité des élevages, renforcement de la formation des éleveurs, développement de la mise en marché par l'intermédiaire des groupements de producteurs, renforcement de la visibilité des produits locaux sur le marché, création et pérennisation de l'emploi. - Guyane : développement de la filière animale sur son marché. - Martinique : garantir un revenu satisfaisant au producteur au travers d'organisations professionnelles pérennes et par l'octroi d'aides pour compenser les handicaps liés aux coûts d'alimentation du cheptel et aux effets du milieu sur les performances d'élevage ; augmenter la production locale et des parts de marché. - Réunion : favoriser la solidarité des membres des interprofessions dans le cadre de la promotion des circuits modernes de distribution, susciter l'émergence d'une production de matière première locale, de plus en plus régulière et homogène et répondant aux exigences d'un marché en mutation, accroître les parts de marché des filières animales, rattraper les retards de consommation de la Réunion par rapport à la métropole, poursuivre les investissements filières pour maintenir les emplois créés au cours de la dernière décennie, voire les amplifier, maintenir le revenu des producteurs.

Nature de l'aide et bénéficiaires

Deux types d'aides sont à distinguer :

- les aides **forfaitaires** sont les aides aux producteurs des différentes filières ;
- les aides **non forfaitaires** sont principalement les aides à la mise sur le marché et les aides à l'organisation des filières.

¹⁹ POSEI France, Chapitre IV.

Les **bénéficiaires** de la mesure « Structuration de l'élevage » sont :

- en **Guadeloupe** : l'interprofession IGUAVIE et les éleveurs des structures adhérentes ;
- en **Guyane** : les structures collectives agréées par la DAF de Guyane ainsi que leurs adhérents ;
- en **Martinique** : l'interprofession AMIV et les éleveurs des structures adhérentes ;
- à la **Réunion** : les interprofessions ARIBEV et ARIV et les éleveurs des structures adhérentes.

Principales évolutions concernant la structuration des filières animales

Guadeloupe (Source : IGUAVIE)

Année 2006	Nombre d'adhérents aux structures	Nombre d'animaux commercialisés par les structures	% d'animaux abattus dans les abattoirs contrôlés	Taux d'approvisionnement du marché local
Filière bovine	1 512	881	66,1%	70,9%
Filière porcine	30	4 545	62,0%	48,5%
Filière caprine-ovine	30	236	1,3%	14,0%
Filière cunicole	19	12 362	74,1%	34,8%
Filière volailles de chair	20	167 818	22,6%	15,3%
Filière œufs de consommation	-	-	na	48,2%

→

Année 2007	Nombre d'adhérents aux structures	Nombre d'animaux commercialisés par les structures	% d'animaux abattus dans les abattoirs contrôlés	Taux d'approvisionnement du marché local
Filière bovine	1 591	1 112	68,7%	71,4%
Filière porcine	40	8 633	67,7%	56,3%
Filière caprine-ovine	51	491	3,6%	13,0%
Filière cunicole	19	18 284	79,4%	57,1%
Filière volailles de chair	20	146 388	25,0%	9,6%
Filière œufs de consommation	6	-	na	67,6%

Le nombre **d'adhérents** aux OP est en forte hausse dans les filières bovins, porcins et surtout caprins-ovins.

Le nombre **d'emplois** dans les filières correspond au nombre d'adhérents aux OP, soit un total de 1 729 emplois en 2007 contre 1 621 en 2006 (+7%).

Le nombre **d'animaux commercialisés** via les OP est en forte hausse dans les filières bovine, porcine, caprine-ovine et cunicole. Il décroît cependant dans la filière volailles de chair (-13%).

La filière **cunicole** est fortement structurée avec près de 80% des animaux qui sont abattus dans le circuit d'abattage contrôlé.

Les **taux d'approvisionnement du marché local** connaissent une forte hausse pour la filière cunicole (+22 points).

Guyane (Source : DAF de Guyane)

▪ Niveau de production :

⇒

Taux de couverture des besoins par la production locale 2007	
Filière bovins-viande et bubaline	22,01%
Filière porcine	36,41%
Filière avicole et cunicole	9,02%

Part de l'abattage contrôlé / Production totale 2007	
Filière bovins-viande et bubaline	80,21%
Filière porcine	55,57%
Filière avicole et cunicole	66,67%

Martinique (Source : AMIV)

▪ Niveau de production :

⇒

Evolution de la production des coopératives adhérentes aux OP (tonnes)			
	2006	2007	Evolution
Filière bovins-viande	403,0	404,6	0,40%
Filière bovins-lait	nd	nd	na
Filière porcine	789,0	785,3	-0,47%
Filière ovine-caprine	35,3	44,5	26,26%
Filière cunicole	38,9	30,1	-22,75%
Filière volailles de chair	1 001,3	948,0	-5,32%

⇒

Part de la production des coopératives adhérentes sur la production totale			
	2006	2007	Evolution
Filière bovins-viande	32,9%	33,3%	0,41%
Filière bovins-lait	nd	nd	na
Filière porcine	80,4%	77,7%	-2,69%
Filière ovine-caprine	51,4%	56,6%	5,17%
Filière cunicole	nd	nd	na
Filière volailles de chair	na	nd	na

▪ Commercialisation :

⇒

Taux d'approvisionnement du marché local	2006	2007	Evolution
Filière bovins-viande	27,6%	28,7%	+1,10
Filière bovins-lait	4,1%	4,4%	+0,29
Filière porcine	29,0%	33,8%	+4,82
Filière ovine-caprine	4,0%	5,0%	+0,96
Filière cunicole	113,5%	81,0%	-32,50
Filière volailles de chair	8,4%	8,8%	+0,36

Les taux de couverture du marché local sont relativement faibles (inférieurs à 40%), à l'exception de la filière cunicole, qui enregistre cependant une baisse de près de 29 points entre 2006 et 2007.

⇒ ▪ Emplois directs :

Nombre d'emplois créés par filière	2007
Filière bovins-viande	206
Filière bovins-lait	26
Filière porcine	114
Filière ovine-caprine	111
Filière cunicole	32
Filière volailles de chair	96

Les filières animales emploient 585 personnes au total en 2007 contre 532 en 2005.

Réunion (Source : ARIBEV-ARIV)

▪ Niveau de production :

⇒

Evolution de la production contrôlée	2006	2007	Evolution
Filière bovins-viande (t)	1 859,00	1 915,00	3,0%
Filière bovins-lait (ML)	24,31	23,84	-1,9%
Filière porcine (t)	12 368,00	12 357,00	-0,1%
Filière volaille (t)	nd	nd	na

⇒

Part de la production des coopératives adhérentes sur la production totale	2006	2007	Evolution
Filière bovins-viande	85,4%	83,3%	-2,08
Filière bovins-lait	98,8%	99,2%	+0,38
Filière porcine	74,3%	75,3%	+0,98
Filière volaille	nd	70,7%	na

▪ Commercialisation :



Taux d'approvisionnement du marché local	2006	2007	Evolution
Filière bovins-viande	41,8%	42,8%	+1,03
Filière bovins-lait	57,2%	49,3%	-7,84
Filière porcine	109,6%	106,6%	-3,02
Filière volaille	nd	64,9%	na

Les taux de couverture du marché local sont relativement élevés (supérieurs à 40%), notamment pour la filière porcine.



▪ Emplois (directs et indirects)

Nombre d'emplois créés par filière	2006	2007	Emplois créés
Filière bovins-viande	761	809	48
Filière bovins-lait	1601	1636	35
Filière porcine	1318	1339	21
Filière volaille	1053	1097	44
TOTAL	4733	4881	148

On note 148 postes nouveaux en 2007 dans les filières animales.

Bilan financier de la mesure « Structuration de l'élevage » détaillé par DOM et par actions

Données de synthèse tous DOM

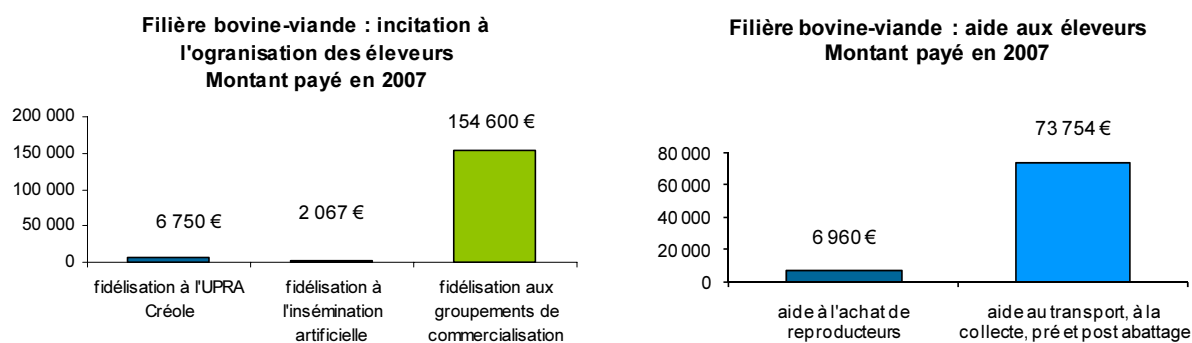
La **Réunion** est le principal bénéficiaire de la mesure, suivi par la Martinique et par la Guadeloupe. Tous DOM confondus, en 2006 et 2007, les montants payés sont très proches des montants demandés.

Année	Filière	Demandés / Payés	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion
2006	Toutes filières	Demandés	311 240 €	5 000 €	2 570 665 €	10 441 625 €
		Payés	231 315 €	5 000 €	2 444 553 €	10 438 842 €
	Bovins viande	Demandés	244 774 €	3 250 €	190 024 €	3 142 525 €
		Payés	244 130 €	2 750 €	634 013 €	3 142 525 €
	Bovins lait	Demandés			229 104 €	5 291 046 €
		Payés			205 038 €	5 291 046 €
2007	Ovins caprins	Demandés	51 243 €		250 781 €	
		Payés	51 240 €		233 477 €	
	Porcins	Demandés	214 533 €	97 988 €	1 189 143 €	2 310 256 €
		Payés	201 815 €	97 887 €	978 990 €	2 310 256 €
	Volailles	Demandés	43 508 €		995 412 €	2 050 256 €
		Payés	43 498 €		846 408 €	2 050 256 €
	Lapins	Demandés	39 375 €		73 933 €	
		Payés	38 176 €		59 442 €	
	Inter filières	Demandés	291 979 €		930 530 €	805 917 €
		Payés	237 210 €		928 753 €	805 917 €
	Toutes filières	Demandés	885 412 €	101 238 €	3 858 927 €	13 600 000 €
		Payés	816 069 €	100 637 €	3 886 121 €	13 600 000 €

Source : ODEADOM

Guadeloupe

Les **montants payés à l'IGUAVIE** au titre de l'année 2007 se répartissent sur **5 filières** (filieres bovins-viande, porcins, caprins-ovins, lapins et volailles de chair) et **23 actions** (Source : ODEADOM) :



Source : ODEADOM

Le **montant total payé pour la filière bovine-viande** s'élève à **244 K€** en 2007 (contre 80 K€ en 2006)

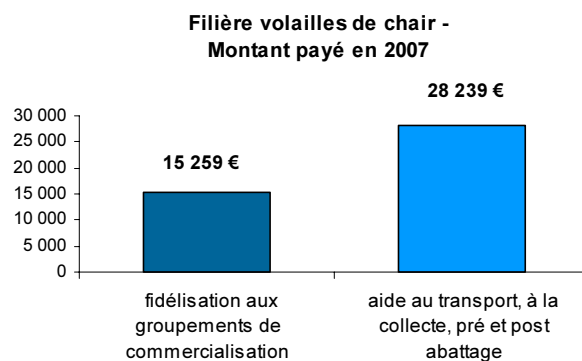
Par filière et par sous-action, les **montants payés pour les années 2006 et 2007** sont les suivants :

Filière porcine		2006	2007
Incitation à l'organisation (éleveurs)		20 775 €	67 938 €
	<i>fidélisation aux groupements de commercialisation</i>	20 775 €	67 938 €
Amélioration de la productivité (éleveurs)		- €	18 287 €
	<i>aide à l'amélioration de la productivité numérique</i>	- €	3 995 €
	<i>aide à l'amélioration de la productivité pondérale (poids)</i>	- €	14 292 €
Sécurité (éleveurs)		- €	- €
	<i>aide à la sécurisation des élevages</i>	- €	- €
Autres aides aux éleveurs		58 009 €	115 591 €
	<i>aide à l'achat de reproducteurs</i>	41 230 €	69 948 €
	<i>aide au transport, à la collecte, pré et post abattage</i>	16 779 €	45 643 €
Aides aux structures		- €	- €
	<i>aide au classement et à la valorisation de la viande</i>	- €	- €
	<i>aide à l'amélioration des points de</i>	- €	- €
Total		78 784 €	201 815 €

Filière caprine-ovine		2006	2007
Incitation à l'organisation (éleveurs)		4 175 €	29 825 €
	<i>fidélisation aux groupements de commercialisation</i>	4 175 €	29 825 €
Amélioration de la productivité (éleveurs)		- €	1 570 €
	<i>aide à l'amélioration de la productivité numérique</i>	- €	1 570 €
Sécurité (éleveurs)		- €	- €
	<i>aide à la sécurisation des élevages</i>	- €	- €
Autres aides aux éleveurs		7 054 €	19 845 €
	<i>aide à l'achat de reproducteurs</i>	3 529 €	11 911 €
	<i>aide au transport, à la collecte, pré et post abattage</i>	3 525 €	7 934 €
Total		11 229 €	51 240 €

Source : ODEADOM

Filière cynicole	2006	2007
Incitation à l'organisation (éleveurs)	7 901 €	11 466 €
fidélisation aux groupements de commercialisation	7 901 €	11 466 €
Amélioration de la productivité (éleveurs)	- €	3 140 €
aide à l'amélioration de la productivité numérique	- €	3 140 €
Sécurité (éleveurs)	- €	- €
aide à la sécurisation des élevages	- €	- €
Autres aides aux éleveurs	15 083 €	23 570 €
aide à l'achat de reproducteurs	240 €	2 216 €
aide au transport, à la collecte, pré et post abattage	14 843 €	21 354 €
Total filière cynicole	22 984 €	38 176 €

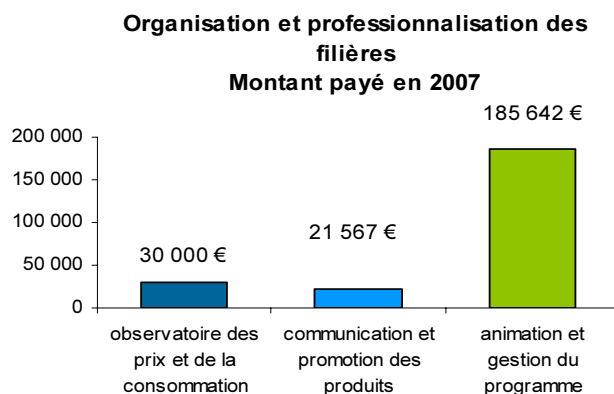


Source : ODEADOM

Des **écueils** sont toutefois à constater (actions non mobilisées) :

- l'aide au classement et à la valorisation de la viande n'a pas encore été mobilisée à ce jour car elle nécessite une prestation de découpe qui n'existait pas avant la construction récente de l'atelier de découpe ;
- l'aide à la sécurisation des élevages nécessitait une organisation pour acheter des chiens de troupeaux en commun qui n'a pas eu lieu ;
- Les mesures de communication et de promotion ont été faiblement mobilisées. Ces actions constituent cependant une priorité pour l'interprofession pour l'année 2008.

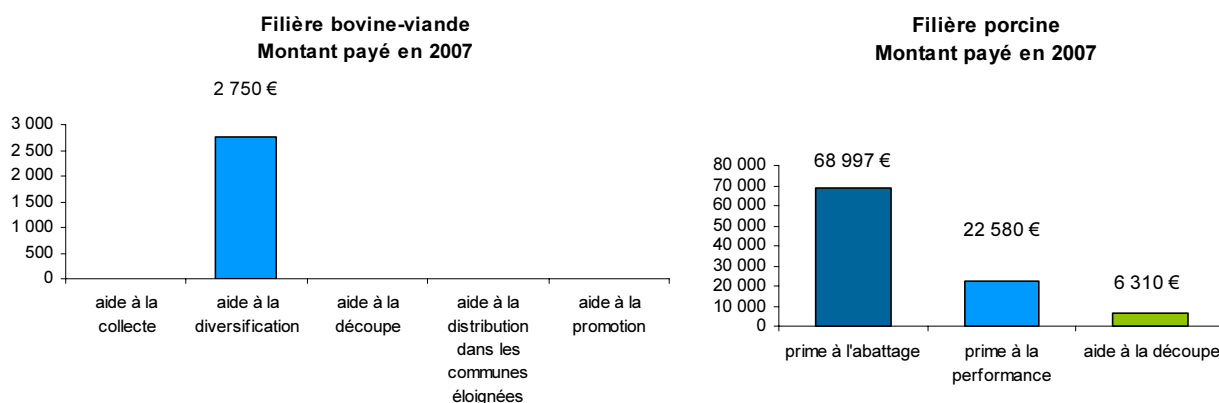
Les actions en faveur de l'organisation des filières ont été effectivement mises en œuvre en 2007 (pas de réalisation en 2006). Elles se déclinent ainsi :



Source : ODEADOM

Guyane

Les **montants payés aux organisations de producteurs de la Guyane** au titre de l'année 2007 se répartissent sur **2 filières** (bovins-viande et porcins) et **4 actions** effectivement mises en œuvre :

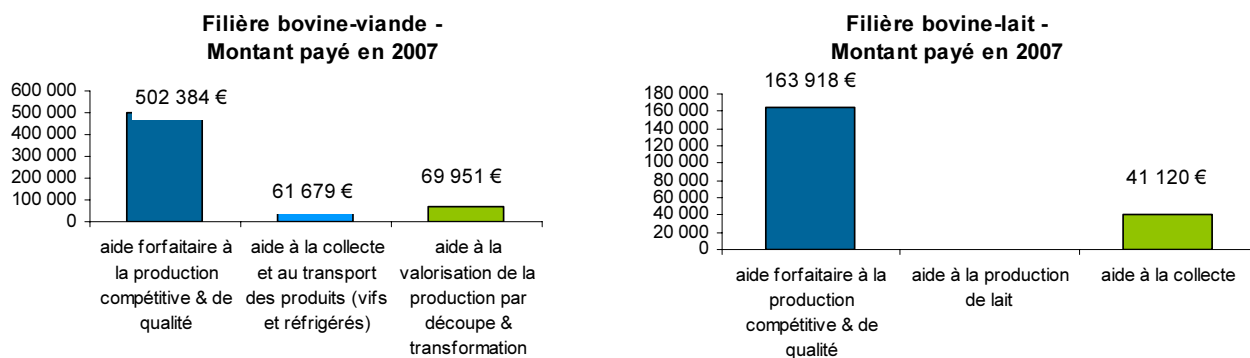


En **2006**, l'aide à la diversification animale s'élevait à **5000 €**. Les **Montant total en 2007** : 97 K€ contre 0 € en 2006. autres actions n'avaient également pas mobilisé de crédits.

Aucune action en faveur de **l'organisation des filières** n'a été mise en œuvre en 2007 en Guyane.

Martinique

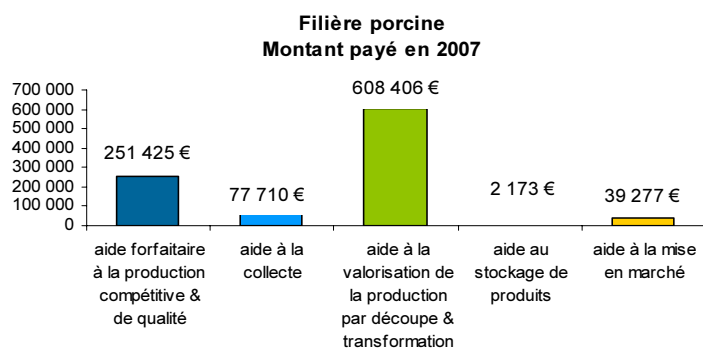
Les **montants payés à l'AMIV** au titre de l'année 2007 se répartissent sur **6 filières** et **34 actions** effectivement mises en œuvre :



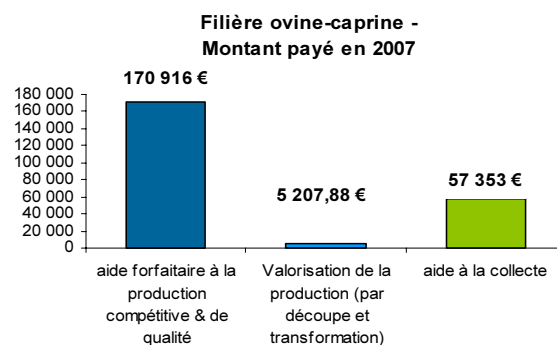
Montant total : 634 K€ en 2007 (516 K€ en 2006)

Montant total : 205 K€ en 2007 (130 K€ en 2006)

Source : ODEADOM

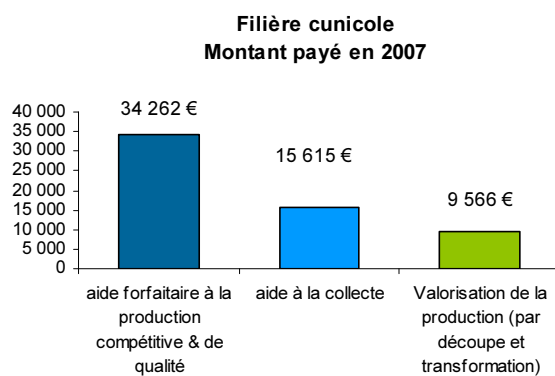


Montant total : 979 K€ en 2007 (376 K€ en 2006)

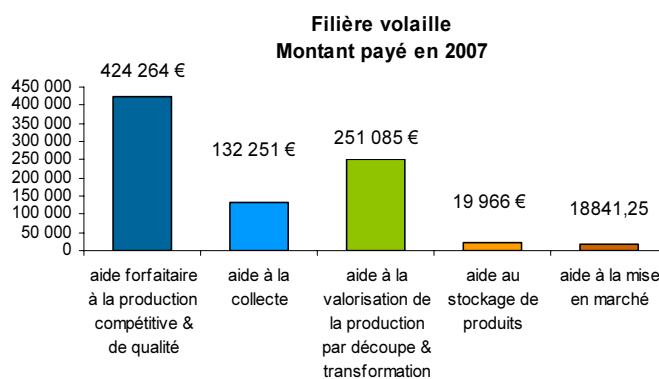


Montant total : 233 K€ en 2007 (115 K€ en 2006)

Source : ODEADOM



Montant total : 59 K€ en 2007 (52 K€ en 2006)



Montant total : 846 K€ en 2007 (590 K€ en 2006)

Source : ODEADOM

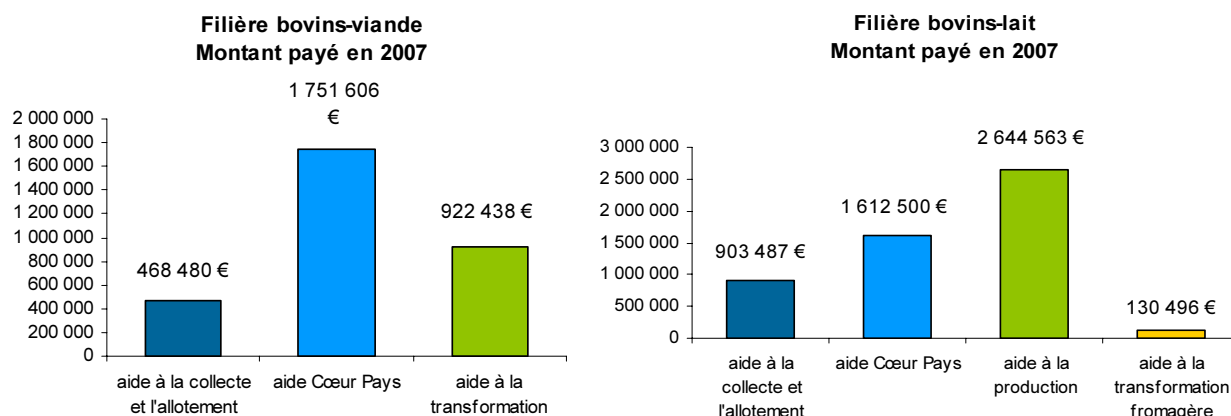
Les actions en faveur de l'organisation des filières ont connu un essor en 2007 (données en euros)

Organisation et professionnalisation des filières	2006	2007
Prestations	- €	- €
<i>en faveur des éleveurs</i>	22 900 €	- €
<i>en faveur du personnel</i>	- €	- €
Formations	- €	86 220 €
<i>en faveur des éleveurs</i>	21 720 €	72 728 €
<i>en faveur du personnel</i>	10 380 €	13 492 €
Etudes	- €	34 502 €
<i>en faveur des éleveurs</i>	401 €	- €
<i>en faveur du personnel</i>	18 624 €	34 502 €
Programmes d'amélioration génétique (aide aux éleveurs)	62 815 €	42 405 €
Insémination artificielle	21 952 €	28 909 €
Actions de publi-promotion, communication	261 386 €	400 281 €
Observatoire des marchés	- €	56 000 €
Animation, mise en œuvre et gestion du programme (aide à l'AMIV)	239 864 €	280 436 €
Total	660 042 €	928 753 €

Source : ODEADOM

Réunion

Les montants payés aux interprofessions ARIBEV-ARIV au titre de l'année 2007 se répartissent sur **4 filières** (filières bovins-viande, bovins-lait, porcins et volailles) et **17 actions** effectivement mises en œuvre :



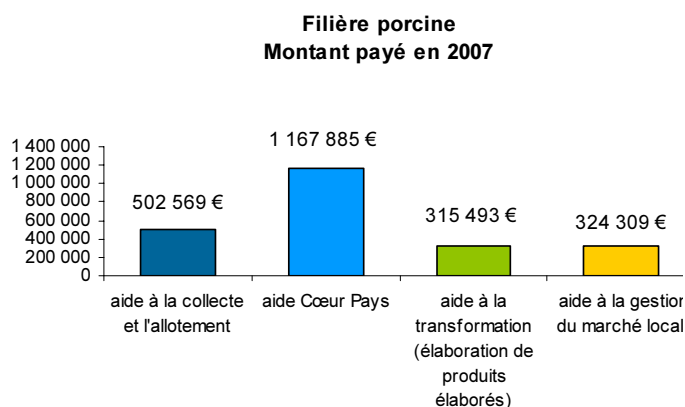
Montant total en 2007 : 3 143 K€ - Toutes les actions prévues ont été mobilisées

Montant total en 2006 : 2 323 K€ - Toutes les actions prévues avaient été mobilisées

Montant total en 2007 : 5 291 K€ - Toutes les actions prévues ont été mobilisées

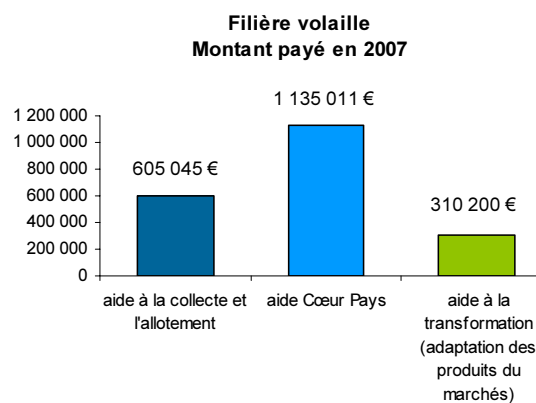
Montant total en 2006 : 3 893 K€ - Toutes les actions prévues ont été mobilisées

Source : ODEADOM



Montant total en 2007 : 2 310 K€ - Toutes les actions prévues ont été mobilisées

Montant total en 2006 : 1 748 K€ - Toutes les actions prévues avaient été mobilisées

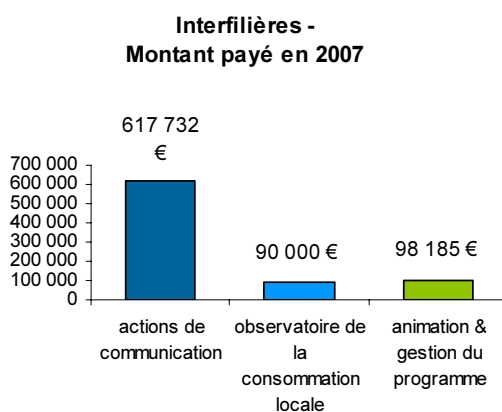


Montant total en 2007 : 2 050 K€ - Toutes les actions prévues ont été mobilisées

Montant total en 2006 : 1 421 K€ - Toutes les actions prévues avaient été mobilisées

Source : ODEADOM

En raison d'un changement de logique du programme des interprofessions, les actions menées en faveur de **l'organisation des filières** ont été moins mobilisées qu'en 2006 (-24%), pour un montant payé total de 806 K€ (1 054 K€ en 2006) :



:

Source : ODEADOM

Présentation des réalisations de la mesure détaillé par DOM et par action

Guadeloupe

➡ Evolution du nombre de **bénéficiaires des différents types d'aide par filière** :

Filière bovine - Nombre de bénéficiaires	2006	2007	%
Incitation à l'organisation	57	110	93,0%
Fidélisation à l'UPRA créole	16	18	12,5%
Fidélisation à l'insémination artificielle	15	5	-66,7%
Fidélisation aux groupements de commercialisation	26	87	234,6%
Autres aides aux éleveurs	6	9	50,0%
Aide à l'achat de reproducteurs	2	5	150,0%
Aide au transport, à la collecte, pré-abattage	2	2	0,0%
Aide au transport, à la collecte, post-abattage	2	2	0,0%
Aides aux structures	0	0	na

Filière porcine - Nombre de bénéficiaires	2006	2007	%
Incitation à l'organisation	14	26	85,7%
Fidélisation aux groupements de commercialisation	14	26	85,7%
Amélioration de la productivité	à partir de 2007	26	na
Aide à l'amélioration de la productivité pondérale (poids)	à partir de 2007	9	na
Acquisition de reproducteurs	12	14	16,7%
Aide à l'achat de reproducteurs	12	14	16,7%
Transport, à la collecte, pré et post abattage	20	29	45,0%
Aide au transport, à la collecte pré abattage	18	26	44,4%
Aide au transport, à la collecte post abattage	2	3	50,0%

Source : IGUAVIE

Filière caprine-ovine - Nombre de bénéficiaires	2006	2007	%
Incitation à l'organisation	5	20	300,0%
Fidélisation aux groupements de commercialisation	5	20	300,0%
Amélioration de la productivité	à partir de 2007	0	na
Aide à l'amélioration de la productivité numérique	à partir de 2007	0	na
Acquisition de reproducteurs	9	20	122,2%
Aide à l'achat de reproducteurs	9	20	122,2%
Transport, à la collecte, pré et post abattage	1	23	2200,0%
Aide au transport, à la collecte pré abattage	1	22	2100,0%
Aide au transport, à la collecte post abattage	0	1	na

Filière cunicole - Nombre de bénéficiaires	2006	2007	%
Incitation à l'organisation	12	14	16,7%
Fidélisation aux groupements de commercialisation	12	14	16,7%
Amélioration de la productivité	à partir de 2007	3	na
Aide à l'amélioration de la productivité numérique	à partir de 2007	3	na
Acquisition de reproducteurs	5	10	100,0%
Aide à l'achat de reproducteurs	5	10	100,0%
Transport, à la collecte, pré et post abattage	13	15	15,4%
Aide au transport, à la collecte pré abattage	12	14	16,7%
Aide au transport, à la collecte post abattage	1	1	na

Source : IGUAVIE

Filière volailles de chair - Nombre de bénéficiaires	2006	2007	%
Incitation à l'organisation	7	5	-28,6%
Fidélisation aux groupements de commercialisation	7	5	-28,6%
Transport, à la collecte, pré et post abattage	8	7	-12,5%
Aide au transport, à la collecte pré abattage	8	7	-12,5%
Aide au transport, à la collecte post abattage	1	3	200,0%

Source : IGUAVIE

Guyane

Filière bovins	2006	2007	Filière porcins	2006	2007
Éleveurs bénéficiaires	1	2	Éleveurs bénéficiaires	-	11
Animaux concernés (nb)	20	13	Porcs primés (entre 0 et 62 kg)	-	1 535
			Porcs primés (plus de 62 kg)	-	2 265

La prime à l'abattage et la prime à la performance ont été lancées pour la filière porcine en 2007. 3 800 animaux sont ainsi aidés, appartenant à 11 éleveurs.

Martinique

Les aides forfaitaires concernent les aides à la production. Le **taux de pénétration** de ces aides parmi les éleveurs locaux est de **plus de 50%** pour toutes les filières.

Nombre de bénéficiaires des aides forfaitaires / Nombre d'éleveurs organisés ou non	2006	2007	Evolution
Production compétitive & qualité			
Filière bovins-viande - Bénéficiaires	84	87	3,6%
Filière bovins-viande - Eleveurs OP	0	126	na
Part des bénéficiaires / éleveurs (%)	na	69,05%	na
Filière bovins-lait - Bénéficiaires	nd	14	na
Filière bovins-lait - Eleveurs OP	nd	24	na
Part des bénéficiaires / éleveurs (%)	na	58,33%	na
Filière porcine - Bénéficiaires	nd	46	na
Filière porcine - Eleveurs OP	nd	49	na
Part des bénéficiaires / éleveurs (%)	na	93,88%	na
Filière ovine-caprine - Bénéficiaires	44	57	29,5%
Filière ovine-caprine - Eleveurs OP	nd	103	na
Part des bénéficiaires / éleveurs (%)	na	55,34%	na
Filière cunicole - Bénéficiaires	nd	15	na
Filière cunicole - Eleveurs OP	nd	25	na
Part des bénéficiaires / éleveurs (%)	na	60,00%	na
Filière volailles - Bénéficiaires	0	0	0%
Filière volailles - Eleveurs OP	nd	35	na
Part des bénéficiaires / éleveurs (%)	na	0,00%	na

Source : AMIV

Réunion

Nombre de bénéficiaires des aides forfaitaires / nombre d'éleveurs organisés ou non	2006	2007	Evolution
Filière bovins-lait			
Bénéficiaires - Aide à la production	121	121	0,0%
Eleveurs - Filière bovins-lait	126	122	-3,2%
Eleveurs appartenant à une OP	123	120	-2,4%
% bénéficiaires / éleveurs	96%	99%	+3
% bénéficiaires / éleveurs organisés	98%	101%	+2

Les **volumes commercialisés répondant à Cœur de Pays** sont en forte progression en 2007 par rapport à 2006.

Part de la production locale commercialisée par les coopératives adhérentes répondant à "Cœur de pays"	2006	2007	Evolution
Filière bovins-viande	44,0%	40,3%	-8,41%
Filière bovins-lait	29,4%	29,5%	0,34%
Filière porcine	66,7%	56,6%	-15,14%
Filière volaille	72,7%	73,7%	1,38%

Volume de la production locale commercialisée par les coopératives adhérentes répondant à "Cœur de pays"	2006	2007	Evolution
Filière bovins-viande	121,60	513,85	322,58%
Filière bovins-lait	nd	nd	na
Filière porcine	14 774,00	60 044,00	306,42%
Filière volaille	1 640,40	7 998,58	387,60%

Source : ARIBEV-ARIV

X X X X

L'année 2006 a constitué une année transitoire entre les 2 programmes POSEI.

Avec 2007, première année complète du Programme POSEI France, on constate malgré les cyclones Dean et Gamède qui ont perturbé la mise en œuvre du programme, que les actions de la mesure "Structuration de l'élevage" ont été mises en œuvre très rapidement à La Réunion et à la Martinique qui ont déjà bénéficié du précédent programme. La mise en œuvre a été moins rapide en Guadeloupe en raison d'un mauvais ajustement de certaines actions, ce qui a entraîné une demande de modification du programme pour 2008 du programme proposé par l'IGUAVIE. De même, au regard des premiers résultats en Guyane, il s'avère nécessaire de réajuster le programme d'actions présenté par ce département pour l'année 2009.

Enfin, il convient de constater que l'enveloppe financière initialement accordée à cette mesure (18 400 000 €) a été totalement utilisée en 2007.

3.2.1.2. Mesure en faveur des productions végétales

La mesure « Diversification des productions végétales » comporte **6 types d'aides ou actions** :

- aide à la commercialisation des productions locales ;
- aide à la transformation ;
- aide à la commercialisation hors région de production ;
- actions d'accompagnement des filières ;
- aide à la production de vanille verte (sollicitée uniquement à la Réunion) ;
- aide aux plantes à parfum (sollicitée uniquement à la Réunion).

Objectifs de la mesure

La mesure «Diversification des productions végétales» participe à la réalisation de **quatre des objectifs opérationnels** du POSEI France (Cf. Annexe 1) :

Objectifs opérationnels du POSEI France auxquels contribue la mesure « Diversification des productions végétales »

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Amélioration de l'auto-approvisionnement de la population locale et de l'économie productrice d'emplois par l'augmentation de la production et le développement de l'import-substitution des produits végétaux et animaux ;- Développement de filières de diversification organisées et structurées (élevage, fruits et légumes, créneaux de niche), notamment pour une gestion collective de la commercialisation au plan local ou à l'export, permettant de compenser les risques liés à une trop forte spécialisation et évitant les spéculations par « effets d'aubaine » ;- Création locale de valeur ajoutée avec les produits locaux, que ce soit des transformations fermières, artisanales ou industrielles ;- Mise en place de démarches « qualité » et de signes distinctifs en s'inscrivant sur des marchés à conforter ou à créer pour des productions se démarquant des productions européennes ou mondiales soit par leur propre nature, soit par leur complémentarité grâce à la contre-saison. |
|--|

Les **objectifs propres à la mesure « Diversification des productions végétales »** tels qu'ils sont définis dans le POSEI France²⁰ sont rappelés dans le tableau suivant :

Stratégie globale	Objectifs opérationnels
- Satisfaire les besoins du marché local, tant des ménages que de la restauration hors foyer, en assurant à chaque producteur un revenu équitable et en croissance ; - Conforter les marchés de niche à l'export (fruits tropicaux et productions de contre-saison telles que le melon).	- Augmenter certaines productions, dans le respect de l'équilibre des marchés ; - Améliorer la structuration de la filière ; - Etendre l'accompagnement technique des producteurs ; - Mise en place de pratiques culturales respectueuses de l'environnement ; - Accroître la qualité de la production ; - Faciliter l'accès aux intrants (produits phytosanitaires, semences) ; - Mener des expérimentations avec la recherche pour améliorer les techniques culturales et résoudre les problèmes parasitaires spécifiques aux zones tropicales et équatoriales ; - Elargir les circuits de commercialisation traditionnels aux nouveaux débouchés ; - Contribuer à l'entretien des espaces ; - Développer l'emploi direct et induit.

Nature de l'aide et bénéficiaires

Toutes les aides (sauf l'aide à la transformation et l'aide à la commercialisation hors région de production) sont entièrement reversées aux producteurs.

Pour **l'aide à la commercialisation sur le marché local**, les bénéficiaires des aides sont les producteurs individuels ou les producteurs regroupés ou les organisations de producteurs reconnues ou pré-reconnues.

Pour **l'aide à la transformation**, le bénéficiaire de l'aide est le transformateur.

Pour **l'aide à la commercialisation hors région de production**, le bénéficiaire de l'aide est l'acheteur.

Pour **l'aide à la vanille et aux plantes à parfum**, l'aide est versée aux producteurs adhérents à la structure.

Pour **les actions d'accompagnement des filières**, les bénéficiaires des aides sont : les producteurs regroupés ou les organisations de producteurs reconnues ou pré-reconnues.

²⁰ POSEI France, Chapitre V, page 11/27.

Principales évolutions concernant les filières végétales

Données de synthèse tous DOM

Etat de la production locale

Production végétale locale (hors banane et canne à sucre)	2006
Surfaces en production (ha)	28 858
Volume de la production (tonnes)	251 443
Valeur de la production (€)	318 369 500

Source : Agreste

Les mêmes données sont ensuite détaillées **par DOM** avec des précisions supplémentaires quant aux volumes produits par type de productions.

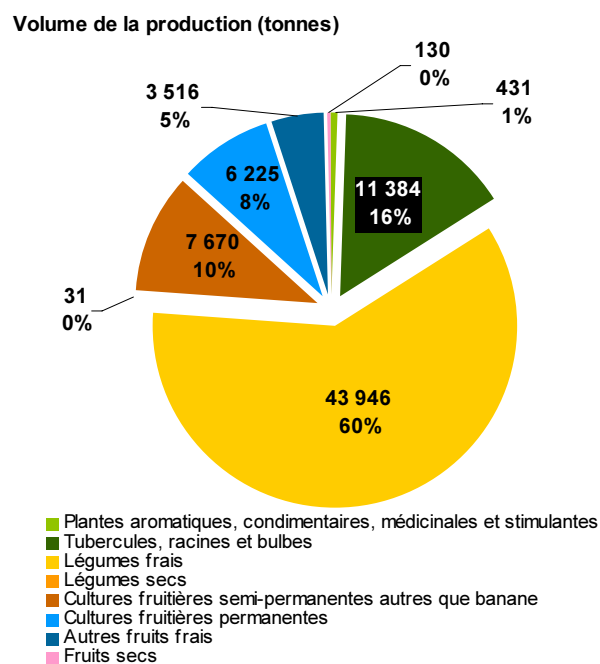
Guadeloupe

En 2007, en Guadeloupe, on dénombre **deux organisations de producteurs reconnues et une organisation de producteurs pré-reconnue.**

Etat de la production locale :

Production végétale locale hors banane et canne à sucre (ha)	2006
Surfaces en production (ha)	4 368
Volume de la production (tonnes)	73 332
Valeur de la production (€)	126 840 000

Source : Agreste



Source : Agreste

Guyane

Producteurs, opérateurs et structures agréés sur le territoire guyanais :

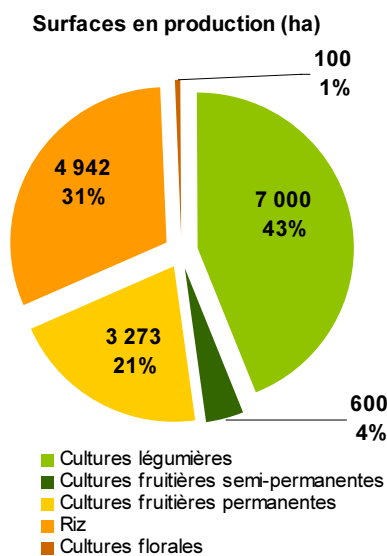
Public en Guyane 2006	
Nombre de structures agréées	1
Nombre total de producteurs adhérents	14
Nombre d'opérateurs agréés	2

Source : DAF de Guyane

Etat de la production locale :

Surfaces végétales locales canne à sucre (ha)	2006
Cultures vivières et légumières	7 000
dont tubercules	5 815
dont légumes frais	630
Cultures fruitières semi-permanentes	600
Cultures fruitières permanentes	3 273
Riz	4 942
Cultures florales	100
Surfaces totale en production	15 915

Source : Agreste



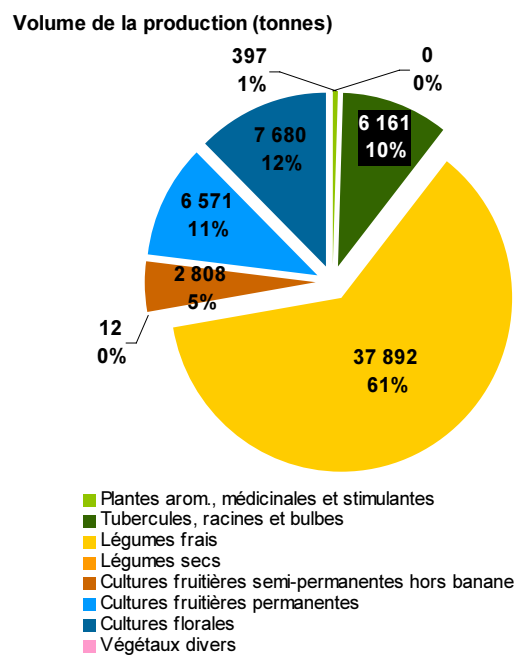
Source : Agreste

Martinique

Etat de la production locale :

En 2007, en Martinique, on dénombre **trois organisations de producteurs reconnues**, dont une en cessation d'activité et **trois organisations de producteurs pré-reconnues**.

Production végétale locale (hors banane et canne à sucre) 2006	
Surfaces de production (ha)	3 207
Volume de la production (tonnes)	61 521
Valeur de la production (€)	60 600 000



Source : Agreste

Réunion

Le nombre d'**OP reconnues ou pré-reconnues** à la Réunion est de **5** depuis 2006.

Public à la Réunion	2006	2007
Nombre d'OP reconnues ou pré-reconnues	5	5
Nombre de producteurs adhérents aux OP reconnues ou pré-reconnues	nd	370
Nombre d'opérateurs agréés	40	40
Nombre total de transformateurs	15	15
Nombre de tranformateurs agréés	6	7
% de transformateurs agréés	40%	47%

Source : DAF de la Réunion

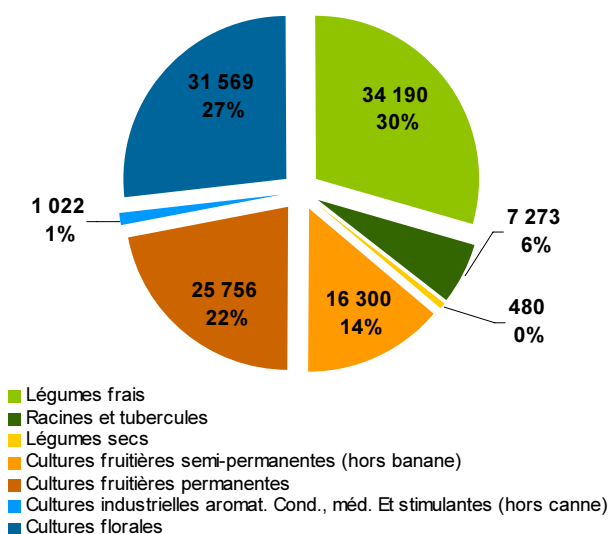
Etat de la production locale :

Production végétale locale (hors banane et canne à sucre)	2006	2007
Surfaces de production (ha)	5 368	nd
Volume de la production hors vignes à vin et végétaux divers (tonnes)	116 590	nd
Valeur de la production (€)	130 929 500	122 618 600

* les données 2007 sont provisoires

Source : Agreste

Volume de la production en 2006 (tonnes)



Source : Agreste

Vanille et les plantes à parfum à la Réunion :

Vanille verte :

Production de vanille	2004 (année de référence)	2006	2007	Evolution 2004/2007	Evolution 2006/2007
Surfaces en production (ha)	300,0	300,0	270,0	-10%	→ -10%
Volume de la production (tonnes)	23,0	18,0	17,3	-25%	-4%

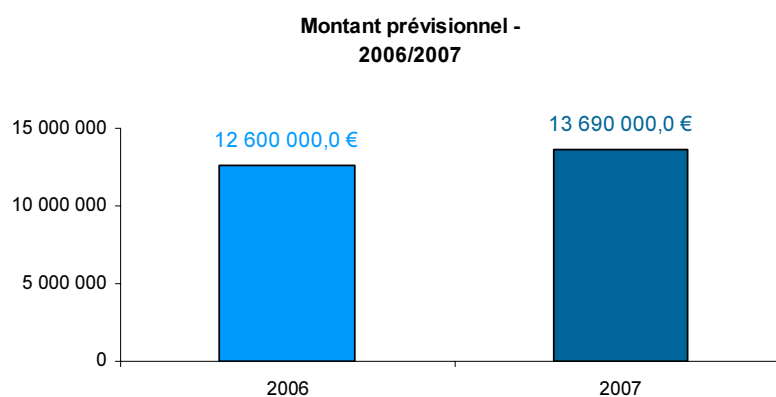
Source : Agreste

Plantes à parfum :

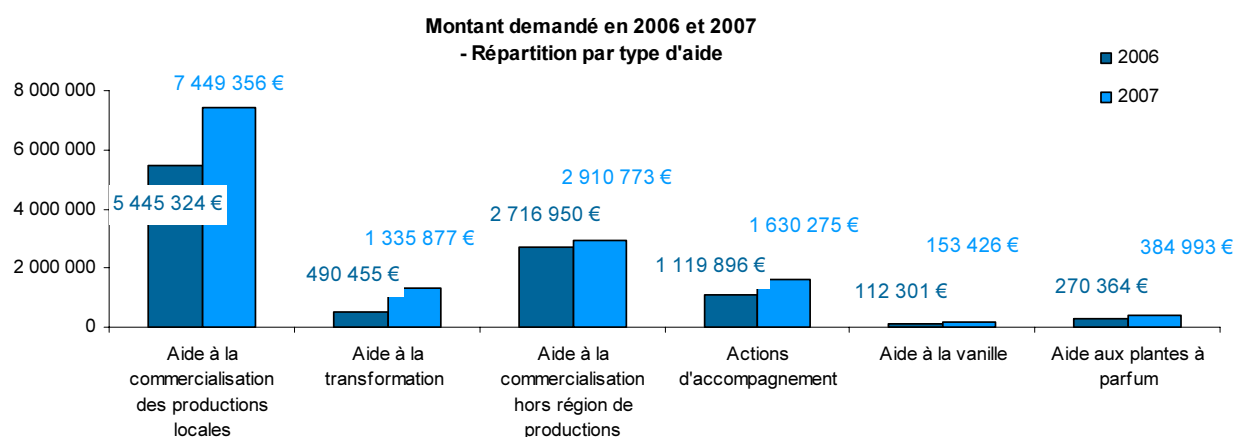
Production d'huiles essentielles	2004 (année de référence)	2006	2007	Evolution 2004/2007	Evolution 2006/2007
Surfaces en production (ha)	250	256	247	-1%	→ -4%
Volume de production d'huiles essentielles (tonnes)	2,6	2,0	2,0	-23%	0%

Source : Agreste

Bilan financier de la mesure détaillé par DOM et par actions

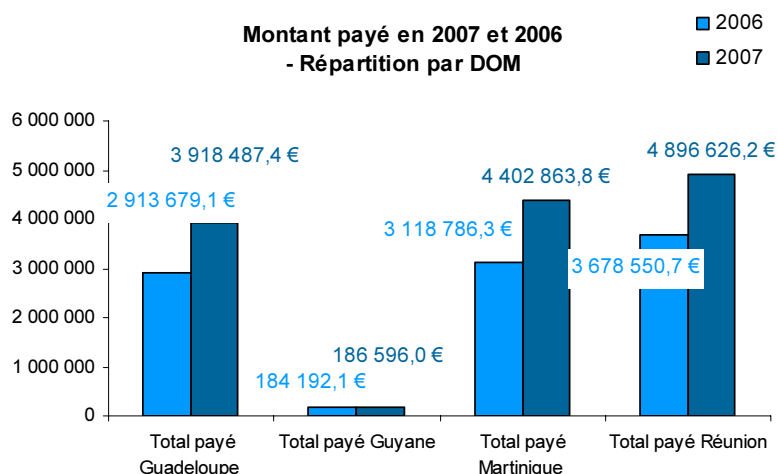


Source: ODEADOM

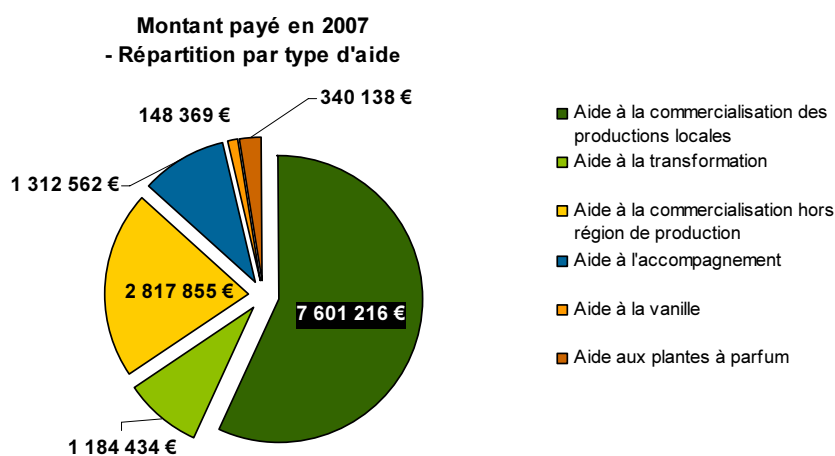


Source: ODEADOM

Tous DOM, le montant total payé en 2007 s'élève à 13 404 573, 34 €.



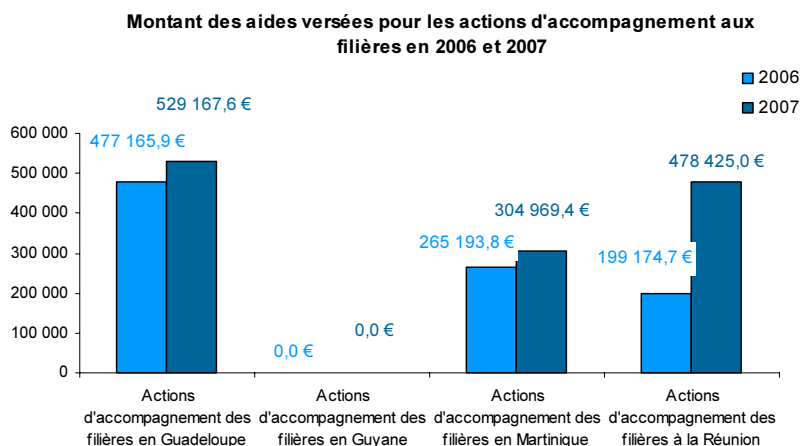
Source: ODEADOM



Concernant les dépenses pour les actions d'accompagnement aux filières, il est à constater une augmentation globale de 39%.

→

Montant des aides versés tous DOM pour les actions d'accompagnement aux filières (€)	
En 2007	1 312 562,02
En 2006	941 534,46



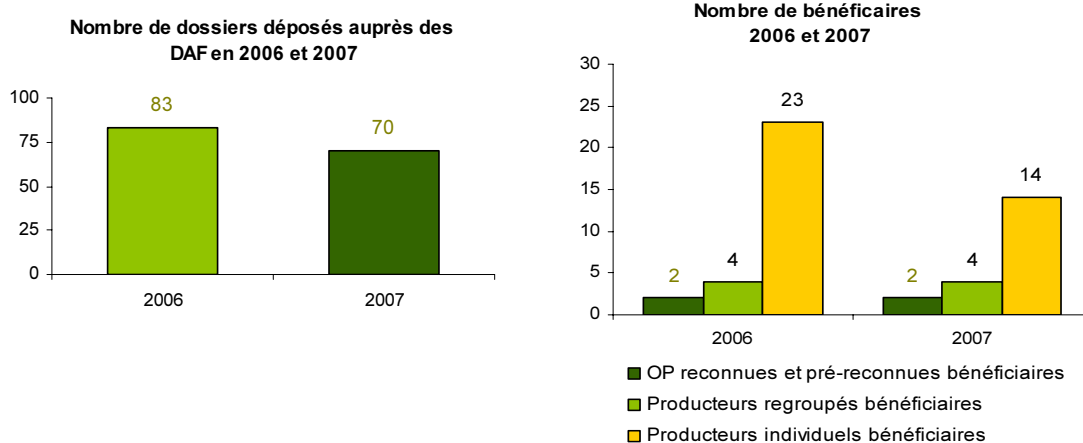
Source : ODEADOM

Présentation détaillée des réalisations de la mesure « Diversification des productions végétales » par DOM et par action

Guadeloupe

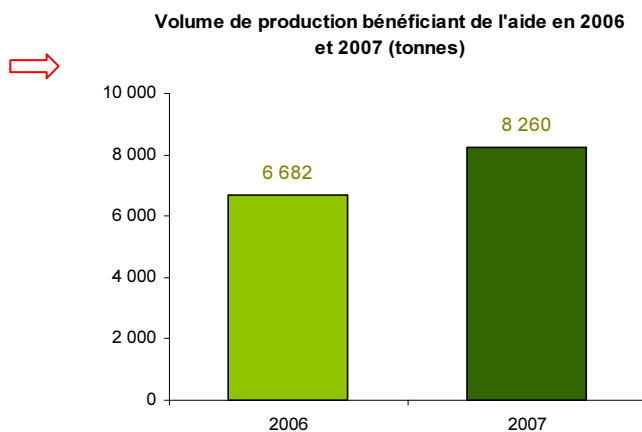
a. Aide à la commercialisation des productions locales

Le nombre de producteurs individuels **bénéficiaires** du dispositif est en diminution entre 2006 et 2007 :



Source : ODEADOM

Le volume de production aidé s'élève en 2007 à 8 260 tonnes :



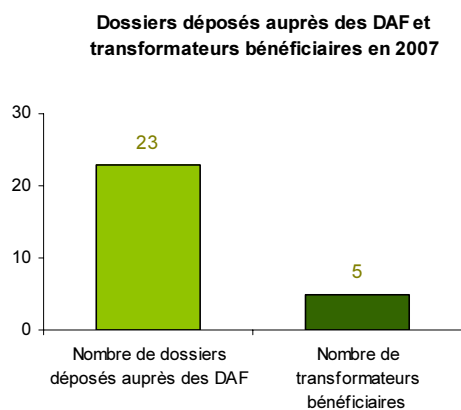
Source : ODEADOM

Concernant les fruits et légumes, les volumes de production aidés (8 037 tonnes en 2007 contre 6 465 tonnes en 2006) se répartissent ainsi entre **les différents types de bénéficiaires** :

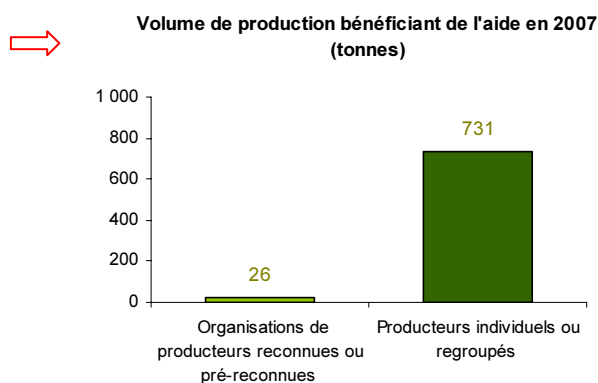
- organisations de producteurs reconnues ou pré-reconnues : 3 986 tonnes en 2007 contre 2 189 tonnes en 2006 ;
- autres producteurs : 4 051 tonnes en 2007 contre 4 277 tonnes en 2006.

b. Aide à la transformation

L'aide à la transformation n'est activée que depuis l'année 2007 (aucun bénéficiaire en 2006).

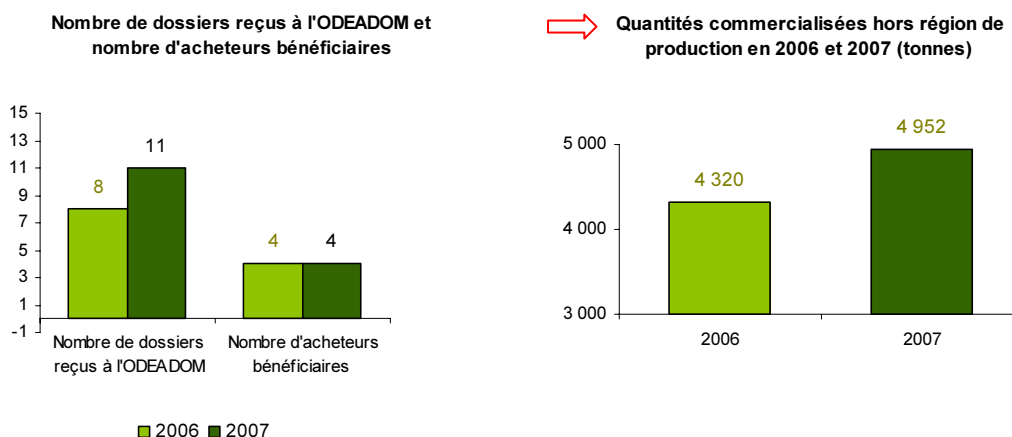


Le volume de production aidé s'élève à 757 tonnes :



c. Aide à la commercialisation hors région de production

Cette aide concerne essentiellement les melons de contre-saison.



Source : ODEADOM

Au total, en Guadeloupe, près de 17% de la production locale bénéficie des aides de la mesure « Diversification des productions végétales » (données 2006) :

Part de la production locale bénéficiant des aides (2006)

Volume totale de la production en Guadeloupe en 2006 (tonnes)	73 332
Volume de la production bénéficiant des aides en 2006 (tonnes)	11 002
Part de la production locale bénéficiant des aides en 2006	15,0%

Source : ODEADOM

d. Actions d'Accompagnement des filières

– les montants versés par aide :

⇒

Montant versé par type d'aide (€)	2006	2007	Evolution
Aide à la collecte	87 215,0 €	114 600,4 €	31,4%
Aide au transport	103 414,0 €	171 266,6 €	65,6%
Soutien à la consommation des fruits et légumes locaux par les collectivités	1 652,0 €	2 268,1 €	37,3%
Aide à la mise en place des politiques qualité	284 886,0 €	241 257,6 €	-15,3%
TOTAL	477 167,0 €	529 392,7 €	10,9%

Source : ODEADOM

– le nombre de bénéficiaires par aide :

⇒

Nombre de producteurs adhérents bénéficiaires par type d'aide	2006	2007	%
Aide à la collecte	50	65	30,0%
Aide au transport	50	65	30,0%
Soutien à la consommation des fruits et légumes locaux par les collectivités	29	36	24,1%
Aide à la mise en place des politiques qualité	21	11	-46,0%
TOTAL	150	177	18,2%

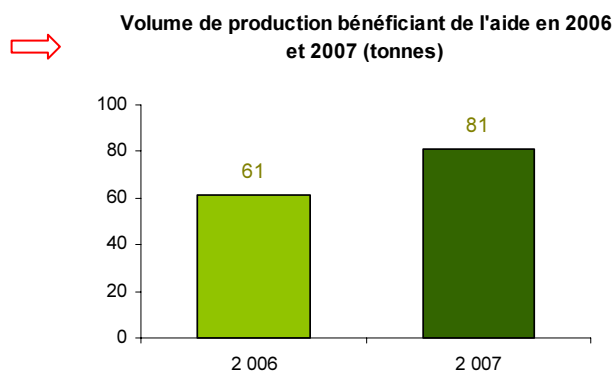
Source : ODEADOM

Guyane

a. Aide à la commercialisation des productions locales

Les bénéficiaires sont uniquement des **producteurs individuels**.

Le volume de la production aidé augmente de 31% entre 2006 et 2007 :



Source : ODEADOM

b. Aide à la transformation

L'aide à la transformation n'a pas été sollicitée en Guyane en 2007.

c. Aide à la commercialisation hors région de production

Actuellement, le produit concerné par cette aide en Guyane est le **riz**. Les **quantités de riz commercialisées** aidées s'élèvent en 2007 à **4000 tonnes**.

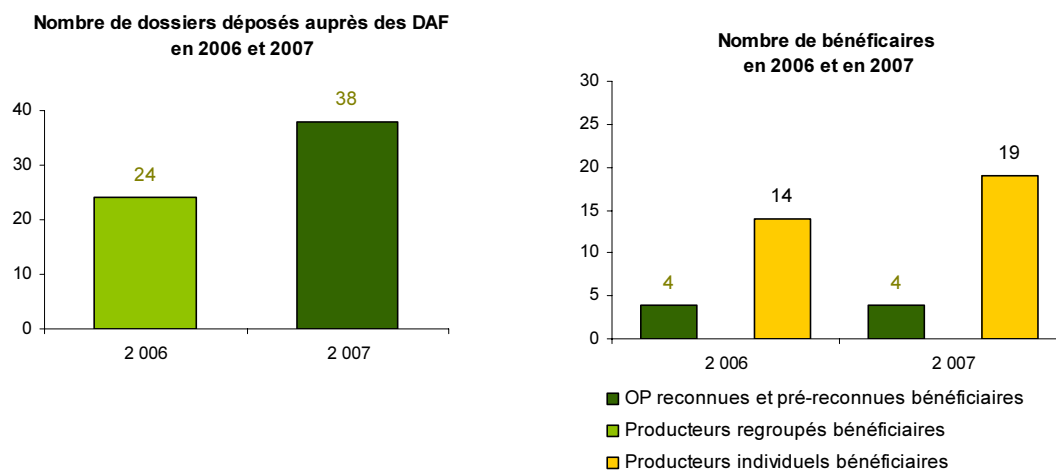
d. Actions d'accompagnement des filières

Aucune aide à l'accompagnement des filières n'a été sollicitée en Guyane pour 2007.

Martinique

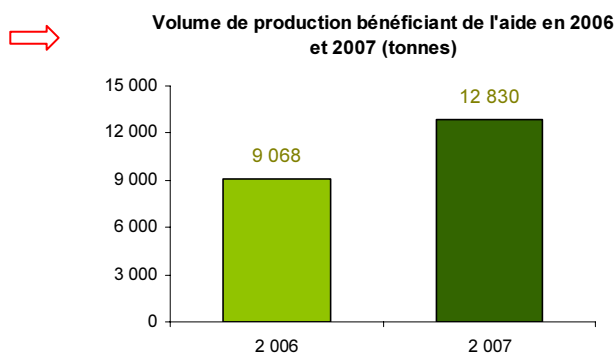
a. Aide à la commercialisation des productions locales

Le nombre de **bénéficiaires** du dispositif est en augmentation :



Source : ODEADOM

Le volume de production aidé s'élève en 2007 à **12 830 tonnes** :



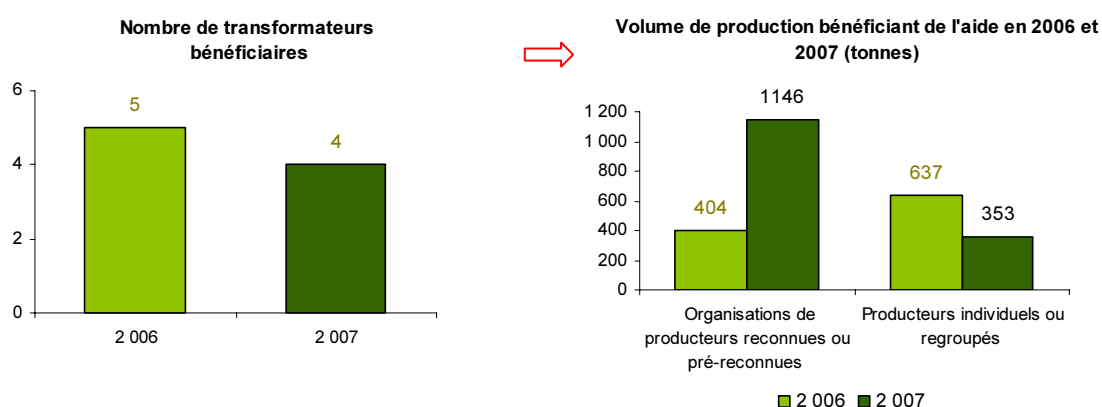
Source : ODEADOM

Concernant les fruits et légumes, les volumes de production aidés (11 999 tonnes en 2007 contre 8 400 tonnes en 2006) se répartissent ainsi entre **les différents types de bénéficiaires** :

- organisations de producteurs reconnues ou pré-reconnues : 10 883 tonnes en 2007 contre 8 018 tonnes en 2006 ;
- autres producteurs : 1 116 tonnes en 2007 contre 382 tonnes en 2006.

b. Aide à la transformation

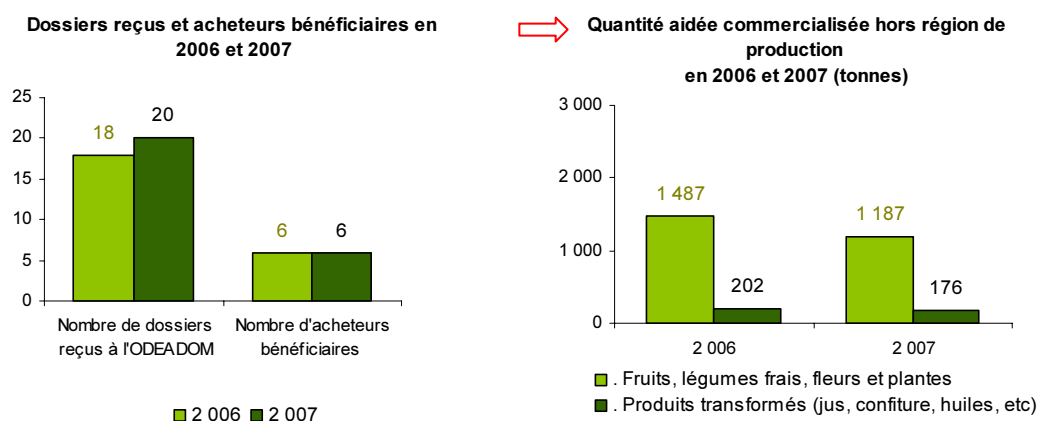
Le volume de production aidé s'élève en 2007 à 1 499 tonnes.



Source : ODEADOM

c. Aide à la commercialisation hors région de production

Le volume de production aidé s'élève en 2007 à 1 363 tonnes :



Source : ODEADOM

Au total, à la Martinique, près de 19% de la production locale bénéficie des aides de la mesure « Diversification des productions végétales » (données 2006) :



Part de la production locale bénéficiant du dispositif en 2006	
Volume totale de la production en Martinique en 2006 (tonnes)	61 521
Volume de la production bénéficiant de l'aide à la commercialisation en 2006 (tonnes)	11 472
Part de la production locale bénéficiant du dispositif en 2006	18,6%

Source : ODEADOM

d. Actions d'accompagnement des filières

- **les montants versés par aide :**



Montant versé par type d'aide (€)	2006	2007	Evolution
Aide à la collecte	100 721,3 €	80 305,7 €	-20,3%
Aide au transport	21 748,7 €	24 576,0 €	13,0%
Soutien à la consommation des fruits et légumes locaux par les collectivités	142 723,8 €	7 995,8 €	-94,4%
Aide à la mise en place des politiques qualité	0,0 €	192 091,8 €	na
TOTAL	265 193,8 €	304 969,3 €	15,0%

Source : ODEADOM

- **le nombre de bénéficiaires par aide**, sachant que l'aide au transport et l'aide au soutien à la consommation est directement versé à l'OP :



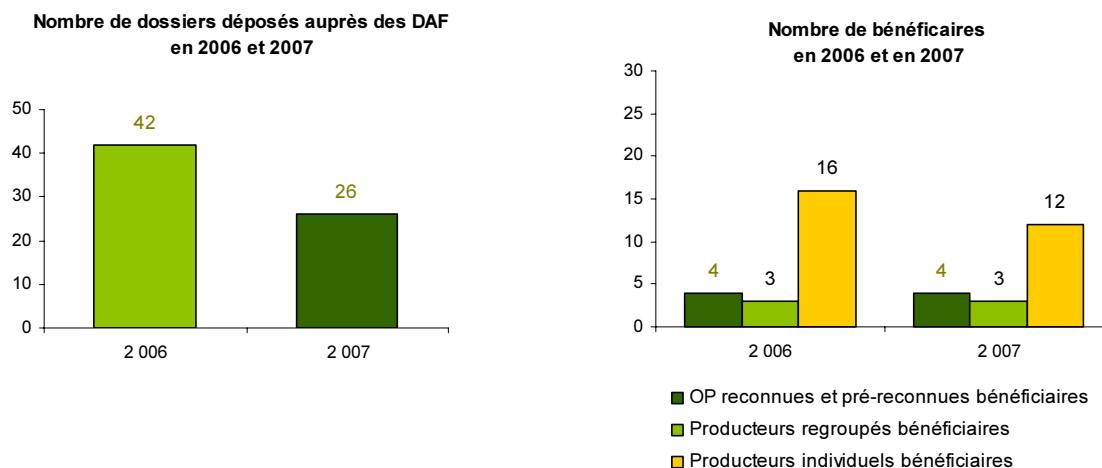
Nombre de producteurs adhérents bénéficiaires par type d'aide	2006	2007	Evolution
Aide à la collecte	209	38	-81,8%
Aide au transport	1	1	-
Soutien à la consommation des fruits et légumes locaux par les collectivités	1	1	-
Aide à la mise en place des politiques qualité	0	5	5
TOTAL	211	45	-78,7%

Source : ODEADOM

Réunion

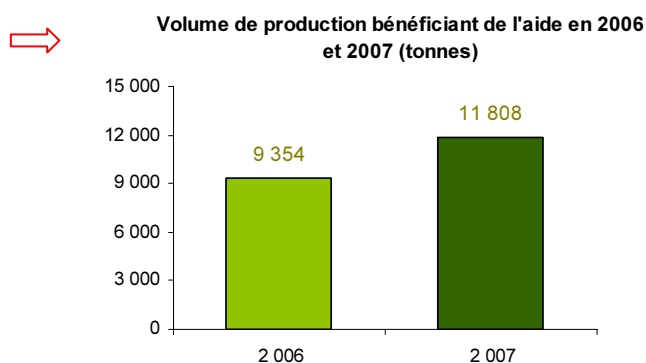
a. Aide à la commercialisation des productions locales

Le nombre de producteurs individuels **bénéficiaires** du dispositif est en diminution :



Source : ODEADOM

Le volume de production aidé s'élève en 2007 à 11 808 tonnes :



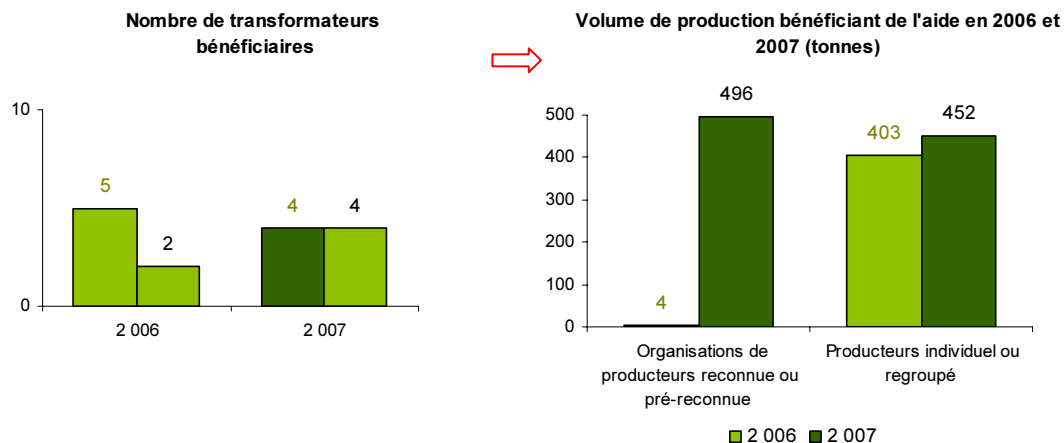
Source : ODEADOM

Concernant les fruits et légumes, les volumes de production aidés (11 289 tonnes en 2007 contre 9 149 tonnes en 2006) se répartissent ainsi entre **les différents types de bénéficiaires** :

- organisations de producteurs reconnues ou pré-reconnues : 9 846 tonnes en 2007 contre 7 252 tonnes en 2006 ;
- autres producteurs : 1 443 tonnes en 2007 contre 1 898 tonnes en 2006.

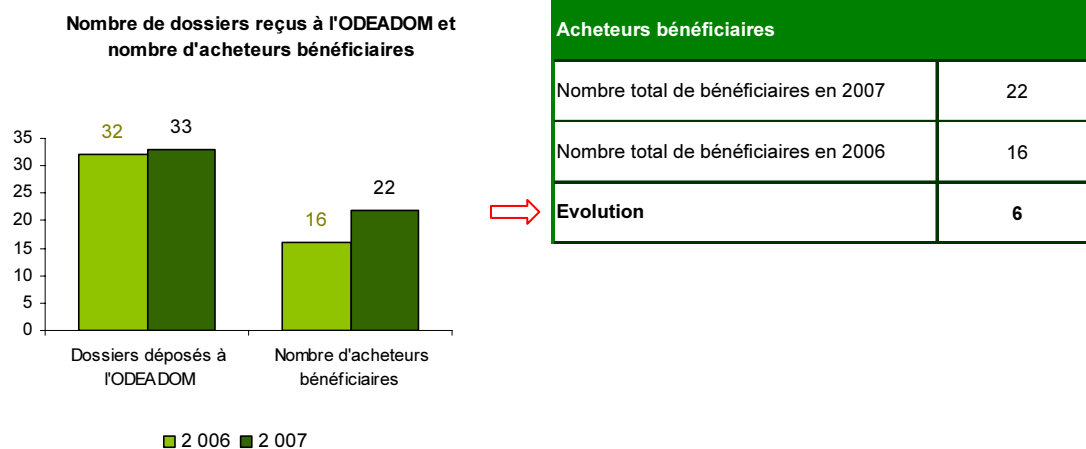
b. Aide à la transformation

Le volume de production aidé s'élève en 2007 à **948 tonnes** :



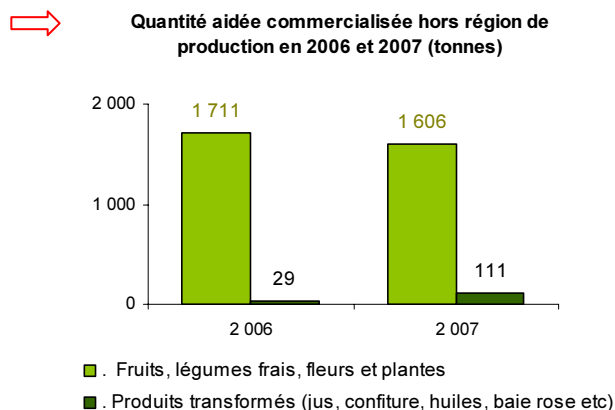
Source : ODEADOM

c. Aide à la commercialisation hors région de production



Source : ODEADOM

Le volume de production aidé s'élève en 2007 à 1 606 tonnes :



Source : ODEADOM

Au total, à la Réunion, près de 10% de la production locale bénéficie des aides de la mesure « Diversification des productions végétales » (données 2006) :

Part de la production locale bénéficiant du dispositif

Volume totale de la production à la Réunion en 2006 hors vignes et végétaux divers (tonnes)	116 590
Volume de la production bénéficiant de l'aide à la commercialisation en 2006 (tonnes)	11 478
Part de la production locale bénéficiant du dispositif	9,8%

Source : ODEADOM

d. Actions d'accompagnement des filières

– les montants versés par aide :

Montant versé par type d'aide (€)

	2006	2007	Evolution
Aide à la collecte	104 942,0 €	150 226,9 €	43,2%
Aide au transport	89 975,0 €	143 432,3 €	59,4%
Soutien à la consommation des fruits et légumes locaux par les collectivités	0,0 €	4 735,4 €	na
Aide à la mise en place des politiques qualité	4 257,4 €	174 271,8 €	na
Aide à la production de semences	0,0 €	8 730,0 €	na
TOTAL	199 174,5 €	481 396,4 €	141,7%

Source : ODEADOM

– le nombre de bénéficiaires par aide :

⇒ Nombre de producteurs adhérents bénéficiaires par type d'aide	2006	2007	Evolution
Aide à la collecte	168	51	-117
Aide au transport	0	0	0
Soutien à la consommation des fruits et légumes locaux par les collectivités	0	0	0
Aide à la mise en place des politiques qualité	2	20	18
TOTAL	170	71	-99

Source : ODEADOM

e. Aide à la production de vanille verte

⇒ VANILLE Evolutions constatées	2006	2007	Evolution
⇒ Evolution des quantités aidées (kg)	17 598	11 866	-32,6%
⇒ Evolution des surfaces plantées aidées (ha)	156	119	-23,7%

Source : ODEADOM

f. Aides aux plantes à parfum

⇒ PLANTE A PARFUM Evolutions constatées	2006	2007	Evolution
⇒ Evolution des quantités d'huiles essentielles aidées (kg)	2 023	2 163	6,9%
⇒ Evolution des surfaces plantées aidées (ha)	71	69	-2,5%

Source : ODEADOM

La vanille et le géranium ont connu des **difficultés** ces dernières années : une succession d'aléas climatiques (dont le cyclone Gamède en 2007) a fait chuter la production alors que le prix mondial restait stable. Cependant, les débouchés sont pérennes, avec un **marché de niche** pour les huiles essentielles.

X X X X

L'année 2007 est la première année pleine et entière de gestion du nouveau programme France dans le secteur de la diversification végétale. En outre, l'année 2007 a été marquée par le passage deux cyclones : Gamède à la Réunion et Dean à la Martinique et en Guadeloupe, qui ont fortement pénalisé le niveau de production de l'ensemble des filières végétales de ces deux départements.

La disposition réglementaire relative aux catastrophes naturelles a cependant permis de maintenir le versement de l'aide à la commercialisation sur le marché local et de l'aide à la transformation sur la base des quantités contractualisées pour toutes les périodes pendant lesquelles le niveau de production était beaucoup plus faible, voire nul, pour certaines productions.

De manière générale, malgré les circonstances exceptionnelles de 2007, on observe une volonté de plus en plus marquée des professionnels de regrouper l'offre au sein d'organisations de producteurs reconnues ou pré-reconnues. En prolongement de cette structuration des filières, la création d'interprofessions et d'associations d'organisations de producteurs est actuellement discutée par les acteurs locaux.

Enfin, on constate une progression importante du volume des aides payées qui est due pour un large part à la contractualisation de plus en plus marquée des volumes commercialisés et à la commercialisation de plus en plus forte des volumes de productions par les organisations de producteurs.

3.2.1.3. Mesure en faveur de la filière canne-sucre-rhum

La mesure en faveur de la filière canne-sucre-rhum se décline en **3 actions** :

- l'aide forfaitaire à l'adaptation de l'industrie sucrière ;
- l'aide au transport de canne entre les bords de champs et les balances de pesée ;
- l'aide à la transformation de canne en rhum agricole.

Objectifs de la mesure « Canne-sucre-rhum »

La mesure « Canne-sucre-rhum » participe à la réalisation de **quatre des objectifs opérationnels** du POSEI France (cf. Annexe 1) :

Objectifs opérationnels du POSEI France auxquels contribue la mesure « Canne-sucre-rhum »
- Consolidation et pérennisation du développement de la filière canne à sucre, filière structurante pour l'agriculture et production multifonctionnelle par excellence, là où elle est présente. - Création locale de valeur ajoutée avec les produits locaux, que ce soit des transformations fermières, artisanales ou industrielles. - Mise en place de démarches « qualité » et de signes distinctifs en s'inscrivant sur des marchés à conforter ou à créer pour des productions se démarquant des productions européennes ou mondiales soit par leur propre nature, soit par leur complémentarité grâce à la contre-saison.

Les **objectifs propres à la mesure « Canne-Sucre-Rhum »** tels qu'ils sont définis dans le POSEI France²¹ sont rappelés dans le tableau suivant :

Stratégie globale	Objectifs opérationnels
- Maintien des filières (production) : les aides sont fortement couplées à la production (à la différence de la métropole où un grand nombre d'aides est découplé de la production) : dans un contexte de très forte pression foncière (îles) cette méthode de mise en œuvre des soutiens publics est indispensable sous peine de voir les productions disparaître.	- Maintenir la filière sucre - Conforter la filière rhum agricole, soumise à de fortes pressions internationales - Revaloriser l'aide au transport, compte-tenu de l'augmentation très rapide du prix du pétrole et dérivés.

Nature des actions et bénéficiaires

Les trois actions mises en œuvre dans le cadre de la présente mesure « Canne-sucre-Rhum » ont été définies sur le principe de soutiens à la production insérés dans un **forfait global par DOM (aide à l'hectolitre sous contingent pour le rhum, forfait direct sous condition pour le sucre, aide à la tonne de canne pour le transport)**.

Ainsi, l'incitation à la production est associée à la maîtrise budgétaire.

Les **bénéficiaires de l'aide forfaitaire d'adaptation sont les sociétés sucrières** des DOM bénéficiant d'un quota sucrier dans le cadre de l'organisation commune des marchés du sucre.

²¹ POSEI France, Chapitre V, C, page 7/19.

Les **bénéficiaires de l'aide au transport de la canne** sont les agriculteurs planteurs de canne livrant soit une sucrerie soit une distillerie de rhum agricole.

Les **bénéficiaires de l'aide à la transformation de la canne en rhum agricole** sont les distilleries dont les installations sont implantées dans les départements français d'outre-mer et qui traitent exclusivement des cannes à sucre faisant l'objet d'un broyage et dont le jus est distillé dans la continuité du procédé de fabrication au sein du même établissement.

Principales évolutions de la filière canne-sucre-rhum

Guadeloupe

Bilan triennal de la canne en Guadeloupe (2004 - 2005 - 2006) :

Bilan triennal de la canne	2004	2005	2006	Tendance
SAU totale (ha)	45 305	43 709	43 983	stable
SAU totale de canne déclarée (ha)	14 800	13 620	14 300	stable
Part de la canne dans la SAU totale (%)	32,7%	31,2%	32,5%	stable

Source : Agreste

Entre 2006 et 2007, la **production de canne** a augmenté de **10%** :

Production de canne	2006	2007	Evolution
Production totale de canne (t)	716 923	785 364	68 441
Rendement moyen des surfaces de canne (t de canne/ha)	50	56	6
Production de canne destinée aux distilleries agricoles (t)	56 670	52 882	-3 788
Production de canne destinée aux sucreries (t)	660 253	732 481	72 229

Source : DAF de Guadeloupe

Pour la Guadeloupe, le **prix interprofessionnel de la canne de référence** en 2007 est de **32,34 € / tonne** de canne à richesse standard (9 %).

Les données du sucre

Il est à noter la présence de **2 sociétés sucrières en Guadeloupe**.

Production de sucre	2004	2005	2006	2007	Evolution 2006/2007
Production totale de sucre (tonnes équivalent sucre blanc)	71 866	70 506	66 514	77 783	16,9%

Source : ONIGC

Production de sucre	2006
Production totale de sucre (tonnes équivalent sucre blanc)	66 514
Surfaces correspondantes (ha)	13 170
Productivité moyenne en sucre hectare	5,05

Source : ONIGC

Les données du rhum (2006/2007) :

Production de rhum	2006	2007	Evolution
Nombre de distilleries agricoles	9	9	0
Nombre de distilleries de rhum de sucrerie	3	3	0
Quantité de rhum agricole produit (hap)	27 446	29 213	1 767
Quantité de rhum de sucrerie produit (hap)	30 000	45 311	15 311
Quantité totale de rhum produit (hap)	57 446	74 524	0
Part du rhum agricole dans la production totale de rhum (%)	48%	39%	-9

Source : DAF de Guadeloupe

Guyane

Bilan triennal de la canne en Guyane (2004-2005-2006) :

Bilan triennal de la canne	2004	2005	2006	Tendance
SAU totale (ha)	23 150	23 479	23 597	stable
SAU totale de canne déclarée (ha)	150	161	185	stable
Part de la canne dans la SAU totale (%)	0,6%	0,7%	0,8%	stable

Source : Agreste

La **production de canne** guyanaise (2006/2007) :

Production de canne	2006	2007	Evolution
Production totale de canne (t)	6 793	3 075	-3 718
Rendement moyen des surfaces de canne (t de canne/ha)	37	18	-19
Production de canne destinée aux distilleries agricoles (t)	6 793	3 003	-3 790
Production de canne destinée aux sucreries (t)	0	0	0

Source : DAF de Guyane

Il n'y **pas d'industrie sucrière** en Guyane et par conséquent, pas de production de sucre.

Les données du rhum (2006/2007) :

Production de rhum	2006	2007	Evolution
Nombre de distilleries agricoles	1	1	0
Nombre de distilleries de rhum de sucrerie	0	0	0
Quantité de rhum agricole produit (hap)	3 175	1 348	-1 827
Quantité de rhum de sucrerie produit (hap)	0	0	0
Quantité totale de rhum produit (hap)	3 175	1 348	-1 827
Part du rhum agricole dans la production totale de rhum (%)	100%	100%	0

Source : DAF de Guyane

Martinique

Bilan triennal de la production de canne en Martinique (2004-2005-2006) :

Bilan triennal de la canne	2004	2005	2006	Tendance
SAU totale (ha)	29 714	28 188	27 915	stable
SAU totale de canne déclarée (ha)	3 690	3 780	3 780	stable
Part de la canne dans la SAU totale (%)	12,4%	13,4%	13,5%	stable

Source : Agreste

La production de canne martiniquaise (2006/2007)

Production de canne	2006	2007	Evolution
Production totale de canne (t)	165 097	223 027	57 930
Rendement moyen des surfaces de canne (t de canne/ha)	44	60	16
Production de canne destinée aux distilleries agricoles (t)	105 477	138 537	33 060
Production de canne destinée aux sucreries (t)	59 620	84 490	24 870

Source : DAF de Martinique

Pour la Martinique, le **prix interprofessionnel de la canne de référence** (indicateur du POSEI France) en 2007 est de **34,76 €** / tonne de canne à richesse standard (8%).

Les données du sucre

Il est à noter la présence **d'une société sucrière à la Martinique**.

Production de sucre	2004	2005	2006	2007	Evolution 2006/2007
Production totale de sucre (tonnes équivalent sucre blanc)	4 066	4 354	4 037	5 779	43,2%

Source : ONIGC

Production de sucre	2006
Production totale de sucre (tonnes équivalent sucre blanc)	4 037
Surfaces correspondantes (ha)	1 365
Productivité moyenne en sucre hectare	2,96

Source : ONIGC

Les données du rhum (2006/2007) :

Production de rhum	2006	2007	Evolution
Nombre de distilleries agricoles	8	6	-2
Nombre de distilleries de rhum de sucrerie	1	1	0
Quantité de rhum agricole produit (hap)	62 613	79 352	16 739
Quantité de rhum de sucrerie produit (hap)	14 559	15 840	1 281
Quantité totale de rhum produit (hap)	77 172	95 192	18 020
Part du rhum agricole dans la production totale de rhum (%)	81%	83%	2

Source : DAF de Martinique

Réunion

Bilan triennal de la canne à la Réunion (2004 -2005 -2006) :

Bilan triennal de la canne	2004	2005	2006	Tendance
SAU totale (ha)	49 187	47 236	47 630	stable
SAU totale de canne déclarée (ha)	26 403	25 988	25 569	stable
Part de la canne dans la SAU totale (%)	53,7%	55,0%	53,7%	stable

Source : Agreste

La production de canne à la Réunion (2006/2007) :

Production de canne	2006	2007	Evolution
Production totale de canne (t)	1 864 332	1 575 513	-288 819
Rendement moyen des surfaces de canne (t de canne/ha)	73	nd	na
Production de canne destinée aux distilleries agricoles (t)	0	0	0
Production de canne destinée aux sucreries (t)	1 864 332	1 575 513	-288 819

Source : DAF de la Réunion

Les données du sucre

Il est à noter la présence de **3 sociétés sucrières à la Réunion.**

Production de sucre	2004	2005	2006	2007	Evolution 2006/2007
Production totale de sucre (tonnes équivalent sucre blanc)	205 486	216 969	198 655	203 408	2,4%

Source : ONIGC

Production de sucre	2006
Production totale de sucre (tonnes équivalent sucre blanc)	198 655
Surfaces correspondantes (ha)	25 569
Productivité moyenne en sucre hectare	7,77

Source : ONIGC

Les données du rhum (2006/2007) :

Production de rhum	2006	2007	Evolution
Nombre de distilleries agricoles	0	0	0
Nombre de distilleries de rhum de sucrerie	3	3	0
Quantité de rhum agricole produit (hap)	545	262	-283
Quantité de rhum de sucrerie produit (hap)	89 144	93 299	4 155
Quantité totale de rhum produit (hap)	89 689	93 561	3 872
Part du rhum agricole dans la production totale de rhum (%)	0,6%	0,3%	-0,3

Source : DAF de la Réunion

Bilan financier de la mesure « canne-sucre-rhum » détaillé par DOM et par action

Les trois actions du POSEI France de la mesure « canne-sucre-rhum » sont définies sur la base de forfaits (secteur sucre), de soutien contingenté (rhum agricole) et de taux adaptables à la tonne (aide au transport), ce qui explique un taux d'exécution de quasi 100 % et indépasseable. Un dépôt déposé en retard (17 jours) a cependant fait l'objet d'une sanction financière (- 17 %) en 2007.

Le **montant prévisionnel en 2007** s'élève à **64 332 K€** contre **57 600 K€** en 2006.

Les **montants payés** par DOM figurent dans le tableau suivant :

Montant payé par DOM	2006	2007	Evolution
Guadeloupe	13 836 286,70 €	15 457 423,88 €	11,72%
Guyane	180 575,76 €	87 640,06 €	-51,47%
Martinique	5 031 572,64 €	5 175 020,76 €	2,85%
Réunion	38 437 836,52 €	43 588 262,49 €	13,40%
Total	57 486 271,62 €	64 308 347,19 €	11,87%

Sources : ODEADOM et ONIGC

Les **montants payés** par aide figurent dans le tableau suivant :

Montant payé par aide	2006	2007	Evolution
Aide forfaitaire à l'adaptation de l'industrie sucrière	41 900 000,00 €	48 800 000,00 €	16,47%
Aide au transport de canne entre le bord de champ et la pesée la plus proche	9 958 519,54 €	9 930 968,05 €	0,00
Aide à la transformation de canne en rhum agricole	5 627 752,08 €	5 577 379,14 €	-0,90%
Total	57 486 271,62 €	64 308 347,19 €	11,87%

Sources : ODEADOM et ONIGC

Présentation détaillée des réalisations de la mesure par DOM et par action

Guadeloupe

Aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM	2006	2007	Evolution
Nombre de dossiers déposés auprès des DAF	2	2	0
Nombre de bénéficiaires	2	2	0

Sources : ODEADOM et ONIGC

Aide au transport de canne	2006	2007	Evolution
Nombre de dossiers déposés auprès des DAF	3 736	3 427	-309
Nombre de dossiers refusés	28	11	-17
Nombre de bénéficiaires	3 708	3 416	-292
Volume total de cannes livrées (t)	716 923	785 364	68 441
Volume de cannes transportées aidées (t)	711 830	746 808	34 977
Part du volume de cannes aidées (%)	99,3%	95,1%	-4,2 points

Sources : ODEADOM et ONIGC

Aide à la transformation de canne en rhum agricole	2006	2007	Evolution
Nombre de dossiers déposés auprès des DAF	9	9	0
Nombre de dossiers refusés	0	0	0
Nombre de bénéficiaires	9	9	0
Quantité de rhum agricole aidée (hap)	22 494	22 500	6

Sources : ODEADOM et ONIGC

Guyane

L'activité de la filière canne a chuté en 2007 suite à la fermeture de la distillerie pour mise aux normes environnementales, ce qui entraîne une baisse des aides par rapport à 2006 :

Aide au transport de canne	2006	2007	Evolution
Nombre de dossiers déposés auprès des DAF	1	1	-
Nombre de dossiers refusés	0	0	-
Nombre de bénéficiaires	1	1	-
Volume total de cannes livrées (t)	6 793	3 003	-3 790
Volume de cannes transportées aidées (t)	3 676	181	-3 496
Part du volume de cannes aidées (%)	54,12%	6,02%	-48 points

Sources : ODEADOM et ONIGC

Aide à la transformation de canne en rhum agricole	2006	2007	Evolution
Nombre de dossiers déposés auprès des DAF	1	1	-
Nombre de dossiers refusés	0	0	-
Nombre de bénéficiaires	1	1	-
Quantité de rhum agricole aidée (hap)	2 524	1 348	-1 176

Sources : ODEADOM et ONIGC

Martinique

Aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM	2006	2007	Evolution
Nombre de dossiers déposés auprès des DAF	1	1	-
Nombre de bénéficiaires	1	1	-

Sources : ODEADOM et ONIGC

Aide au transport de canne	2006	2007	Evolution
Nombre de dossiers déposés auprès des DAF	174	177	3
Nombre de dossiers refusés	1	1	-
Nombre de bénéficiaires	173	176	+3
Volume total de cannes livrées (t)	165 097	223 027	57 930
Volume de cannes transportées aidées (t)	121 260	208 829	87 569
Part du volume de cannes aidées (%)	73,45%	93,63%	+20,2 points

Sources : ODEADOM et ONIGC

Aide à la transformation de canne en rhum agricole	2006	2007	Evolution
Nombre de dossiers déposés auprès des DAF	8	7	-1
Nombre de dossiers refusés	0	0	-
Nombre de bénéficiaires	8	7	-1
Quantité de rhum agricole aidée (hap)	62 614	63 000	386

Sources : ODEADOM et ONIGC

Réunion

Aide au transport de canne	2006	2007	Evolution
Nombre de dossiers déposés auprès des DAF	3 422	3 409	-13
Nombre de dossiers refusés	0	0	-
Nombre de bénéficiaires	3 422	3 320	-102
Volume total de cannes livrées (t)	1 864 332	1 575 513	-288 819
Volume de cannes transportées aidées (t)	1 785 701	1 512 652	-273 049
Part du volume de cannes aidées (%)	95,78%	96,01%	-0,2 point

Sources : ODEADOM et ONIGC

Aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM	2006	2007	Evolution
Nombre de dossiers déposés auprès des DAF	2	2	-
Nombre de bénéficiaires	2	2	-

Sources : ODEADOM et ONIGC

X X X X

La mise en œuvre des dispositifs existants renforcés par rapport au POSEI antérieur (aide à la transformation de la canne en rhum agricole, aide au transport de la canne) et du dispositif nouveau (aide forfaitaire à l'industrie sucrière) s'est déroulée dans le cadre d'une stabilisation des surfaces et des rendements.

Dans un contexte de très forte pression foncière et de difficultés de maintien de la surface agricole utile des DOM îliens, ce résultat est à noter. Il est cependant fragile dans des zones où les risques d'accidents climatiques sont avérés (cyclones, pluies diluviennes, sécheresses, éruptions volcaniques).

Un examen sur une période de retour plus longue de mise en œuvre du POSEI France sur le secteur canne permettra de confirmer l'impact positif de la mesure et des trois actions sur la pérennisation de la filière canne-sucre-rhum des DOM."

3.2.1.4. Mesure en faveur de la filière banane

La mesure en faveur de la filière banane se décline en **2 dispositifs** :

- l'aide standard versée au producteur ;
- le dispositif de restauration de la production historique, dispositif provisoire sur la période 2007-2009.

L'année 2007 a été la **première année de mise en œuvre de cette mesure et une année de transition avec le régime d'aide précédent (OCM banane)** : l'aide est uniquement versée en fonction de la référence individuelle de chaque planteur.

Objectifs de la mesure

La mesure du POSEI France concernant la banane se donne pour objectif stratégique « la consolidation de la filière, permettant le maintien des exploitations et assurant une masse critique de production, en particulier pour la Guadeloupe »²².

Les objectifs opérationnels de la mesure "banane" sont les suivants :

- Garantir un revenu équitable aux producteurs permettant la couverture des coûts de production et la nécessaire adaptation de la production aux demandes du marché ;
- Maintenir une masse critique d'exploitations et de production dans chaque île pour conserver les emplois, couvrir les coûts fixes de la production (transport maritime, traitement généralisé...) et assurer le développement et la gestion de l'espace rural ;
- Favoriser un système de développement durable répondant aux attentes sociales en termes de qualité du produit, de maintien de l'emploi et de gestion de l'environnement.

Nature de l'aide et bénéficiaires

Des **références historiques** ont été déterminées pour chaque producteur par l'ODEADOM à partir des tonnages commercialisés via une organisation de producteurs sur la période 2001/2005 (exclusion faite de l'année la meilleure et de l'année la plus mauvaise, soit sur les trois années 2001, 2003 et 2004). Les producteurs ont ensuite choisi pour référence individuelle soit leur référence historique ainsi calculée, soit une quantité inférieure. Les références individuelles ont ensuite été actées par contrat pour chaque producteur.

Conformément au paragraphe 3.2 du programme POSEI-banane France, les **bénéficiaires** initiaux de l'aide sont les producteurs de banane de Guadeloupe et de Martinique, actifs et adhérents à une organisation de producteurs (OP) reconnue au 1er janvier 2007 et ayant perçu l'aide compensatoire banane au titre de la campagne 2006.

²² Programme POSEI-banane France approuvé par décision de la Commission le 22 août 2007

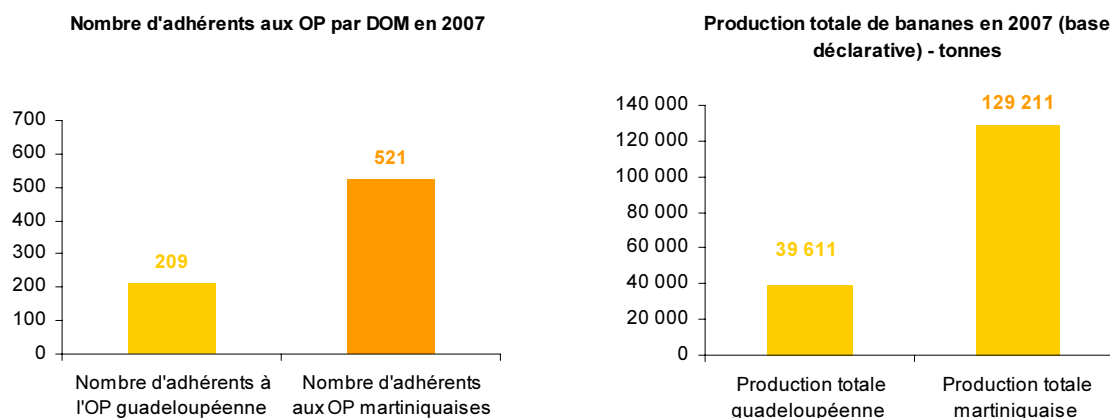
Etat des lieux de la filière banane en 2007

En 2007, comme en 2006, la production de banane se structure autour de **trois organisations de producteurs** :

- en Martinique : **Banamart et Banalliance** ;
- en Guadeloupe : Les **Producteurs de Guadeloupe** (LPG) ;

Par ailleurs, l'Union des groupements de producteurs de bananes de Guadeloupe et Martinique (UGPBAN), assure la commercialisation vers l'Union européenne des bananes antillaises.

En 2007, la production de banane a été affectée par **le cyclone Dean** (cf. en Préambule). Néanmoins, le mode de fonctionnement des aides de la mesure « banane » du POSEI France, entrée en vigueur le 1er janvier 2007, a permis aux exploitants de conserver leur niveau de revenus. En effet, en 2007, année transitoire, le versement des aides n'a pas été réalisé sur la base de la production effective mais sur la base des références historiques.



Source : DAF de Martinique et de Guadeloupe

La recette commerciale annuelle de la filière banane (*indicateur du POSEI*) est ainsi calculée :
« recette commerciale annuelle = prix moyen annuel quai wagon départ (région) x quantités vendues dans la région de production + prix moyen annuel quai wagon départ (export) x quantités vendues hors région de production ».

Par DOM et pour l'année 2007, les recettes commerciales sont les suivantes :

- en **Guadeloupe** : **20 846 740 €**
- en **Martinique** : **65 776 260 €**

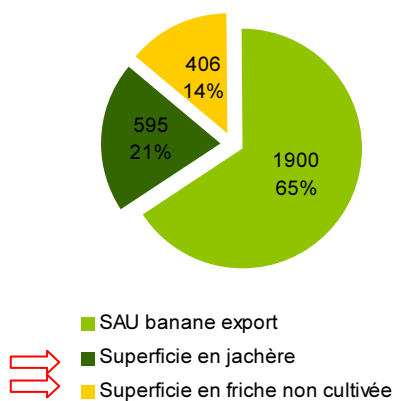
Il est à rappeler qu'en 2007, le cyclone Dean a provoqué une forte chute de la production de banane aux Antilles

Principales évolutions de filière banane

Guadeloupe

Le nombre d'exploitations bananières en **Guadeloupe** s'élève à **358** en 2007 pour une **superficie** de **3 019 ha** :

Décomposition de la SAU banane par type d'occupation du sol en 2007 (ha)

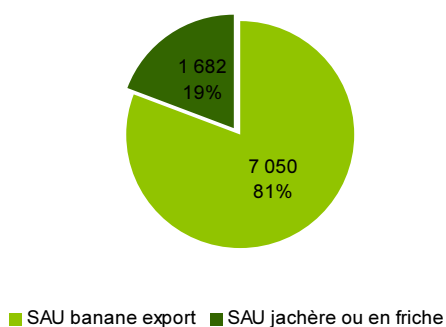


Source : DAF de Guadeloupe

Martinique

En Martinique, la **superficie totale de plantation de bananes** atteint **8 732 ha** en 2007, décomposée comme suit :

Décomposition de la SAU banane par type d'occupation du sol en 2007 (ha)

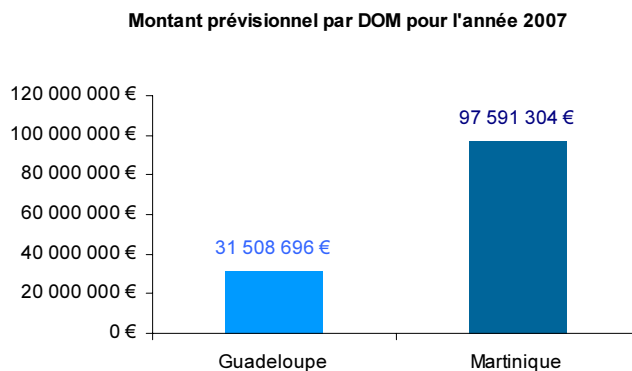


Source : DAF de Martinique

Bilan financier de la mesure « filière banane » détaillé par DOM

En 2007, le volet interne de l'OCM banane a été réformé et l'aide a été intégrée dans le POSEI France avec un transfert budgétaire de **129,1 millions d'euros** (montant de la fiche financière validée par la Commission).

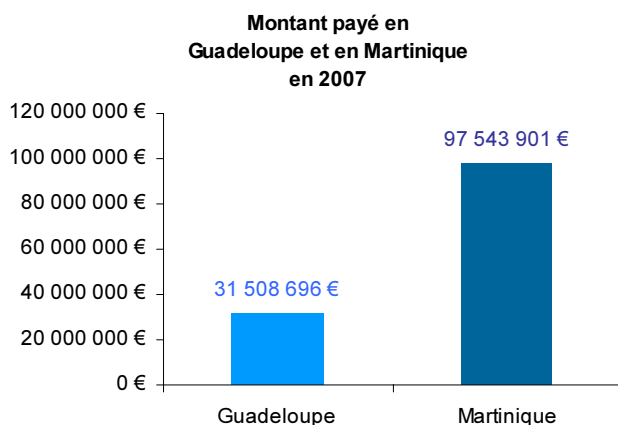
Par DOM, les montants prévisionnels sont ainsi répartis :



Source : ODEADOM

Le **montant total payé** pour l'année 2007 pour la filière « banane » s'élève à **129,05 M€**, soit un taux d'exécution financière de **quasi 100%**.

Par DOM, les montants payés sont ainsi répartis :



Source : ODEADOM

Principales réalisations en 2007

Le nombre total d'**exploitations bénéficiaires** des aides (indicateur du POSEI) en 2007 s'élève à **730** (209 pour la Guadeloupe et 521 pour la Martinique).

X X X X

2007 est la première année de mise en œuvre de la mesure « banane » et constitue une année de transition par rapport à l'ancien dispositif de soutien de marché (aide compensatoire banane) du volet interne de l'OCM banane.

Globalement, cette première année s'est déroulée normalement. La constitution du référentiel planteurs initial, conformément aux dispositifs du programme POSEI banane, n'a pas soulevé de problème majeur ; à titre exceptionnel, une avance représentant un peu moins de 50% de l'aide a été versé à la mi-octobre 2007 et le solde courant décembre 2007. Quelques planteurs se sont révélés inéligibles à l'aide, ce qui a entraîné le non-paiement de l'intégralité des 129,1 M€ : le montant total des aides POSEI 2007 atteint toutefois 129,052 M€.

Le passage du cyclone Dean, phénomène climatique d'une ampleur historiquement rare (durée de retour de 15 à 50 ans selon les paramètres du cyclone) engendre provisoirement une perturbation majeure des niveaux de productions des planteurs. En conséquence, l'aide 2008 devant être versée entre le 1^{er} décembre 2008 et le 30 juin 2009, sur la base des quantités commercialisées en 2007 par rapport aux références individuelles ou à la production de chaque planteur, a été adaptée par application de la clause de « circonstances exceptionnelles ».

3.2.1.5. La mesure « Réseaux de référence »

Le programme POSEI France comporte dans son **Chapitre VI** « Réseaux de références », une mesure relative à la mise en place dans les quatre départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion) de dispositifs « d'élaboration et de collecte de références technico-économiques sur les systèmes de productions animales » et « de suivi-évaluation des filières animales ».

Au vu de l'expérience acquise en métropole, **l'appui technique des trois instituts techniques** (Institut de l'Elevage, Institut du Porc et Institut de l'Aviculture) a été sollicité pour mettre en place un programme de travail pluriannuel 2006-2012 avec les organisations professionnelles et interprofessionnelles locales.

Les **bénéficiaires** de cette mesure sont l'Institut de l'Elevage, les éleveurs des DFA, l'IFIP, l'ITAVI, les Chambres d'agriculture et l'IGUAVIE.

Le **bilan financier** suivant synthétise par action les dépenses réalisées pour l'année 2007 :

Postes de financement	Montant payés en 2007
Encadrement et coordination	564 717,00 €
Frais de mission DOM-métropole ou Inter-DOM	76 142,68 €
Adaption logiciel	68 281,74 €
Autres frais	6 691,16 €
Suivi des fermes	216 750,00 €
Total	932 582,58 €

Source : ODEADOM

Les activités réalisées au cours de l'année 2007 ont essentiellement consisté en :

- la définition du cadre conventionnel 2007 de mise en œuvre de cette mesure, entre l'Institut de l'Elevage (Maître d'œuvre national) et l'ODEADOM ;
- la mise en place de l'encadrement et de la coordination du programme ;
- la mise en place de la comitologie : comités de suivis locaux (CSL), comité de pilotage national (CPN) ;
- la formation des intervenants ;
- l'élaboration d'une typologie des systèmes d'exploitation avec élevage
- la validation par les CSL des typologies élaborées ;
- le choix des types de systèmes d'exploitation avec élevage à intégrer dans le dispositif de suivi de chaque DOM, le recrutement des fermes correspondantes et la répartition des suivis entre les différents acteurs ;
- la réalisation d'un diagnostic initial d'exploitation dans chaque ferme retenue afin de vérifier la correspondance aux types identifiés, de faire un point I du niveau de performances technico-économiques ;
- le lancement des travaux d'adaptation méthodologique de l'expérience métropolitaine et de formation des agents locaux à l'utilisation du logiciel ;
- la définition du contenu et des modalités d'un « tableau de bord ».

4. Mise en œuvre du POSEI France

4.1. Éléments de mise en œuvre

Cette partie présente **les éléments relatifs à la gestion et la mise en œuvre du programme POSEI France et les éventuelles difficultés rencontrées.**

4.1.1. Organisation de la mise en œuvre du programme

Afin d'assurer un interlocuteur unique sur place, certaines attributions des organismes payeurs sont confiées aux **directions départementales de l'agriculture et de la forêt** (DAF).

Les **fonctions** qui sont déléguées aux DAF (notamment par convention²³ avec l'ODEADOM), sont les suivantes :

- l'enregistrement des opérateurs et des demandes d'agrément ;
- l'information des bénéficiaires sur les conditions d'éligibilité ;
- la réception, l'enregistrement et l'examen de la complétude des dossiers déposés par les demandeurs d'aide et des pièces y afférentes ainsi que des contrats de fourniture et de transformation ;
- la coordination de la sélection des dossiers à contrôler sur place et, le cas échéant, les contrôles ;
- l'application des suites à donner aux contrôles, le cas échéant ;
- l'adaptation du livret de procédure et des modèles nationaux de manuels de procédure au fonctionnement de chaque DAF ;
- la communication à l'ODEADOM des éléments financiers ainsi que des éléments de suivi et d'évaluation, définis par la circulaire ministérielle d'application ;
- toutes communications et informations participant au bon fonctionnement des mesures.

Par ailleurs, les **interprofessions** ont en charge le **pilotage sur place** de l'ensemble de la mesure « Structuration de l'élevage » (sauf en Guyane).

Les premiers mois de mise en place du POSEI France en **2006** ont permis à chacun de trouver sa place dans la chaîne de mise en œuvre du programme et l'**année 2007** a été la **première année pleine de mise en œuvre du programme POSEI France**.

²³ Convention relative à la délégation de fonctions de l'organisme payeur pour des aides communautaires en faveur des productions agricoles dans les départements d'outre-mer français entre l'ODEADOM et le Ministère de l'agriculture et de la pêche.

4.1.2. Aide au remplissage et pré-instruction des dossiers

L'implication des interprofessions animales dans le **montage des dossiers** des aides de la mesure « Structuration de filière animale » facilite le traitement des dossiers. A la Réunion, par exemple, le montage des dossiers est effectué conjointement par les interprofessions, les organisations professionnelles et la Chambre d'agriculture.

Les DAF reçoivent des dossiers de demande pour les aides du POSEI France tout au long de l'année. Elles effectuent un premier **contrôle de complétude**. En cas d'oubli de dépôt de dossiers ou de dossiers incomplets (peu de dossiers se révèlent inéligibles d'office), les DAF effectuent des relances auprès des bénéficiaires concernés.

Les éléments manquants sont le plus souvent les pièces inhérentes à l'identification ou au suivi technique des animaux ou les factures (transports d'animaux, etc.). Des erreurs dans le remplissage des dossiers sont aussi régulièrement constatées. Cependant, au final, **seuls quelques rares dossiers sont rejetés** chaque année.

Les dates de dépôt des dossiers, quant à elles, ne posent pas de problème particulier et les **échéances** sont **respectées** par les demandeurs d'aide.

Les dossiers complétés sont ensuite transmis aux organismes payeurs (ODEADOM, ONIGC, AUP). Si la **démarche d'instruction** est en cours aujourd'hui rendue complexe par l'éloignement géographique des DOM, elle tend à s'améliorer d'année en année, au fur et à mesure de la modernisation des outils informatiques et de la stabilisation du cadre réglementaire. Elle devrait s'améliorer encore en 2008 avec la parution du **manuel utilisateur**.

Par ailleurs, afin de permettre aux DAF de suivre l'avancement des dossiers après leur transmission pour paiement aux organismes payeurs, un **outil pour une interconnexion informatique** est en cours d'élaboration.

4.1.3. Information et communication sur le POSEI France

Depuis son entrée en vigueur, un effort de communication autour du POSEI France a été fait dans chacun des DOM (campagne de communication, communication par l'intermédiaire des réseaux, etc.).

En **Guyane**, les modèles de pièces pour les dossiers ont été transmis à tous les bénéficiaires potentiels via les structures professionnelles. Des réunions publiques ont également été organisées. A titre d'exemple, la DAF de Guyane a organisé cinq **journées d'information** pour les producteurs de fruits et de légumes, en partenariat avec les techniciens de zone (CFPPA, Chambre d'agriculture, Groupements d'agriculteurs, etc.). Dans les zones géographiques rassemblant plus de 80% des bénéficiaires potentiels, des **campagnes d'information** ont eu lieu de manière systématique. Enfin, des fiches synthétiques d'information sur les actions ont été distribuées à la plupart des bénéficiaires potentiels.

En **Guadeloupe**, une **grande campagne de vulgarisation** a été menée au moment du lancement du POSEI France avec des réunions techniques organisées pour les agriculteurs. L'implication des groupements de producteurs et la Chambre d'agriculture dès la rédaction du programme POSEI France a largement facilité son appropriation par les acteurs locaux. Des **campagnes d'information** ont également été mises en œuvre et les bénéficiaires eux-mêmes ont contribué à la diffusion de l'information sur le programme. Par exemple, pour les filières animales, il est constaté que l'information circule bien au sein des coopératives des petits ruminants et les éleveurs de bovins sont très bien informés grâce au niveau d'organisation de leur filière.

En **Martinique**, le programme a bénéficié d'une **large campagne de publicité** avec des actions de marketing direct, d'annonces dans la presse locale, de spots radio, etc.

A la **Réunion**, l'information a été diffusée d'une part directement auprès des principaux opérateurs et d'autre part via la Commission départementale d'orientation agricole (CDOA). Cependant, un effort supplémentaire est probablement à fournir auprès des opérateurs de la filière fruits et légumes.

En 2008, le **manuel utilisateur** sera le support de diffusion d'une information complète et précise sur le programme auprès des bénéficiaires et bénéficiaires potentiels

4.2. Utilisation de l'assistance technique

Cette partie vise à présenter la manière dont les fonds alloués pour **l'animation, la gestion et le suivi du programme, dans le cadre de l'assistance technique**, ont été utilisés.

Présentation des principales réalisations physiques et financière de la mesure

Le montant dépensé au titre de l'année 2007 pour l'«Assistance technique » s'élève à **128 967,10 € contre 31 574,2 € en 2006.**

Deux **projets** ont été conduits en 2007 :

1 - L'élaboration du manuel utilisateur (19 591,60 €)

- Cet outil de communication entre les différents partenaires de la gestion du POSEI France (DAF, Interprofession, ODEADOM, groupements de producteurs et producteurs) doit permettre de fluidifier la circulation de l'information et d'améliorer ainsi la mise en place du POSEI France.
- Le prestataire a été désigné en juin 2007, à l'issue d'une procédure de mise en concurrence. Les travaux ont démarré au mois de juillet 2007 associant outre l'ODEADOM, le Ministère de l'agriculture et de la Pêche, le Secrétariat d'État chargé de l'Outre-mer et les DAF. La validation du corrigendum à l'automne 2007, alors que le projet de manuel était quasiment finalisé, a contraint à reporter sa diffusion afin de procéder à la modification des fiches concernées par ce corrigendum. La validation finale du manuel utilisateur dans sa version actualisée doit intervenir à la fin du mois de novembre 2008.

- Le manuel utilisateur se compose d'un volume commun à l'ensemble des départements d'outre-mer et d'un volume reprenant les aides spécifiques à chaque DOM. Chaque aide prévue par le programme POSEI France, fait l'objet d'une fiche spécifique ce qui permet notamment à chaque bénéficiaire potentiel d'accéder directement à l'ensemble des informations utiles pour pouvoir en bénéficier.

2 - Réalisations informatiques (109 375,50 €)

- L'assistance technique 2007 a permis de poursuivre les travaux entrepris en 2006 pour la mise en œuvre du POSEI France, notamment par l'adaptation de son système d'informations.
- En 2007, outre la maintenance des applications de gestion du POSEI France existantes (mesures « RSA » et « Structuration Elevage »), une application spécifique pour le paiement des aides POSEI Banane a été réalisée (1^{ers} paiements effectifs intervenus en novembre 2007).

4.3. Données statistiques sur les contrôles

Cette partie vise à présenter les données statistiques relatives aux contrôles effectués par les autorités compétentes et aux sanctions éventuellement pratiquées.

4.3.1. Points sur les contrôles de l'aide « RSA » en 2007

Les contrôles concomitants afférents au RSA sont assurés pour partie par l'organisme payeur (ODEADOM) et pour partie, par délégation, par la DGDDI (cf. Annexe 3).

Contrôles physiques des opérations bénéficiant d'aides du RSA en 2007

En vertu des dispositions de l'**article 11 du règlement (CE) n° 793/2006**, les certificats d'importation, les certificats d'exonération et les certificats d'aides doivent être présentés aux autorités douanières en vue de l'accomplissement des formalités douanières. Les services des douanes procèdent à des contrôles ex-ante, lors de l'accomplissement des formalités douanières :

- contrôles documentaires systématiques (recevabilité des documents présentés à l'appui de l'opération concernée et imputation des certificats) ;
- contrôles physiques, effectués sur la base d'une analyse de risque qui repose sur une étude du trafic au niveau régional enrichie par chaque bureau, qui portent sur l'espèce, les quantités ainsi que la qualité saine, loyale et marchande des marchandises introduites ou importées.

L'exécution des contrôles physiques est effectuée, mutatis mutandis, selon les modalités visées au règlement (CE) n° 386/90 du Conseil (art. 19 du R. 793/2006).

Contrôles physiques réalisés à l'introduction et/ou à l'importation en 2007

DOM	Nb certificats	Nb art./déc.	Contrôles	Taux de contrôle par certificat	Taux de contrôle art./déc.	Irrégularités constatées	
						nombre	%.
Réunion : Le Port	422	410	47	11,13 %	11,46 %	20	42 %
Réunion : Saint-Pierre	379	394	32	8,44%	8,12 %	3	9 %
Guadeloupe	454	454	45	9,91 %	9,91 %	29	64 %
Martinique	510	500	54	10,58 %	10,8 %	7	13 %
Guyane	535	543	34	6,35 %	6,26 %	<i>Nc.</i>	

Source : DGDDI

Conformément à l'article 19 du règlement 793/2006, les contrôles physiques ont porté sur un échantillon représentatif d'au moins 5 % des certificats présentés.

Irrégularités constatées

L'essentiel des irrégularités constatées en 2007 est constitué par de fausses déclarations de quantités (excédent ou déficit), pour lesquelles l'envoi des certificats dûment annotés a permis à l'organisme payeur de connaître le poids réellement imputé sur le certificat. On relève également quelques fausses déclarations d'espèce à incidence douanière statistique.

Les déficits de poids étant inférieurs à 5% de la quantité délivrée sur le certificat, les excédents de poids n'ayant pas donné lieu au paiement d'une aide (pour la partie excédent la quantité délivrée) et l'espèce reconnue après contrôle faisant partie du même groupe de produits que l'espèce déclarée (les produits d'un même groupe étant substituables entre eux à 100%), ces irrégularités n'ont donné lieu à l'application d'aucune sanction.

Contrôles de la répercussion de l'aide RSA en 2007

Le bénéficiaire de l'avantage accordé (aide communautaire ou exonération du droit à l'importation) s'engage à répercuter ce bénéfice jusqu'à l'utilisateur final (cf. article 8 du R. 793/2006). Les contrôles de répercussion sont des contrôles sur pièces et des contrôles sur place.

Contrôles hors exonération de droits

A ce jour, deux contrôles ont été engagés en Guadeloupe et à la Martinique au titre de l'année 2007, deux autres sont prévus en Guyane et à La Réunion en 2008 :

Départements	Nombre de bénéficiaires	Montants concernés	Quantités concernées (kg)	Nombre de bénéficiaires contrôlés au titre de 2007	Montants contrôlés au titre de 2007	% bénéficiaires contrôlés	% montants contrôlés
Guadeloupe	3	2 684 874,51 €	43 928,28	1	171 726,73 €	33,3%	6,4%
Guyane	9	1 229 699,45 €	9 241,52	1	259 773,69 €	11,1%	21,1%
Martinique	7	3 085 672,04 €	52 946,96	1	1 280 361,59 €	14,3%	41,5%
Réunion	9	12 246 572,72 €	189 763,48	1	567 270,31 €	11,1%	4,6%
Total	28	19 246 818,72 €	295 880	4	2 279 132,32 €	69,8%	11,8%

Source : ODEADOM

Les contrôles prévus au titre de l'année 2007 représentent plus de **14%** des bénéficiaires et **11,84%** des montants faisant l'objet de l'aide.

Contrôles de produits ayant bénéficié d'exonération de droits

Par délégation de l'ODEADOM, la DGDDI réalise les contrôles des marchandises tierces (en exonération de droits de douanes).

– Les contrôles réalisés en 2007 à la Réunion :

Pour 2007, le service régional d'enquêtes a effectué un contrôle de la société URCOOPA. Pour information, la société PROVAL n'effectue que des introductions.

– Les contrôles réalisés en 2007 en Guyane :

En Guyane, trois contrôles de répercussion de l'avantage octroyé ont été effectués en 2007 sur les entreprises Coopérative Avicole et Cunicole de Guyane (CACG), la PRAIRIE et PIOU PIOU.

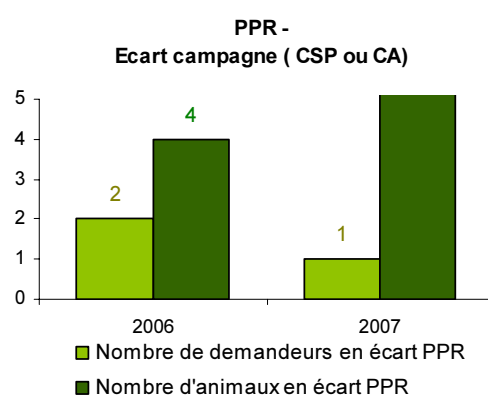
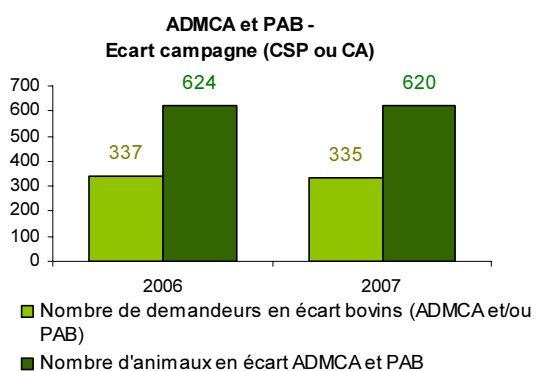
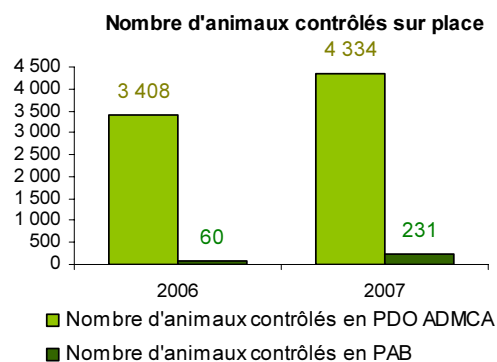
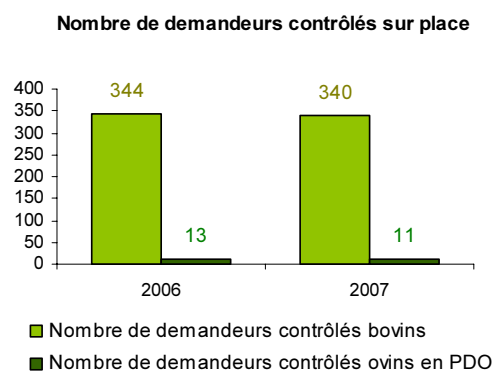
Société bénéficiaire	Produits	Contrôles sur place	
		Nombre	Résultat
CACG	Alimentation bétail	1	Conforme
LA PRAIRIE	Alimentation bétail	1	Non conforme : non présentation des contrats de ventes des marchandises ayant bénéficié de l'avantage.
PIOU PIOU	Alimentation bétail	1	Non conforme : idem + erreur dans le calcul de la répercussion de l'avantage octroyé dans le cadre de la comptabilité analytique.

Source : DGDDI

Les autres DOM n'ont pas enregistré en 2007 d'importations de marchandises tierces dans le cadre du RSA.

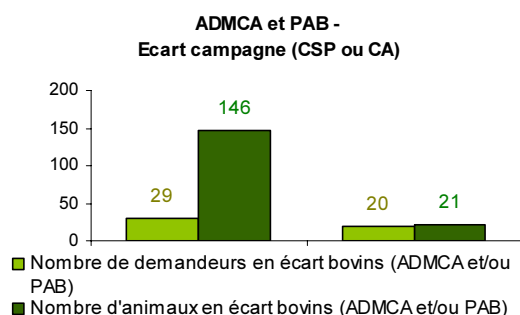
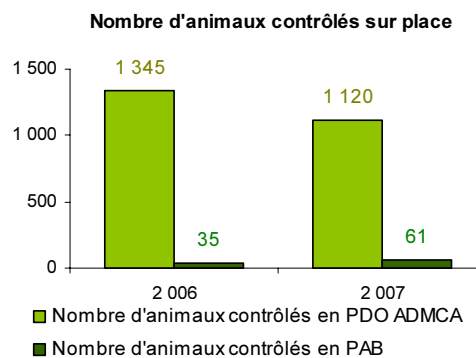
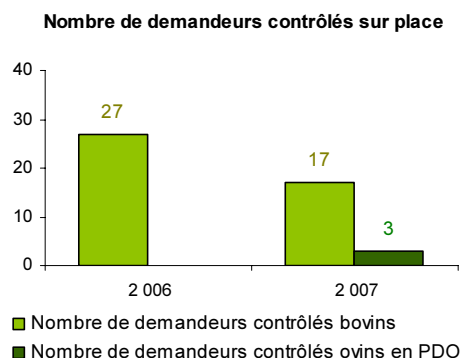
4.3.2. Points sur les contrôles de la mesure « Primes animales » en 2007

En Guadeloupe :



NOTE : PDO : Période de détention obligatoire ; CSP : Contrôles sur place ; CA : contrôles administratifs

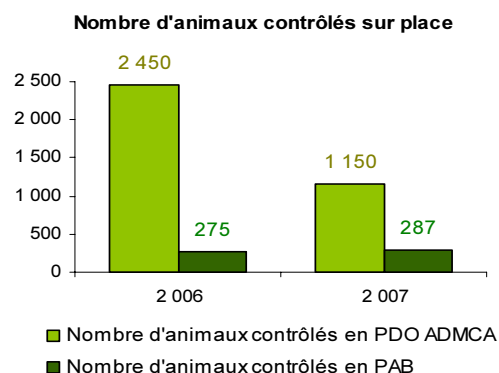
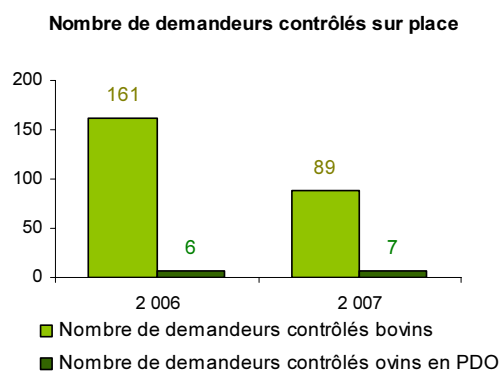
En Guyane :

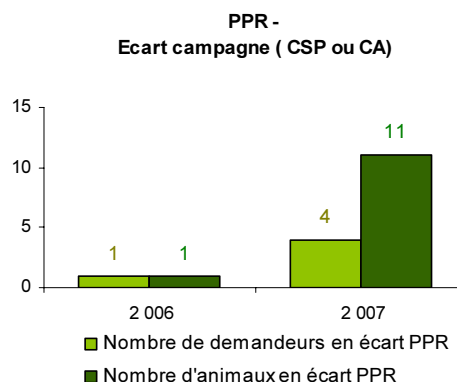
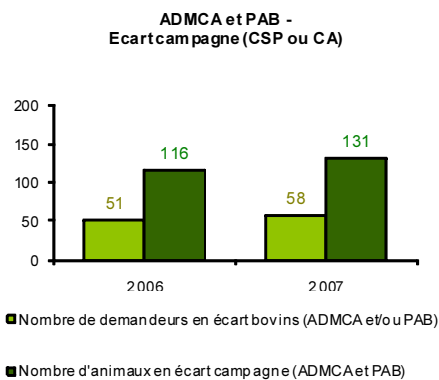


En 2007, aucun animal en écart PPR (CSP ou CA).

NOTE : PDO : Période de détention obligatoire ; CSP : Contrôles sur place ; CA : contrôles administratifs

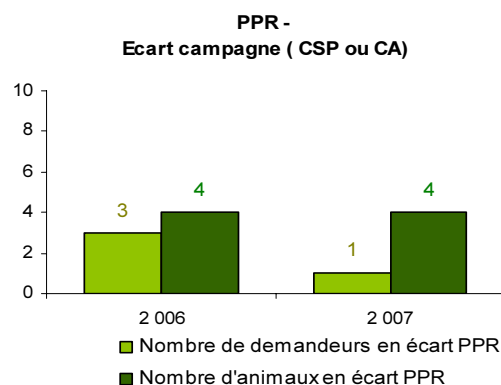
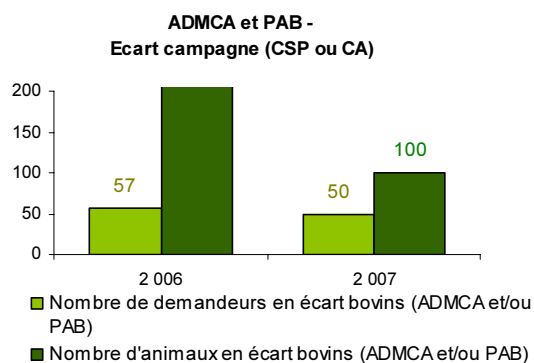
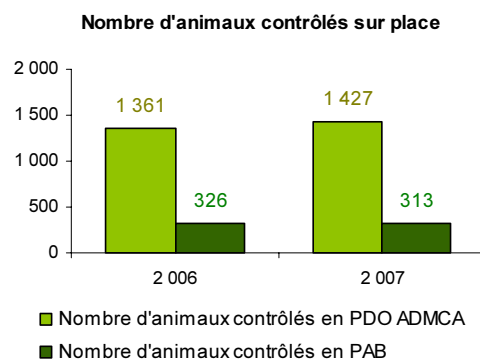
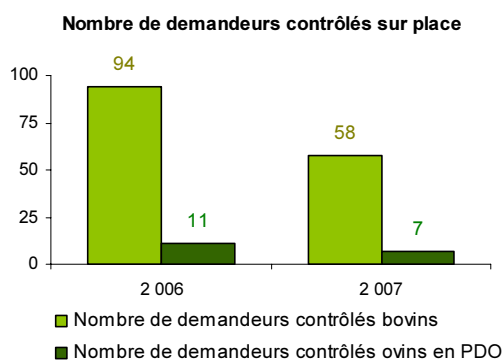
Martinique





NOTE : PDO : Période de détention obligatoire ; CSP : Contrôles sur place ; CA : contrôles administratifs

A la Réunion



NOTE : PDO : Période de détention obligatoire ; CSP : Contrôles sur place ; CA : contrôles administratifs

4.3.3. Points sur les contrôles les mesures du POSEI France (hors « RSA » et « Primes animales »)

Mesures du POSEI France	Départements	Nombre total de bénéficiaire de la mesure	Nombre de bénéficiaires contrôlés	Montant contrôlé	Montant d'aide non validé
Mesures en faveur des filières élevage.	Guadeloupe			231 315,08 €	79 925,22 €
Mesures en faveur des filières élevage.	Martinique			1 616 523,91 €	60 184,11 €
Mesures en faveur des filières élevage.	Martinique			759 051,52 €	240 299,13 €
Mesures en faveur des filières élevage.	Réunion			4 439 614,93 €	
Mesures en faveur des filières élevage.	Réunion			2 940 512,88 €	
Mesures en faveur des filières élevage.	Réunion			1 013 658,02 €	
Mesures en faveur des filières élevage.	Réunion			626 854,88 €	
Mesures "Structuration de l'élevage" et Importation d'animaux reproducteurs"		5	4	11 627 531,22 €	380 408,46 €
Aide à la commercialisation de fruits et légumes (marché local)	Guadeloupe		4	9 525,28 €	
Aide à la commercialisation de fruits et légumes (marché local)	Guadeloupe			105 339,23 €	
Aide à la commercialisation de fruits et légumes (marché local)	Guadeloupe			3 966,60 €	
Aide à la commercialisation de fruits et légumes (marché local)	Guadeloupe			2 067,44 €	
Aide à la commercialisation de fruits et légumes (marché local)	Martinique		2	624 274,67 €	
Aide à la commercialisation de fruits et légumes (marché local)	Martinique			986 366,63 €	
Aide à la commercialisation de fruits et légumes (marché local)		72	6	1 731 539,85 €	0,00 €
Aide à la transformation	Martinique		1	804,52 €	
Aide à la transformation	Réunion		1	43 560,78 €	
Aide à la transformation		7	2	44 365,30 €	0,00 €
Aide à la commercialisation hors région de production	Espagne		1	167 300,03 €	
Aide à la commercialisation hors région de production	Métropole		1	23 268,49 €	
Aide à la commercialisation hors région de production		21	2	190 568,52 €	0,00 €
Aide à la collecte de fruits et légumes du bord de champ à l'OP.	Guadeloupe		2	75 314,06 €	
Aide à la collecte de fruits et légumes du bord de champ à l'OP.	Guadeloupe			11 899,98 €	
Aide à la collecte de fruits et légumes du bord de champ à l'OP.	Martinique		2	76 292,41 €	
Aide à la collecte de fruits et légumes du bord de champ à l'OP.	Martinique			24 428,93 €	
Aide à la collecte de fruits et légumes du bord de champ à l'OP.	Réunion			38 160,00 €	
Aide à la collecte de fruits et légumes du bord de champ à l'OP.	Réunion		3	54 554,27 €	
Aide à la collecte de fruits et légumes du bord de champ à l'OP.	Réunion			12 228,01 €	
Aide à la collecte de fruits et légumes du bord de champ à l'OP		7	7	292 877,66 €	0,00 €

Mesures du POSEI France		Départements		Nombre total de bénéficiaire de la mesure	Nombre de bénéficiaires contrôlés	Montant contrôlé	Montant d'aide non validé
Aide au transport de fruits et légumes de l'OP au distributeur final.	Guadeloupe				2	79 781,37 €	
Aide au transport de fruits et légumes de l'OP au distributeur final.	Guadeloupe					23 633,50 €	
Aide au transport de fruits et légumes de l'OP au distributeur final.	Martinique				1	76 292,41 €	
Aide au transport de fruits et légumes de l'OP au distributeur final.	Réunion				2	14 567,73 €	
Aide au transport de fruits et légumes de l'OP au distributeur final.	Réunion					75 407,30 €	
Aide au transport de fruits et légumes de l'OP au distributeur final.				6	5	269 682,31 €	0,00 €
Aide au soutien à la commercialisation de fruits et légumes aux collectivités.	Guadeloupe				1	1 652,00 €	
Aide au soutien à la commercialisation de fruits et légumes aux collectivités.	Martinique				1	142 723,80 €	
Aide soutien à la commercialisation de fruits et légumes aux collectivités.				3	2	144 375,80 €	0,00 €
Aide à la mise en place de politique de qualité	Guadeloupe				1	284 886,00 €	
Aide à la mise en place de politique de qualité	Réunion				1	4 257,43 €	
Aide à la mise en place de politique de qualité				2	2	289 143,43 €	0,00 €
Mesures en faveur du maintien de la production de vanille verte	Réunion				1 et 5% des planteurs	90 289,58 €	
Aide en faveur du maintien de la production de vanille verte				2	1 et 5% des planteurs	90 289,58 €	0,00 €
Aide au maintien des surfaces plantées en vanille à la Réunion.	Réunion				1	77 850,00 €	
Aide au maintien des surfaces plantées en vanille à la Réunion.				2	1	77 850,00 €	0,00 €
Aide à la culture de géranium.	Réunion				1	211 624,65 €	
Aide à la culture de géranium.				1	1	211 624,65 €	0,00 €
Aide à la production d'huile essentielles et d'hydrolats	Réunion				2	32 625,34 €	
Aide à la production d'huile essentielles et d'hydrolats	Réunion					77 575,80 €	
Aide à la production d'huile essentielles et d'hydrolats				1	1	110 201,14 €	0,00 €

Mesures du POSEI France		Départements	Nombre total de bénéficiaire de la mesure	Nombre de bénéficiaires contrôlés	Montant contrôlé	Montant d'aide non validé
Aide à la transformation de la canne à sucre		Guadeloupe		2	41 045,77 €	
Aide à la transformation de la canne à sucre		Guadeloupe			70 984,29 €	
Aide à la transformation de la canne à sucre		Martinique		1	122 412,04 €	
Aide à la transformation de la canne à sucre			18	3	234 442,10 €	0,00 €
Aide au transport de canne à sucre dans les DOM		Guadeloupe	3 736	5		
Aide au transport de canne à sucre dans les DOM		Martinique	173	9		
Aide au transport de canne à sucre dans les DOM		Réunion	3 422	2 et planteurs		
Aide au transport de canne à sucre			7 332	14 et planteurs	0,00 €	0,00 €
Contrôle inopiné suite aux recommandations écrites des contrôles 2006.		Réunion	—	1	671 544,21 €	
Contrôle inopiné suite aux recommandations écrites des contrôles 2006.		Réunion	—	1	922 495,43 €	
Suite aux conclusions des contrôles antérieurs.			—	2	1 594 039,64 €	
Total			7 480	414	16 908 531,20 €	380 408,46 €

5. Annexes

5.1. Annexe 1 : Les objectifs opérationnels du POSEI France

Extrait du titre 2 du chapitre III « *Stratégie générale de développement de l'agriculture des départements français d'outre-mer* » du POSEI France.

Tableau de synthèse : objectifs opérationnels et mesures du programme français (POSEIDOM IV)				
Objectifs opérationnels	Mesure Régime spécifique d'approvisionnement (RSA)	Mesures en faveur des productions agricoles locales (MIPA)		
Amélioration de l'auto-alimentation de la population locale et de l'économie productive d'emplois par l'augmentation de la production et le développement de l'import-substitution (produits végétaux et animaux)	1	Aide aux importations de matières premières de qualité, diversifiées et des aliments pour animaux	2	Mesure primes animales aux éleveurs de ruminants, (aides incitatives à l'amélioration de la production et au passage par les abattoirs agréés)
			3	Mesure de soutien à l'importation d'animaux reproducteurs
	1	Aide à l'importation de plants et de semences certifiés pour la production maraîchère	5	Mesure de soutien la diversification des productions végétales (aides à la commercialisation des productions locales de fruits, légumes et fleurs sur le marché local, y compris inter-DOM)
			5	Mesure de soutien la diversification des productions végétales (aide au riz de Guyane)
Développement de filières de diversification organisées et structurées (élevage, fruits et légumes, créneaux de niche), notamment pour une gestion collective de la commercialisation au plan local ou à l'export, permettant de compenser les risques liés à une trop forte spécialisation et évitant les spéculations par "effets d'aubaine"	1	Aide aux importations de matières premières de qualité, diversifiées et des aliments pour animaux	4	Mesure de soutien à la structuration de l'élevage (aides aux filières animales pilotées par les interprofessions (Réunion, Martinique, Guadeloupe et Guyane))
			5	Mesure de soutien la diversification des productions végétales (aides à la commercialisation sur le marché local, hors région de production, ou la transformation des productions locales avec incitation à l'organisation - versement des aides réservé dans un deuxième temps aux seuls producteurs regroupés en organisations reconnues ou reconnues)
			5	Mesure de soutien la diversification des productions végétales (encouragement des interprofessions filières végétales, aide à la collecte, aide pour promouvoir la consommation de fruits et légumes locaux par les collectivités, aide à la production de semence locale à la Réunion)
			6	Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM (réforme de l'OCM Sucre))
Consolidation et pérennisation du développement de la filière canne à sucre, filière structurante pour l'agriculture et production multifonctionnelle par excellence, là où elle est présente			6	Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (aide au transport de la canne entre le bord du champ et la balance de pesée la plus proche)
			6	Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (aide à la transformation de canne en rhum agricole)

Création locale de valeur ajoutée avec les produits locaux, que ce soit des transformations fermières, artisanales ou industrielles	1	Aide aux importations de matières premières de qualité pour l'alimentation humaine (céréales dont riz, huiles végétales, préparations de fruits et légumes, produits laitiers) ayant toutes les garanties du point de vue de la sécurité alimentaire afin de permettre aux industries de transformation des DOM de fabriquer sur place des produits destinés à l'alimentation humaine. Grâce à la transformation de ces produits de base importés, les industriels locaux permettent une diversification de l'offre locale, participent au maintien de l'emploi et complètent leur gamme de produits fabriqués à base de fruits et légumes locaux	5	Mesure de soutien la diversification des productions végétales (aide à la transformation des fruits et légumes)
			5	Mesure de soutien la diversification des productions végétales (aide à la production de vanille verte pour la transformation locale en vanille noire)
			5	Mesure de soutien la diversification des productions végétales (aide à la production d'huiles essentielles et d'hydrolats et à la production de plantes médicinales)
			6	Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (aide à la transformation de canne en rhum agricole)
			4	Mesure de soutien à la structuration de l'élevage (aides aux différentes filières animales pilotées par les interprofessions - promotion des produits locaux frais ou transformés)
			5	Mesure de soutien la diversification des productions végétales (actions d'accompagnement des filières fruits, légumes et horticulture (aide à la mise en place des politiques de qualité)
Mise en place de démarches "qualité" et de signes distinctifs en s'inscrivant sur des marchés à conforter ou à créer pour des productions se démarquant des productions européennes ou mondiales, soit par leur propre nature, soit par leur complémentarité grâce à la contre-saison			5	Mesure de soutien la diversification des productions végétales (aide à la production de vanille verte, et au maintien des surfaces plantées à la Réunion)
			5	Mesure de soutien la diversification des productions végétales (aide à la culture de géranium et de vétiver, à la production d'huiles essentielles et d'hydrolats et à la production de plantes médicinales)
			6	Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (aide à la transformation de canne en rhum agricole)

5.2. Annexe 2 : Les indicateurs définis dans le POSEI France pour assurer le suivi des réalisations et des résultats par mesure

Indicateurs définis dans le POSEI France pour assurer le suivi des réalisations et des résultats par mesure	
RSA	
Produits destinés à l'alimentation animale	<i>volume de production alimentation animale (par rapport à l'objectif 2009)</i>
	<i>consommation annuelle d'alimentation animale</i>
	<i>évolution du niveau des prix</i>
Produits destinés à l'alimentation humaine	
- Céréales	<i>production de farine</i>
- Huile, préparations à base de fruits, légumes et produits laitiers)	<i>volume de produits transformés</i>
	<i>part de marché local</i>
	<i>prix au consommateur</i>
	<i>emploi</i>
Intrants	<i>volume importé</i>
Commerce régional	
	<i>quantités de produits transformés destinés au commerce régional</i>
PRIMES ANIMALES	
	<i>nombre moyen d'animaux par troupeaux</i>
	<i>nombre de veaux sevrés par vache et par an</i>
	<i>poids carcasse moyen des bovins</i>
IMPORTATIONS DES ANIMAUX REPRODUCTEURS	
	<i>taux de couverture des besoins par la production locale pour tous les secteurs concernés</i>
	<i>taux d'accroissement des cheptels de chacune des espèces considérées</i>
STRUCTURATION DE L'ELEVAGE	
En Guadeloupe	
	<i>nb d'adhérents aux structures</i> <i>nb de bénéficiaires des aides</i> <i>nb d'emploi dans les filières</i> <i>nb d'animaux commercialisés par les structures</i> <i>% d'animaux abattus dans les abattoirs</i> <i>taux d'approvisionnement du marché local</i>
En Guyane	
- Niveau de production	<i>nb d'éleveurs et nombre d'animaux concernés</i> <i>taux de progression de l'abattage contrôlé</i> <i>nb d'animaux livrés dans des structures d'engraissement</i> <i>taux de couverture des besoins du marché du département par la production locale.</i> <i>% d'animaux abattus dans les abattoirs</i> <i>taux d'approvisionnement du marché local</i>
- Commercialisation	<i>volumes transportés vers les communes éloignées</i> <i>consommation de viande locale dans les communes éloignées</i> <i>volumes traités en ateliers de découpe bovins et porcins et commercialisés</i>
- Emploi	<i>nb d'emplois créés par filière</i> <i>nb d'emplois créés</i>
En Martinique	
- Niveau de production	<i>évolution de la production des coopératives adhérentes aux interprofessions pour chaque filière exprimée en tonnes de viande (sortie abattoir) ou en litres de lait livrés aux entreprises de transformation</i> <i>part de la production des coopératives adhérentes aux interprofessions sur la production totale</i> <i>évolution du nombre de bénéficiaires des aides forfaitaires par filière et par an</i> <i>nb de bénéficiaires des aides forfaitaires / nombre total d'éleveurs organisés ou non.</i>
- Commercialisation	<i>taux d'approvisionnement du marché en produits frais par la production des coopératives adhérentes à l'interprofession par filière et par an</i> <i>taux d'approvisionnement global du marché par la production des coopératives adhérentes à l'interprofession par filière et par an.</i>
- Emploi	<i>nb d'emplois créés par filière et par an</i>

Indicateurs définis dans le POSEI France pour assurer le suivi des réalisations et des résultats par mesure	
A la Réunion	
- Niveau de production	
	évolution de la production des coopératives adhérentes aux interprofessions par filière exprimée en tonnes de viande (sortie abattoir) ou en litres de lait livrés aux entreprises de transformation part de la production des coopératives adhérentes aux interprofessions sur la production totale revenu de l'exploitation de référence par chaque filière.
- Commercialisation	
	taux d'approvisionnement du marché par les productions des coopératives pourcentage de la production locale commercialisée par les coopératives adhérentes aux interprofessions et répondant aux cahiers des charges « exigence cœur de pays ».
- Emploi	
	nb d'emplois créés par filière et par an
DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS VEGETALES	
Aide à la commercialisation des productions locales	
	évolution des tonnages commercialisés sous contrat part de la production locale bénéficiant du dispositif nombre d'OP reconnues ou pré-reconnues.
Aide à la transformation	
	évolution des tonnages commercialisés sous contrats part de la production locale bénéficiant du dispositif nb d'organisations de producteurs reconnus ou pré-reconnues
Aide à la commercialisation hors région de production	
	évolution des tonnages commercialisés sous contrats évolution du nombre de bénéficiaires
Accompagnement des filières	
	montant des aides versées nb de bénéficiaires
Vanille verte	
	évolution des tonnages aidées (année de référence 2004 : 23 t) évolution des surfaces plantées (année de référence 2004 : 300 ha)
Plantes à parfum	
	évolution des tonnages aidées (année de référence 2004 : 2,6 t de géranium, 0 t pour le vétiver) évolution des surfaces plantées (année de référence 2004 : 250 ha de géranium, 0 ha de vétiver)
CANNE-SUCRE-RHUM	
Aide "soutien forfaitaire à l'industrie sucrière"	
	SAU en canne part de la canne dans la SAU totale, bilan triennal mesure annuelle des volumes de sucre produits productivité en sucre/ha, bilan triennal prix interprofessionnel de la canne de référence
Aide "soutien aux planteurs de canne"	
	mesure annuelle des volumes de canne transportés aidés comparaison aux volumes totaux de canne livrées
Aide "soutien aux distilleries agricoles"	
	mesure annuelle des volumes de rhum agricole produits comparaison au volume total de rhum produit
FILIERE BANANE	
	recette commerciale annuelle nb d'exploitations bananières touchant l'aide tonnage annuel commercialisé superficie en bananes superficies bananières mises en jachère.

5.3. Annexe 3 : Organisation administrative des contrôles des aides du POSEI France

Le tableau présenté ci-dessous recense les organismes chargés du contrôle des aides du POSEI France :

 DGCCRF  D6DDI  MAP - DAF Organisation administrative des contrôles aides POSEI			
	Actions	Organisme Payeur	Corps de contrôle
RSA	Céréales		 
	Autres végétaux		
	Lait		
Mesures en faveur des productions agricoles	Végétaux : Marché local		
	Végétaux : Commercial. Hors zone		
	Végétaux : Transformation F&L		
	Végétaux : Autres mesures		
	Végétaux : Vanille et PAM		
	Commercialisation riz Guyane		
	Animaux : Primes Ruminants		
	Animaux vivants : Import		
	Animaux : lait		
	Animaux : Interprofessions		
	Canne à sucre : Transport		
	Canne à sucre : Transformation		
	Canne à sucre : Aval filière		
	Banane		
	Réseau références		
	Assistance technique		